

L'UNIL au temps du COVID

Rapport de la Direction sur la gestion de la situation pandémique pendant l'année 2020



Fabrice Ducrest © UNIL

INTRODUCTION	2
1 ENSEIGNEMENT	3
2 SOUTIEN AUX ÉTUDIANT·E·S	23
3 IMPACTS IMMÉDIATS ET À MOYEN TERME DU CONFINEMENT SUR LA RECHERCHE À L'UNIL	31
4 ENCADREMENT ET MODALITÉS DE TRAVAIL DES PERSONNES	41
5 GESTION DU CAMPUS ET PROTECTION DE SES USAGER·ÈRE·S	52
6 DISPOSITIF DE COMMUNICATION	61
7 GOUVERNANCE - DISPOSITIF DE CONDUITE DE LA SITUATION COVID À L'UNIL	67

Introduction

Le 31 janvier 2020 l'UNIL envoyait son premier courriel relatif à une épidémie causée par un nouveau coronavirus, déclarée en Chine lointaine. Elle informait sa communauté que selon les autorités suisses la situation dans notre pays ne nécessitait pas de mesures particulières dans la population générale ni dans une institution telle que l'UNIL.

Après quelques courriels (de moins en moins) rassurants l'UNIL informait toute sa communauté, le vendredi 13 mars, que l'évolution en Suisse et dans les pays avoisinants avait amené les autorités à franchir un nouvel échelon dans leur lutte contre ce qui avait entre-temps été déclaré « pandémie » : les étudiant·e·s et les collaborateur·trice·s étaient dès le jour-même tenus de rester à l'écart du campus, dont tous les bâtiments étaient fermés. La Direction s'engageait à faire tout ce qui était en son pouvoir pour poursuivre les missions essentielles de l'UNIL, à commencer par garantir à ses étudiantes et étudiants la validation de leur semestre d'étude.

Au terme de plusieurs mois d'exclusion quasi-absolue de leur campus, l'UNIL et tous les membres de sa communauté ont progressivement appris à appliquer diverses modalités de travail, d'enseignement ou d'étude « à distance », « en présentiel » ou en « mode hybride ». Cette palette a permis à l'activité de l'institution de retrouver rapidement son dynamisme, en s'adaptant aux modulations successives d'ouverture / fermeture plus ou moins partielles imposées par la réponse des autorités à l'évolution de la pandémie.

Au moment de la production du présent rapport l'UNIL peut faire état, comme son environnement cantonal et national, d'une expérience nouvelle développée sur plus d'une année de circonstances extraordinaires. Son premier bilan relatif aux efforts déployés pour garantir la validation du semestre de printemps 2020 puis de celui d'automne 2020, dans des conditions également dégradées et fluctuantes, est très certainement positif. Il sera très probablement suivi d'un second bilan, plus global et post-pandémique, mais peut déjà faire état des considérations suivantes :

L'UNIL a montré à quel point elle est réactive, agile et dotée des ressources requises pour faire immédiatement face à une situation extraordinaire, puis à une incertitude de longue durée.

Elle est en droit d'affirmer avec une certaine fierté qu'elle a tenu son pari d'assurer une formation de qualité à ses étudiant·e·s : en attestent les résultats aux sessions d'examen de juin et d'août 2020, puis de janvier 2021, qui ont vu un taux de participation et de réussite similaires à ceux des années précédentes.

En revanche elle doit tenir compte de la lassitude généralisée qui résulte de l'effort soutenu et persistant de tout son personnel enseignant et administratif pour arriver à ce résultat, ainsi que des signes de découragement et fatigue mentales émis par sa communauté estudiantine au terme de plus d'une année d'études à distance: le modèle expérimenté par la force des choses a engagé à vive allure l'institution sur des pistes de développement intéressantes pour la pédagogie universitaire, mais il confirme la relation directe sur un lieu partagé comme fondement d'une formation de niveau universitaire.

Il y a donc lieu de tout faire pour que le prochain bilan « COVID » produit par l'UNIL, courant l'année 2021 puisse conclure sur une sortie de la situation extraordinaire et un retour à une situation normale, qui ne sera certainement pas une copie conforme de celle qui prédominait avant le mois de mars 2020.

1 Enseignement

1.1	PHASES D'ADAPTATION DES ENSEIGNEMENTS À LA SITUATION COVID EN 2020	3
1.2	CONDITIONS D'ENSEIGNEMENT EN PHASE DE PANDÉMIE.....	4
1.2.1	Dynamique de planification.....	5
1.2.2	Répartition des tâches entre structure centrale et facultés	5
1.2.3	Échanges entre hautes écoles universitaires	5
1.2.4	Avancée de la stratégie numérique en matière d'enseignement.....	6
1.3	ENSEIGNEMENT TOUT À DISTANCE PENDANT LE SEMESTRE DE PRINTEMPS 2020	6
1.3.1	Accompagnement pédagogique des enseignant-e-s.....	6
1.3.2	Accompagnement des étudiant-e-s dans leur apprentissage à distance	7
1.3.3	Soutien dans l'usage des outils informatiques	8
1.3.4	Dispositif réglementaire d'exception	8
1.3.5	Protection de la personnalité sur les outils en ligne	8
1.3.6	Enquêtes sur les conditions d'études et les conditions d'enseignement	9
1.4	ORGANISATION DES SESSIONS D'EXAMENS DE JUIN ET D'AOÛT 2020.....	12
1.4.1	Modalités d'examens exceptionnelles	12
1.4.2	Application des modalités aux étudiant-e-s de première année propédeutique	13
1.4.3	Modalités pour les examens préalables d'admission.....	13
1.4.4	Développement d'infrastructures d'évaluation en ligne.....	13
1.4.5	Dispositifs contre la fraude aux examens à distance	15
1.4.6	Session d'examens tout à distance en juin.....	15
1.4.7	Session d'examens partiellement en présence en août.....	15
1.4.8	Données concernant les examens et l'effet des mesures exceptionnelles sur les effectifs à la rentrée d'automne 2020	16
1.5	ENSEIGNEMENT « COMODAL » PENDANT LE SEMESTRE D'AUTOMNE 2020, PREMIÈRE PARTIE	16
1.5.1	Mise en place d'un concept d'enseignement « comodal »	17
1.5.2	Installation à large échelle d'un système de captation des cours.....	17
1.5.3	Démarrage du semestre le 14 septembre.....	18
1.5.4	Stratégie de « dé-densification » : présence par tournus des étudiant-e-s aux grands cours	19
1.6	ENSEIGNEMENT « TOUT À DISTANCE » PENDANT LA SECONDE PARTIE DU SEMESTRE D'AUTOMNE 2020.....	19
1.7	SESSION D'EXAMENS DE JANVIER 2021	20
1.7.1	Adaptation réglementaire aux conditions extraordinaires	20
1.7.2	Réponse de l'UNIL aux revendications de la FAE pour un nouveau statut d'exception	21
1.7.3	Organisation des auditoriums pour les examens en présentiel	21

1.1 Phases d'adaptation des enseignements à la situation COVID en 2020

Suite à la première période de confinement décrétée le 13 mars 2020, excluant tous les étudiant-e-s du campus pour plusieurs mois, les phases suivantes se sont succédé en fonction des durcissements ou assouplissements des mesures, dans les conditions d'enseignement et d'examens que l'UNIL a pu offrir à ses étudiant-e-s :

13 mars au 29 mai :

Bascule immédiate vers un **enseignement dispensé entièrement à distance**, pour une période annoncée jusqu'à fin avril pour le moins, mais qui sera prolongée jusqu'au terme de la période des cours du semestre de printemps, le 29 mai.

11 mai :

Ouverture des **guichets de prêt** des deux sites BCUL hébergés dans l'Unithèque et dans le bâtiment Internef, à tous les usager-ère-s de la bibliothèque, étudiant-e-s y compris.

8 juin au 4 juillet :

Session d'**examens de printemps**, réalisée entièrement à distance. Les infrastructures techniques seront adaptées en conséquence pour absorber la charge induite par ce dispositif. Après mûres réflexions, l'UNIL renonce à faire appel à des solutions de *proctoring* pour assurer la surveillance des examens à distance.

29 juin :

Ouverture en mode COVID des **salles de lecture** de la BCUL (avec une capacité réduite de 800 à 324 places) situées à l'Unithèque et dans le bâtiment Internef (capacité réduite à 100 places). L'UNIL aménage également des **espaces de révision** répondant aux normes COVID dans les bâtiments Amphipôle et Amphimax (4 x 78 places dans les amphithéâtres A, B, C et D et 134 places dans les halls). Ces espaces seront utilisés de manière régulière mais jamais à pleine capacité.

3 août au 5 septembre :

Session d'**examens d'été**, réalisée partiellement en présence dans des auditoriums d'une capacité fortement réduite par leur aménagement en mode COVID. Des examens en ligne sont également organisés.

14 septembre :

Rentrée universitaire du semestre d'automne 2020 en mode « **dédensification** » du campus, qui vise, par un système de **présence alternée** aux grands cours et une organisation des enseignements dans un format comodal permettant aux étudiant·e·s de suivre les cours en présentiel ou à distance de manière synchrone et/ou asynchrone, à réduire à un tiers des effectifs la présence quotidienne sur le campus. Les bâtiments de l'UNIL sont **accessibles exclusivement aux membres de la communauté**, étudiant·e·s ou collaborateur·trice·s. L'enseignement comodal est rendu possible par un nouveau dispositif de captation/streaming et rediffusion des cours mis en place durant l'été par le Centre informatique (Ci), Unicom et le Centre de soutien à l'enseignement (CSE). Si les débuts sont difficiles, et nécessitent un ajustement constant du dispositif, le système se stabilise rapidement.

2 novembre :

Seconde **bascule à distance de tous les enseignements** dispensés dans les universités suisses, imposée par les autorités fédérales pour faire face à la « deuxième vague » pandémique. Les étudiant·e·s conservent leur accès aux bâtiments de l'UNIL et aux salles de lecture de la BCUL, ainsi qu'une participation en présentiel aux enseignements irréalisables à distance (travaux pratiques en laboratoires, etc.), grâce à une dérogation de l'ordonnance fédérale.

21 décembre au 4 janvier :

Fermeture de fin d'année de l'UNIL : les étudiant·e·s conservent **un accès à la salle de lecture de la BCUL-Unithèque**, alors que la cafétéria du même bâtiment est aménagée comme **espace de révision** pouvant accueillir un effectif de 360 étudiant·e·s de l'UNIL. Les accès sont soumis à présentation de la Campus card UNIL.

15 janvier au 6 février :

Session d'**examens d'hiver à distance** pour la majorité des examens mais **en présence pour les examens irréalisables à distance**. Sont maintenus en présentiel, grâce à une dérogation spéciale accordée à l'échelle fédérale, ceux pour lesquels un contrôle strict des conditions de réalisation exige une présence en auditoire et qui ne peuvent être reportés à la prochaine session.

1.2 Conditions d'enseignement en phase de pandémie

La succession de phases décrite ci-dessus reflète la grande volatilité des conditions dictées par l'évolution de la pandémie et l'incertitude constante à propos des nouvelles dispositions à venir de la part des autorités fédérales, puis de leur déclinaison au niveau cantonal.

1.2.1 Dynamique de planification

Ces conditions ont exigé de la part de la Direction, des services administratifs centraux, des facultés et finalement des enseignant·e·s et des étudiant·e·s une capacité d'anticipation et de réaction constante. Quantité de décisions ont reposé sur une forme de pari à propos de ce que serait la situation deux mois plus tard, afin d'être prises dans des délais permettant à ceux qui en dépendaient de s'organiser sur une base explicite. Beaucoup de dispositifs ont été élaborés sur la base d'une déclinaison de divers scénarios à envisager et d'esquisse de plans B alternatifs en cas d'évolution de dernière minute, ce qui a parfois doublé le travail requis.

Les étudiant·e·s ont souvent reproché à l'UNIL un manque d'anticipation ou de considération pour leur situation, éprouvante. Ce que l'on peut comprendre, alors que la Direction et les facultés ont souvent annoncé tardivement les conditions fixées pour le semestre ou la session d'examens. Ceci a été la seule façon de ne pas fermer trop tôt toutes les options, et aussi d'éviter des effets d'annonce et de contre-annonce et de réduire autant que possible les réajustements, déstabilisants pour les étudiant·e·s et épuisants pour les collaborateur·trice·s.

Dans les faits, la planification de l'enseignement à l'UNIL aura été une course après des délais, nécessitant d'entamer la planification d'une phase à venir avant même d'avoir fini la planification de la phase en cours. Alors que les conditions d'enseignement à distance n'étaient pas encore stabilisées dans le courant du mois de mars, l'UNIL devait déjà se préparer à annoncer début avril ce que seraient les conditions extraordinaires des examens de juin et même d'août, sans même pouvoir imaginer si un déconfinement total ou partiel était envisageable d'ici l'été. Avant même la fin de la session de printemps, alors que régnait une certaine incertitude sur celle d'août, elle a dû planifier et annoncer l'organisation de la rentrée de septembre, et ainsi de suite.

1.2.2 Répartition des tâches entre structure centrale et facultés

Le cadre légal de l'UNIL veut que ce sont les facultés qui organisent l'enseignement et la recherche dans le cadre fixé par le Direction et le Conseil de l'Université (art. 19 LUL). Pendant la période extraordinaire de l'année 2020 la Direction a donc eu pour charge de (re)définir le cadre organisationnel de l'enseignement (cf. 1.3.4), de développer son infrastructure informatique et de captation audio-visuelle, de réaménager les locaux dédiés, et de développer sa prestation d'encadrement et formation des enseignant·e·s et des étudiant·e·s dans leur apprentissage de l'enseignement et de l'étude à distance. Les facultés ont assumé la nouvelle organisation de leurs enseignements et examens imposée par ce cadre transformé. Chacune l'a fait en fonction des spécificités propres à ses domaines d'étude et d'enseignement, en rapportant à la Direction garante que les nouvelles conditions offertes répondaient aux critères de qualité d'une formation universitaire et à ce que peuvent en attendre les étudiant·e·s qui s'y astreignent.

1.2.3 Échanges entre hautes écoles universitaires

Les circonstances de l'année 2020 ont mis en évidence un défaut de concertation et de coordination entre les hautes écoles romandes et suisses. Ceci s'explique en partie par l'urgence qu'imposait une situation inédite exigeant des prises de décisions très rapides, mais aussi par la diversité des situations cantonales ou, pour l'EPFL voisine de campus de l'UNIL, par la dépendance à des autorités politiques diverses. Des échanges informels ont certes été favorisés par la relation de longue date développée avec l'UNIGE et l'UNINE au sein du Triangle Azur, ainsi qu'avec l'EPFL, développée par une longue cohabitation. Mais il s'est agi de transmission d'informations sur des décisions déjà prises, et non d'une coordination interuniversitaire. L'expérience acquise pendant le printemps 2020 a permis une meilleure concertation au cours du semestre d'automne, et la possibilité de s'assurer que des options choisies par une institution étaient confortées (ou non) par des options similaires au sein des autres écoles.

1.2.4 Avancée de la stratégie numérique en matière d'enseignement

Finalement, cette situation extraordinaire a été un accélérateur inattendu de la mise en œuvre de la stratégie numérique de l'UNIL, en particulier (mais pas uniquement !) pour l'amélioration du portefeuille d'outils numériques à l'usage des enseignant·e·s. Le Centre de Soutien à l'Enseignement (CSE) – en collaboration avec le Centre informatique et le service Unicom – a gagné une visibilité inédite comme centre d'expertise pour ses diverses missions d'anticipation, de mise à disposition de sources valides, de recommandations de littérature, de dispense de webinaires et conférences, d'adaptation au contexte local et de partage avec les universités au niveau international, elles-mêmes confrontées aux mêmes questionnements que l'UNIL.

1.3 Enseignement tout à distance pendant le semestre de printemps 2020

Le vendredi 13 mars 2020 l'UNIL, comme tous les établissements scolaires et les hautes écoles vaudoises, a reçu du Conseil d'État l'instruction de passer à un enseignement entièrement dispensé à distance. Ceci à partir du lundi 16 mars, avec un délai de latence de quelques jours requis pour la mise en place du dispositif, et pour une période annoncée comme pouvant s'étendre jusqu'à la fin du mois d'avril, au moins.

1.3.1 Accompagnement pédagogique des enseignant·e·s

Pour accompagner les enseignant·e·s et étudiant·e·s dans ce brusque et fondamental changement de paradigme pédagogique, l'UNIL a mobilisé son Centre de soutien à l'enseignement (CSE) chargé de valoriser l'enseignement et de soutenir la stratégie e-learning de l'institution par des choix stratégiques d'outils numériques institutionnels, en collaboration avec la Direction, le Centre informatique (Ci) et le service Unicom. A cela s'ajoutait le Réseau interfacultaire de soutien enseignement et technologies (RISET), réunissant les ingénieur·e·s pédagogiques des facultés, chargés d'aborder les aspects plus spécifiques à chacune d'entre elles.

Une partie des enseignant·e·s a requis un appui important de la part des ingénieur·e·s pédagogiques et du CSE. D'autres, au contraire, ont considéré la disponibilité accrue de nouveaux outils comme une occasion à saisir dans le développement d'un enseignement hybride. Le CSE, dans son encadrement, a incité à soumettre le passage à l'enseignement à distance aux choix pédagogiques requis, avant de s'assurer de l'acquisition des compétences techniques requises pour leur réalisation. Dans une première période, le choix des outils numériques adopté pour l'enseignement n'a pas été standardisé à l'échelle de l'institution mais laissé aux facultés et enseignant·e·s. Ceci a nécessité un effort important de présentation des outils disponibles et d'initiation à leur usage approprié. L'expérience du printemps a illustré la nécessité d'une validation centralisée, en concertation avec le CSE, le CI et Unicom, pour la mise en place de nouveaux outils, rendus accessibles par le biais d'une page web.

S'il n'avait pas été possible pour l'UNIL d'anticiper précisément la portée et la soudaineté de la mesure décidée le 13 mars, la perte de contrôle sur la pandémie dès le début de ce mois faisait évidemment pressentir un train de mesures de grande ampleur de l'autorité politique. Ainsi dès la fin février, le CSE s'est préparé en élaborant un plan d'action fondé sur un recours à la visio-conférence et une utilisation accrue de la plateforme d'enseignement Moodle, utilisée de longue date par les enseignant·e·s de l'UNIL.

Ainsi, dans la semaine précédant la fermeture, l'UNIL a renforcé la capacité de sa plateforme MyUNIL (qui fournit à tout·e membre de l'UNIL des outils personnels tels que calendrier d'échange, horaires des cours et examens, descriptions et du matériel de cours, etc.) et de son infrastructure serveur Moodle (qui permet de mettre en place des activités de cours telles que devoirs, questionnaires, forums, ateliers ou journal d'apprentissage), afin d'absorber le choc d'un nombre accru de connexions.

Elle a également acquis une gamme d'outils technologiques (Webex, UbiCast, WooClap) permettant aux enseignant·e·s de dispenser leurs cours à distance sous format vidéo, de manière synchrone (en direct) et/ou asynchrone (en différé). Dans un deuxième temps (fin mars), l'UNIL a ajouté à ce dispositif la solution Zoom pour répondre à la très grande popularité de cette dernière auprès de ses enseignant·e·s, notamment en ce qui concerne sa fonctionnalité de diviser la visio-conférence en plusieurs sous-groupes. Ces acquisitions ont demandé d'intenses négociations avec des fournisseurs soudain très sollicités, pour lesquels même une institution de la taille de l'UNIL ne constitue pas un marché prioritaire, et que la situation mettait en position de force. L'UNIL a bénéficié du support de la fondation SWITCH, et a pu faire l'acquisition d'un certain nombre d'outils dans le cadre de contrat globaux négociés par SWITCH au nom des universités et hautes écoles suisses. C'est le cas notamment de la plateforme Zoom et du nouveau contrat Microsoft qui a permis de mettre à disposition l'outil Teams, non seulement aux enseignant·e·s mais également à la communauté universitaire dans son ensemble

Le CSE a également mis sur pied des soutiens et formations aux enseignant·e·s et aux étudiant·e·s pour permettre la meilleure exploitation possible de ces nouveaux outils. Les équipes pédagogiques facultaires ont été immédiatement renforcées, en coordination avec les ingénieur·e·s/adjoint·e·s pédagogiques facultaires et l'Unité de pédagogie médicale. Des ateliers et webinaires de prise en main des outils et de soutien aux enseignant·e·s ont été organisés par le CSE (78 webinaires animés entre le 16 mars et le 10 juin 2020, 500 participations effectives). L'adresse e-learning@unil.ch a été mise en place pour permettre aux enseignant·e·s de demander un soutien dans leur nouvelle pratique d'enseignement en ligne (plus de 600 tickets traités entre le 13 mars et le 20 juillet 2020).

Les destinataires de ces soutiens et formations ont été informés au fur et à mesure de leur mise à disposition, par le biais des newsletters informatiques « Enseigner » et « Étudier » envoyées à un rythme hebdomadaire depuis l'adresse info.covid@unil.ch créée dans ce but. Ils ont ensuite pu les retrouver sous les deux onglets Enseigner et Étudier de la page unil.ch/coronavirus. Le chapitre 6 décrit le dispositif de communication mis en place dans le cadre de la gestion de la pandémie.

1.3.2 Accompagnement des étudiant·e·s dans leur apprentissage à distance

Pour les étudiant·e·s, le CSE, parfois en collaboration avec le SOC, a mis à disposition des tutoriels d'apprentissage en contexte d'enseignement à distance, à propos de la gestion du temps, du stress, du travail en équipe à distance, etc. (18 tutoriels mis à disposition sur la chaîne YouTube du CSE, 15'550 vues au total enregistrées au 26 juin 2020). L'adresse entraide@unil.ch a été mise en place pour permettre aux étudiant·e·s de poser des questions concernant les ressources en ligne mises à leur disposition (130 tickets traités).

Peu avant le confinement, dès le 12 mars, le CSE a développé sur la plateforme Moodle un dispositif intitulé « Entraide UNIL ». Il était destiné à faciliter les initiatives de solidarité entre étudiant·e·s, par exemple en permettant aux personnes qui estimaient ne pas pouvoir assister aux cours en raison du risque de contagion alors que les cours n'étaient pas encore diffusés en ligne, de solliciter de manière anonyme une entraide de la part d'autres étudiant·e·s pour des notes de cours ou des ressources supplémentaires. Ce dispositif n'a finalement été que très peu utilisé.

Le Centre informatique (Ci) a mis à disposition d'étudiant·e·s qu'une difficulté financière à s'équiper aurait mis dans l'impossibilité de suivre les enseignements à distance un stock d'ordinateurs (desktops), offerts en prêts ; le Ci a également proposé des solutions techniques en cas d'accès internet insuffisant depuis le domicile. Sur la durée du semestre de printemps 2020, un peu moins d'une centaine de prêts de machines (de durée variable) ont été réalisés, et une vingtaine de dispositifs wifi (dongles USB) ont été mis à disposition de manière ponctuelle.

1.3.3 Soutien dans l'usage des outils informatiques

Le Centre informatique a déporté la majeure partie du personnel du helpdesk sur ses hotlines, passant la capacité de ces dernières de 1 EPT à 7 EPT. 1 EPT supplémentaire a en outre été déployé pour couvrir les besoins de HEC.

Le support en ligne a ainsi permis de répondre à la grande majorité des problèmes, qui en temps normaux était gérée par des interventions *in situ*. À titre indicatif, environ 26'000 tickets ont été gérés en 2020, contre 19'000 en 2019.

Au 24 mars, soit au début de la deuxième semaine après la bascule à distance :

- Le total des espaces Moodle actifs s'élevait à plus de 1'600 (au lieu de 1'250 le semestre précédent), alors que la fréquentation de la plateforme, avait doublé en termes de pages et d'outils chargés.
- Le MediaServer UNIL-UbiCast avait enregistré la mise en ligne de plus de 900 vidéos pour un total avoisinant les 400 heures de cours et 700 Go de données. Ce nombre a atteint 5'600 vidéos à la fin du semestre, ce qui a exigé très rapidement un réajustement de la taille du cloud d'hébergement.
- Sur le système Webex, plus de 1'500 comptes avaient été créés et plus de 3'000 meetings ouverts. 1'079 webinaires vidéo avaient été lancés par 636 hôtes, pour un total de 1'360 heures de travail. Plus de 11'000 participant-e-s avaient été dénombrés sur cette période.
- Les premiers webinaires sur la prise en mains des outils d'enseignement à distance avaient été suivis par plus de 350 personnes.

Dans les faits on constate que le délai de latence accordé par le Conseil d'État pour permettre l'adaptation des enseignements aux modalités à distance n'a pour ainsi dire pas été exploité, et que les enseignements de l'UNIL ont pu être dispensés sans discontinuité, bien qu'en mode dégradé.

1.3.4 Dispositif réglementaire d'exception

La réorganisation des enseignements en ligne a requis de nombreuses modifications urgentes : adaptation des plans d'études, report de certaines dates d'examen ou modification de leurs modalités, révision des conditions de réussite, etc. Ces mesures ne dérogeaient pas à la LUL ni au RLUL, mais contrevenaient en revanche aux règlements d'études et parfois aux règlements de faculté, aux plans d'études ainsi qu'à certaines directives de la Direction.

Le 25 mars, la Direction a demandé à la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES) que l'autorité politique soit a) lui confère une délégation de compétence élargie portant sur la réorganisation immédiate de l'enseignement, soit b) lui confirme que l'UNIL possédait déjà la compétence suffisante. Cette démarche visait à bénéficier de façon urgente d'un dispositif exceptionnel qui permette à la Direction de l'Université de prendre des décisions pour l'ensemble de ses Facultés et Écoles relatives aux modalités d'organisation des études à adapter.

Le 8 avril, le Conseil d'État a adopté l'Arrêté sur les mesures prises dans le domaine de l'Enseignement de l'UNIL dans le cadre du COVID-19, en vigueur jusqu'au 15 octobre 2020. Cet arrêté autorisait la Direction de l'UNIL à : a) adopter un règlement spécifique - sans consulter le Conseil de l'UNIL mais en informant celui-ci au préalable ; b) prendre toute mesure relative à l'adaptation des plans d'études et des activités d'enseignement ainsi qu'au report des dates d'examens, modalités de déroulement des examens et révisions des conditions de réussite.

1.3.5 Protection de la personnalité sur les outils en ligne

Le recours aux outils en ligne mentionnés ci-dessus a suscité des interrogations légitimes de la part d'utilisateur-trice-s, relatives au traitement et à la protection de leurs données. Ces interrogations ont été accentuées par des situations de *zoombombing* – soit une intrusion non désirée et perturbatrice,

souvent obscène ou raciste dans une vidéoconférence – quelques fois vécues dans un cours de l'UNIL, mais souvent relatées par les médias.

Pour répondre à cette inquiétude, l'UNIL a pu s'appuyer sur l'avis de la Conférence des Préposé(e)s suisses à la protection des données, posant que l'utilisation de services/solutions dont la conformité avec la protection des données n'était pas pleinement garantie pouvait sembler admissible pendant la durée d'une situation extraordinaire, étant entendu que les conditions normales auraient à s'appliquer à nouveau au terme de cette situation extraordinaire.

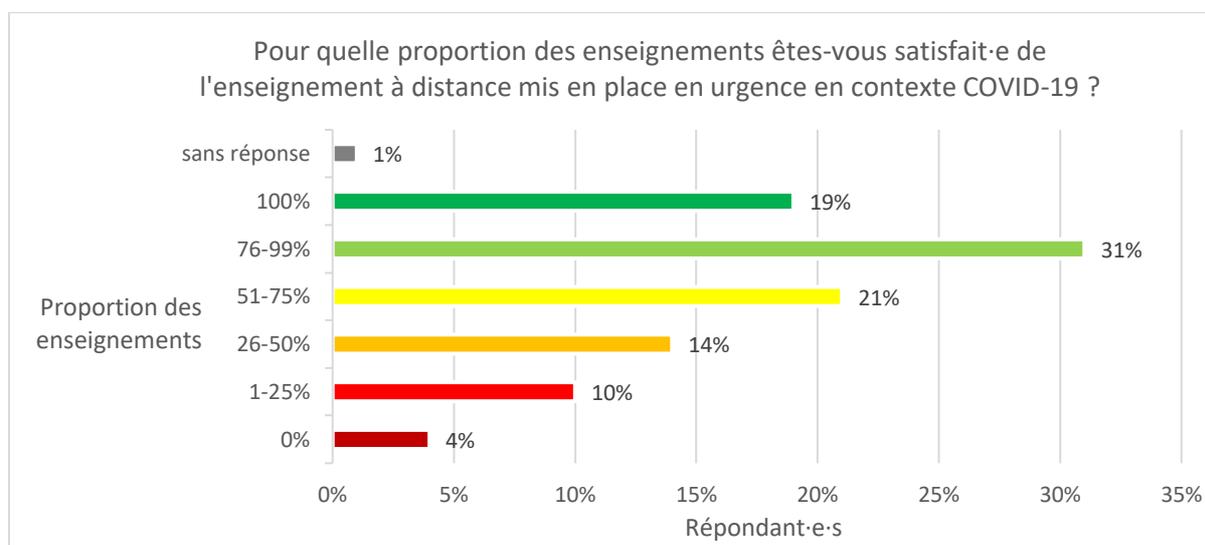
L'UNIL n'en a pas moins pris toutes les précautions possibles, notamment en déployant systématiquement la version payante des outils en ligne, au lieu de leur version gratuite. La différence étant que la première permet un certain contrôle sur l'utilisation et la diffusion des métadonnées générées par leur utilisation, alors que la seconde, en contrepartie de sa gratuité, met à disposition du prestataire certaines informations telles que le profil de l'organisateur·trice, le nombre de visioconférences et de participant·e-s, etc.).

L'UNIL a ainsi refusé de recourir aux possibilités de traçage fin offertes par les outils déployés, pour ne collecter que des données agrégées et dépersonnalisées, exclusivement à des fins statistiques. Elle n'a donc pas conservé de journal du visionnement par les utilisateur·trice-s et bridé ou désactivé par défaut des fonctions telles que la mesure de l'attention de chaque participant·e d'une visioconférence (ou d'un cours) par son organisateur·trice (ou enseignant·e !).

Au niveau de la protection des données, les conditions sur Moodle ont été adaptées en mai 2020 en même temps que la création des conditions générales en lien avec Moodle Exam. Les conditions en lien avec la protection des données sur Zoom ont été précisées en mai 2020 et des conditions définitives ont été validées en octobre 2020. UbiCast a été hébergé sur un cloud français en respect des règles RGPD appliquées en Europe.

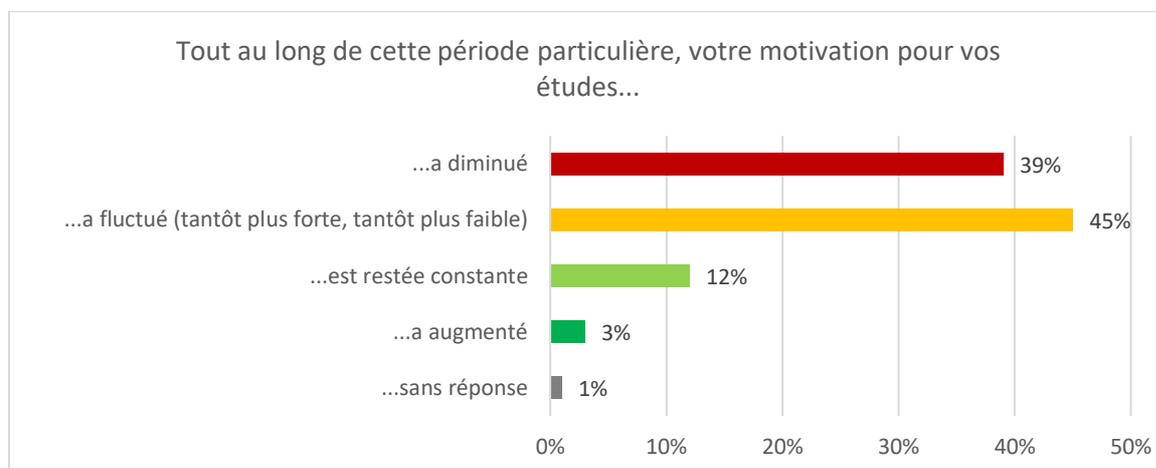
1.3.6 Enquêtes sur les conditions d'études et les conditions d'enseignement

Le 25 mai, le CSE et le SOC ont diffusé une enquête auprès des étudiant·e-s de l'UNIL. 3'966 étudiant·e-s ont répondu, dont 3'210 de manière complète, soit un taux de 20 % de réponse complète. Au niveau des facultés, les répondant·e-s peuvent être considérés comme représentatifs de la population totale d'étudiant·e-s. Parmi les informations les plus significatives relatives aux conditions d'études et l'adéquation des mesures prises par l'UNIL par rapport à la situation :



Graphique 1 Satisfaction des étudiant·e-s par rapport à l'enseignement à distance (enquête auprès des étudiant·e-s sur l'enseignement à distance et la situation COVID-19, mai 2020)

- 60 % des répondant·e·s indiquent avoir réussi à suivre au moins les trois quarts des enseignements dispensés à distance. 71% estiment s'être bien adaptés à ce contexte d'apprentissage à distance et la majorité considère avoir bénéficié de conditions d'enseignement à distance suffisantes pour leur apprentissage dans plus des trois quarts des enseignements dispensés à distance.
- Seuls 40 % des répondant·e·s ont cependant le sentiment qu'ils seront capables d'atteindre les objectifs d'apprentissage fixés.
- Les difficultés par rapport à l'apprentissage à distance sont principalement liées à l'adaptation des méthodes d'enseignement, l'environnement de travail, l'organisation de son temps personnel ou d'études, l'augmentation de la charge de travail requise et la baisse de moral (motivation, stress, anxiété).
- Plus de 40 % des répondant·e·s disent avoir senti leur moral affecté par ce contexte particulier et plus du tiers ont eu des soucis liés à l'organisation du temps de travail. 58 % des répondant·e·s se sentent plus stressés qu'habituellement, dont 20 % à un niveau très important.
- 50 % des étudiant·e·s mentionnent se sentir peu prêts à passer les examens.
- Les commentaires positifs des étudiant·e·s mentionnent principalement un gain de temps sur les trajets, la possibilité de visionner plusieurs fois le cours, et la possibilité de s'organiser plus facilement pour travailler à côté des études (aspect financier).
- Les commentaires négatifs mentionnent principalement l'annonce tardive des dates d'examens ainsi que de leurs modalités, le manque d'interaction avec certains enseignant·e·s, la fermeture des bibliothèques et autres lieux d'apprentissage, le manque de motivation lié au manque d'interaction sociale et de stimulation, et un manque d'anticipation de la Direction et des facultés dans la gestion de la crise.

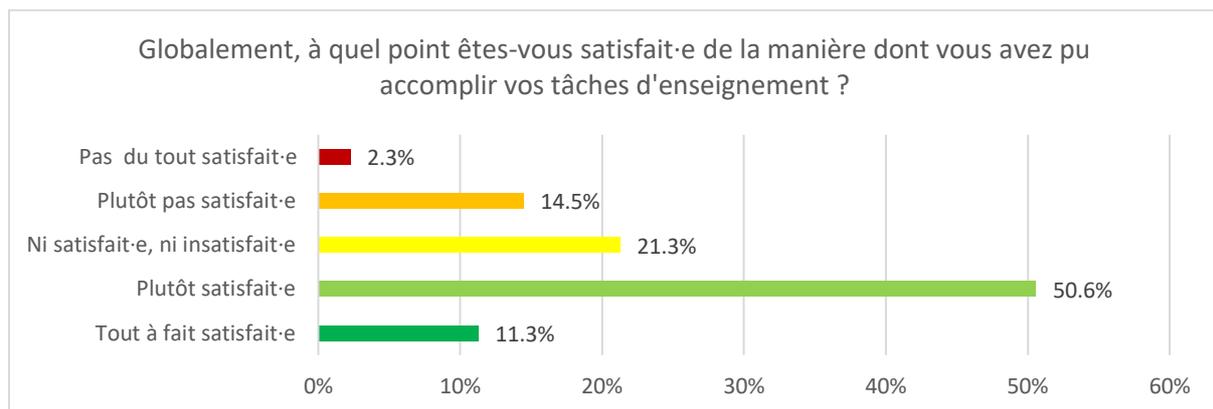


Graphique 2 Motivation des étudiant·e·s en période COVID-19 (enquête auprès des étudiant·e·s sur l'enseignement à distance et la situation COVID-19, mai 2020)

Le 21 juillet, la Direction a diffusé une enquête auprès des collaborateur·trice·s de l'UNIL, dont certaines questions étaient adressées spécifiquement aux enseignant·e·s. 466 enseignant·e·s-chercheur·e·s stabilisés (ENS), soit un taux de réponse de 75 %, et 775 enseignant·e·s-chercheur·e·s non stabilisés (CI), soit un taux de réponse de 56 %, ont répondu à l'enquête. Parmi les informations les plus significatives relatives aux conditions d'enseignement :

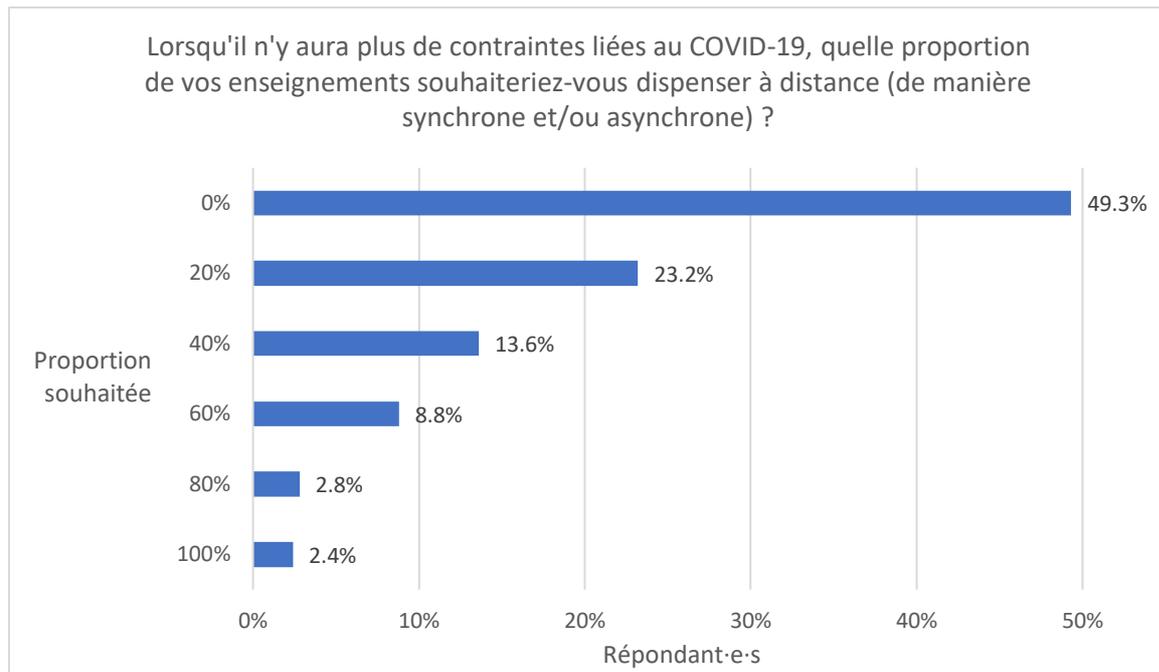
- Les enseignant·e·s-chercheur·e·s non stabilisés ont vécu plus difficilement le semi-confinement que les répondant·e·s stabilisés: 58 % des répondant·e·s CI ont considéré le semi-confinement comme une épreuve en termes psychologique, contre 39,5% des répondant·e·s ENS.

- Les membres du CI semblent moins satisfaits du soutien de l'UNIL depuis le début de la crise que le personnel stabilisé (PAT et ENS).
- Globalement, les répondant·e·s, quel que soit le statut, ont reconnu l'UNIL comme bienveillante et ayant reconnu les situations de chacun·e. Les membres du CI sont les moins satisfaits de la bienveillance et de la reconnaissance de l'UNIL quant aux situations de chacun·e durant la crise (19 % des répondant·e·s).
- La majorité des enseignant·e·s-chercheur·e·s estime avoir besoin d'une place de travail fixe sur leur lieu de travail
- La majorité des enseignant·e·s (50.6 %) se déclare « Plutôt satisfaite » de la manière dont elle a pu accomplir ses tâches d'enseignement, 11.3 % déclarent même avoir pu accomplir ses tâches d'une manière « Tout à fait satisfaisante ».



Graphique 3 Niveau de satisfaction quant à l'enseignement donné (enquête auprès des collaborateur·trice·s, été 2020)

- La grande majorité des enseignant·e·s a privilégié la visioconférence en temps réel, quelle que soit la modalité de cours choisie.
- Les cours ex-cathedra semblent être la modalité d'enseignement se prêtant le mieux aux cours à distance pour l'atteinte des apprentissages visés.
- Globalement, les répondant·e·s sont très satisfaits des solutions techniques proposées pour enseigner et évaluer les apprentissages à distance. Webex et Microsoft Teams sont les moins satisfaisants. Zoom et Moodle sont les plus satisfaisants.
- Près de la moitié des répondant·e·s n'envisage pas de dispenser d'enseignement à distance lorsqu'il n'y aura plus de contraintes liées au Covid-19.



Graphique 4 Souhait des enseignant-e-s de pérenniser l'enseignement à distance à l'issue des restrictions (enquête auprès des collaborateur-trice-s, été 2020)

1.4 Organisation des sessions d'examens de juin et d'août 2020

L'UNIL organise deux sessions d'examens entre le semestre de printemps et celui d'automne. La session de printemps, considérée comme principale, était planifiée cette année du 8 juin au 4 juillet. La session d'été, réunit habituellement un nombre moindre d'étudiant-e-s ; elle fait office dans bien des cas de session de rattrapage, de manière à permettre à l'étudiant-e de ne pas attendre un semestre supplémentaire pour se présenter à nouveau. Elle était planifiée en 2020 du 3 août au 5 septembre.

L'incertitude à propos du calendrier et des modalités d'un éventuel déconfinement à la fin du printemps 2020 ont rapidement amené l'UNIL à considérer que la session de juin ne pourrait avoir lieu qu'en mode à distance et à prendre des dispositions selon cette option. En revanche, la perspective d'une amélioration de la situation sanitaire à l'échéance plus tardive de la session d'août a permis de d'autoriser des examens en mode présentiel à cette date. Plusieurs examens de juin impossibles à réaliser à distance ont été déplacés à la session d'août, qui a ainsi gagné en importance cette année.

1.4.1 Modalités d'examens exceptionnelles

Le 1^{er} avril, dans un message vidéo du Vice-recteur Zanetti en charge de l'enseignement, la Direction a annoncé le maintien des deux sessions d'examens, et donné un premier aperçu des modalités permettant le passage de la session à distance. Les facultés ont reçu l'instruction d'être en mesure d'annoncer les détails des modalités d'examens à leurs étudiant-e-s au plus tard le 28 avril. Dans ce cadre les étudiant-e-s se sont vu offrir les aménagements suivants :

- Possibilité exceptionnelle de se retirer sans justification d'une partie ou de la totalité des examens auxquels ils s'étaient inscrits, jusqu'à la date du 12 mai.
- Non-comptabilisation d'un échec pendant ces deux sessions au nombre des deux tentatives auxquelles a droit tout étudiant-e de l'UNIL pour passer un examen ; cette mesure ne s'appliquait toutefois pas aux étudiant-e-s en année propédeutique, en raison de la valeur sélective de celle-ci.
- Possibilité d'une prolongation de la durée maximale autorisée pour les études, suite à un retrait ou échec non comptabilisé.

- Prise en compte de la situation individuelle des personnes mobilisées par l'armée, la protection civile ou autre dans le cadre de la lutte contre la pandémie.

1.4.2 Application des modalités aux étudiant·e·s de première année propédeutique

Le refus d'appliquer aux étudiant·e·s de première année la mesure de non-comptabilisation d'un échec visait à éviter une surcharge des effectifs pour les années suivantes et l'impact négatif sur les conditions d'études des volées concernées. Son annonce a donné lieu à d'importantes contestations, notamment des associations d'étudiant·e·s, du Conseil de l'UNIL et de certains partis élus. À cela s'est ajouté que l'UNIL était isolée parmi les hautes écoles romandes qui n'avaient pas appliqué cette même rigueur.

Des discussions avec le Conseil de l'UNIL, la FAE et les Décanats des facultés ont fait ressortir que le fait d'accorder la possibilité d'un retrait en année propédeutique mais pas la non-comptabilisation d'un échec n'allait finalement pas permettre de préserver les conditions du semestre suivant. La Direction a donc annoncé le 18 avril qu'elle élargissait aux étudiant·e·s de première année de bachelor la possibilité de ne pas comptabiliser un échec aux examens.

1.4.3 Modalités pour les examens préalables d'admission

Les facultés de l'UNIL organisent chaque année, juste avant la session de juin des « examens préalables d'admission » qui permettent à des personnes non-détentrices d'une maturité fédérale d'accéder directement à un cursus de bachelor. Cette session est suivie d'une session de rattrapage au mois d'août. Au printemps 2020, 142 personnes étaient inscrites à l'examen préalable, qu'il n'a pas été possible pour l'UNIL d'organiser en mode distanciel, en raison de la méconnaissance par les candidat·e·s des outils informatiques déployés par l'UNIL et de l'impossibilité de les y préparer. Les examens préalables ont donc été reportés à la session d'août, ce qui impliquait un report de la session de rattrapage à l'été 2021. Cette décision, publiée le 28 avril dans le règlement spécial art. 18 al. 3 a provoqué une pétition en ligne qui a récolté 600 signatures, et un courrier conjoint de la part des quatre directeurs d'institutions préparant les candidat·e·s à cette procédure spéciale.

Cette réaction a été reprise au Grand Conseil, dont la commission d'approbation de l'EMPD a demandé à la Direction de l'UNIL une garantie que la session de rattrapage serait organisée pour le moins en janvier 2021, et qui a *in fine* conditionné l'approbation de l'EMPD du 23 juin 2020 sur les mesures prises dans le domaine de l'enseignement à l'Université de Lausanne (UNIL) dans le cadre de la lutte contre le coronavirus COVID-19 à une confirmation ferme de l'UNIL dans ce sens. Grâce à l'effort des facultés, une session de rattrapage exceptionnelle a pu être organisée en janvier 2021. L'UNIL a par ailleurs également été sollicité pour permettre une admission conditionnelle des candidat·e·s en échec « léger ». La Direction n'a pas donné satisfaction à cette demande, puisque les examens préalables doivent remplacer l'examen de maturité gymnasiale, pour lequel une telle admission conditionnelle n'est pas prévue.

1.4.4 Développement d'infrastructures d'évaluation en ligne

L'organisation d'examens en ligne au lieu de présentiels pose une série d'enjeux nouveaux. Il s'agit de garantir notamment que :

- a. la personne examinée ne bénéficie pas de ressources indues dans sa réponse aux questions ou problèmes qui lui sont soumis (fraude, apport de tiers, consultation de documentation non autorisée) ;
- b. l'examineur·trice possède les compétences numériques suffisantes ou dispose d'un soutien technique pour concevoir et paramétrer au mieux des épreuves en ligne ;
- c. la personne examinée dispose de compétences numériques suffisantes pour que sa prestation ne soit pas altérée par des problèmes autres que liés au contenu soumis à évaluation (stress, erreur de manipulation informatique, etc.) ;

- d. une panne technique ou de connexion n'interrompt pas la session de manière à invalider celle-ci.

Le passage d'examens oraux à distance semble poser moins de problèmes de transpositions d'un mode à l'autre que les écrits. En effet, les outils de visio-conférence ont été largement utilisés par les enseignant-e-s et les étudiant-e-s durant le semestre pour l'enseignement ce qui a permis de développer leurs compétences respectives. L'utilisation de la visio-conférence permettait également d'éviter les risques de fraude ou d'apport de tiers dans une durée d'épreuve limitée. En cas de problème de connexion, il était possible de reprogrammer un passage, ce qui n'était pas complexe à organiser car anticipé dans les consignes données aux facultés.

Des recommandations pour garantir la qualité des évaluations ont été fournies aux facultés par le CSE. Ces consignes pouvaient porter sur des éléments pédagogiques pour repenser l'examen dans un mode en ligne, par exemple en intégrant d'emblée le fait que les étudiant-e-s pourraient accéder à du contenu qu'il serait difficile de bloquer (organiser l'examen à livre ouvert). Pour les épreuves de type *quiz*, des recommandations portaient également sur des paramètres techniques : aléatorisation de l'ordre des questions, retour en arrière bloqué, limitation du temps de réponse, utilisation d'une banque de questions importantes, etc. Ces recommandations ont été énoncées à partir des « bonnes pratiques » relevées dans la littérature scientifique portant sur l'enseignement et l'évaluation des apprentissages à distance.

L'idée de faire passer des examens en ligne n'est toutefois pas née avec la pandémie : à l'UNIL, le CSE travaillait déjà précédemment sur un projet de *e-assessment* ; il avait planifié de tester la tenue en ligne de quelques examens en juin 2020, en recourant à la plateforme Moodle Exam. Cette plateforme est soutenue par une version de la plateforme Moodle qui ne propose que les outils et fonctionnalités liées à la communication et à l'évaluation. Contrairement à la plateforme Moodle UNIL utilisée pour les cours, Moodle Exam propose une occurrence spécifique à chaque faculté. Elle permet aux enseignant-e-s de développer, de mettre à disposition et de gérer tous les types d'épreuves possibles en ligne via un outil « Test » composé de 17 types de questions différentes ou encore d'un outil « Devoir » permettant le dépôt de travaux par les étudiant-e-s. Ces deux outils proposent des possibilités de paramétrage multiples comme le réglage de la durée de l'épreuve, la proposition de plusieurs versions à des groupes différents ou encore la distribution aléatoire des questions aux étudiant-e-s. Le développement de Moodle Exam a été fortement accéléré pour réagir à la nouvelle situation, de manière à pouvoir tenir la charge de la session d'examens en ligne. Pour ce faire l'UNIL a bénéficié de l'expérience des infrastructures Moodle Exam mises en place par l'UNIGE ; elle a par la suite pu faire profiter de sa nouvelle expérience l'EPFL, dont tous les examens ont eu lieu en août.

Le 5 mai, l'infrastructure Moodle Exam destinée à accueillir l'organisation de toutes les épreuves de juin a été mise en ligne à disposition des enseignant-e-s, simultanément à des tutoriels et guides relatifs aux usages de Zoom et de Moodle Exam pour le passage d'examens (toutes ces ressources sont consultables ici : <https://www.unil.ch/coronavirus/fr/home/menuinst/teach.html#evaluer-en-ligne-et-a-distance>). Un mois plus tard, au 5 juin, toutes les infrastructures Moodle Exam et Zoom avaient été testées par leurs futurs utilisateur-trice-s (enseignant-e-s et étudiant-e-s), en prévision de la session d'examens.

Afin d'offrir aux enseignant-e-s des outils d'orientation dans leur choix des modalités qu'ils voudraient appliquer dans leurs évaluations à distance, le CSE a publié en avril, en partenariat avec l'institut UniDistance de Sierre (qui propose des filières universitaires « Bologne » enseignées à distance), un vade-mecum pour l'évaluation à distance des étudiant-e-s¹. En date du 26 juin 2020, ce document avait été téléchargé plus de 4'000 fois.

¹ https://www.unil.ch/coronavirus/files/live/sites/coronavirus/files/vademecum_evaluation_etudiants_distance.pdf

1.4.5 Dispositifs contre la fraude aux examens à distance

Pour réduire le risque de fraude, le CSE a proposé aux enseignant·e·s de transposer les examens vers des designs permettant d'éviter ce problème. Il s'agissait par exemple de redéfinir le niveau d'apprentissage à évaluer, de varier les modalités d'évaluation durant le semestre avant l'examen, d'élaborer des épreuves à livre ouvert, etc. À défaut de pouvoir établir des données précises, le constat a été fait que les enseignant·e·s ayant appliqué ces méthodes n'avaient pas observé des résultats significativement différents de ceux obtenus lors des sessions habituelles.

Certaines entreprises proposent aujourd'hui des outils dits de « proctoring », soit de contrôle à distance de la personne examinée offrant les mêmes garanties qu'un examen passé en auditoire. La possible adoption d'une telle solution par d'autres universités a rapidement soulevé des contestations publiques, relayées par les médias, au vu de l'approche très intrusive requise pour arriver à pareil résultat (surveillance vidéo en temps réel et prise de photographies, de flux vidéo ou de sons de manière ponctuelle ou aléatoire, par le biais de la caméra et du micro de l'ordinateur de la personne examinée).

Certaines facultés de l'UNIL ont souhaité dans un premier temps recourir à de tels outils de proctoring, qui semblaient propres à résoudre la question du passage à distance d'examens très sélectifs, à grands effectifs (parfois > 500 personnes). Après étude des opportunités et contraintes de ces outils, l'UNIL a renoncé à y recourir, considérant qu'il serait trop lourd d'apporter une solution aux questions de protection des données qu'ils posaient, et qu'un véritable contrôle aurait mobilisé des ressources en personnel excessives, pour un résultat peu garanti. Les examens les plus sélectifs ont donc été majoritairement déplacés à la session d'août, pour avoir lieu en présentiel.

Les conditions d'utilisation de Zoom et Moodle Exam ont été examinées par le CSE, le Ci et le Service juridique afin de s'assurer que le déploiement de ces outils à l'UNIL était conforme aux dispositions légales en vigueur en Suisse, ainsi qu'au RGPD. Certains ajustements ont été effectués afin de permettre aux utilisateur·trice·s de confirmer qu'ils et elles avaient pris connaissance des dispositions d'utilisation, et de brider des fonctionnalités non-conformes (rétention d'information sur les serveurs de Zoom de statistiques nominales d'utilisation de l'outil). Ces modifications ont été implémentées durant l'été.

1.4.6 Session d'examens tout à distance en juin

Lors de la session de juin 2020, un total de 1'200 épreuves d'examens écrits a été passé en ligne, pour plus de 15'000 étudiant·e·s.

1.4.7 Session d'examens partiellement en présence en août

L'assouplissement des mesures de lutte contre la pandémie sur la seconde moitié de l'été 2020 a permis d'effectuer en auditoires certains examens de la session d'août, dans le respect d'un plan de protection sanitaire strict. On trouve au chapitre 5 le descriptif des mesures de protection mises en place. Ceci a permis notamment de faire passer en mode présentiel les examens irréalisables à distance, qui avaient été reportés pour cette raison de la session de juin à celle d'août.

Dès le 29 juin, l'assouplissement des mesures anti-COVID a permis la réouverture des salles de lectures de la BCUL, très fréquentées par les étudiant·e·s en révision. Pour compenser la réduction drastique de la capacité de ces salles (342 places au lieu des 800 en situation normale), l'UNIL a aménagé des auditoires et grands halls des bâtiments Amphimax et Amphipôle en espaces de révision, offrant un total de 1'000 places aux normes de distanciation COVID, fixées alors à 1,5 m. Un système de réservation en ligne a été mis en place par le Centre informatique, pour prévenir les flux de personnes et assurer une exploitation optimale. Si les places de travail mises à disposition à la BCU et à la

bibliothèque de HEC ont généralement été très rapidement saturées, les espaces de travail mis à disposition dans les auditoriums de l'Amphipôle et les halls de l'Amphimax, n'ont eux été occupés que partiellement, avec des pics de 50 à 70 % d'espaces réservés.

1.4.8 Données concernant les examens et l'effet des mesures exceptionnelles sur les effectifs à la rentrée d'automne 2020

Sur l'ensemble des étudiant·e·s inscrits à la session d'examens de juin, 2 % se sont retirés de la session entière et 16 % d'au moins une épreuve. Pour la session d'août, ces proportions étaient respectivement de 8 % et 25 %.

Les statistiques de réussites à ces examens sont globalement rassurantes. En effet, on observe que 88 % des notes attribuées étaient suffisantes, alors que cette proportion s'élevait en moyenne à 75 % de 2015 à 2019. Concernant plus particulièrement les étudiant·e·s nouvellement admis en première année de bachelor en automne 2019, 35 % d'entre elles et eux ont pu être admis en deuxième année dès l'automne 2020 ; cette proportion se situe habituellement entre 36 et 39 %, la différence étant attribuable aux retraits qui étaient exceptionnellement autorisés.

À la rentrée d'automne 2020, l'UNIL comptait 1'600 étudiant·e·s inscrits de plus que l'année précédente, ce qui correspondait à une augmentation de 10 %, jamais observée auparavant. Cette croissance était particulièrement marquée en première année de bachelor, où l'on comptait 721 étudiant·e·s de plus (soit 17 %) que l'année précédente. Cette situation était majoritairement consécutive aux mesures exceptionnelles accordées au printemps (possibilité de retrait et non-comptabilisation des échecs). En effet, il y avait 672 étudiant·e·s de plus qu'une année auparavant qui commençaient la première année de bachelor pour la seconde fois (soit une augmentation de 70 %), alors que le nombre de nouveaux étudiant·e·s était resté stable.

1.5 Enseignement « comodal » pendant le semestre d'automne 2020, première partie

Les annonces des autorités pendant l'été 2020 ont permis à l'UNIL d'envisager un retour des étudiant·e·s sur le campus pour la rentrée du 14 septembre. Mais alors que dans l'esprit de la plupart, la reprise après la pause estivale a été longtemps anticipée comme le moment du retour à une normalité postpandémique assortie de quelques précautions, l'UNIL a dès le mois de juillet intégré les trois paramètres suivants dans l'élaboration de sa stratégie de reprise :

- impossibilité de garantir le respect des dispositions sanitaires en cas de présence de l'intégralité de la communauté de l'UNIL dans ses locaux ou sur le campus (transports publics, restaurants, flux entre les auditoriums, ...)
- nécessité de préserver de larges possibilités pour les étudiant·e·s d'assister à des enseignements en présence et de maintenir un contact présentiel avec leurs enseignant·e·s et camarades d'études ; ceci tout particulièrement pour ceux de première année, devant accéder au campus pour comprendre comment se déroule l'enseignement universitaire afin de pouvoir ensuite effectuer une partie de leur travail à distance de façon efficace ;
- risque permanent d'un retour au confinement général pendant l'automne au vu de la grande volatilité de la situation pandémique ou d'une mise en quarantaine totale ou partielle du campus dans le cas où celui-ci s'avérait être une source particulièrement active de contaminations.

Elle a donc choisi la mise en place d'une stratégie de « dé-densification », visant à diminuer le nombre de personnes simultanément présentes sur le campus, de sorte que les enseignements sur campus soient fréquentés par un tiers seulement de la population étudiante. Cette démarche a reposé sur un système comodal conjuguant enseignement présentiel et à distance, rendu possible par un système de captation/diffusion systématique des cours.

1.5.1 Mise en place d'un concept d'enseignement « comodal »

Le contexte d'urgence du mois de mars n'a pas offert la possibilité aux enseignant·e·s de réorganiser et d'adapter leurs cours pour les dispenser en ligne ; de mars à juin, les cours ont donc majoritairement été dispensés de manière standard mais filmée. La perspective du semestre d'automne a permis la mise sur pied d'un système d'enseignement plus adapté aux nouvelles modalités.

Ainsi, au mois de juin le CSE a identifié quatre modalités d'enseignement à développer pour la rentrée 2020, afin d'être à même d'assurer la continuité des enseignements en toute situation :

- 1) enseignement classique en présentiel respectant un dispositif sanitaire ;
- 2) enseignement comodal suivi par une partie des étudiant·e·s en salle de cours et une autre partie en ligne de manière synchrone ou asynchrone ;
- 3) un enseignement présentiel par l'enseignant·e dans sa salle suivi par ses étudiant·e·s en ligne
- 4) un enseignement entièrement à distance, où l'enseignant·e et les étudiant·e·s sont en ligne et hors campus.

Pour cela, le CSE a notamment proposé un modèle pédagogique en cours de développement dans certaines universités, dont l'UNIL, appelé « HyFlex » dans le milieu anglo-saxon (pour enseignement HYbride et FLEXible) ou « comodal » dans le milieu francophone. Cette conception de cours combine l'apprentissage hybride d'une manière flexible, de sorte que les étudiant·e·s ont le choix de participer à des séances en présentiel ou à distance, ou encore d'alterner entre les deux, et requiert donc que l'enseignant·e conçoive des activités d'enseignement et d'apprentissage répondant à la fois aux besoins des personnes en présentiel et de celles à distance.

Pour soutenir les enseignant·e·s dans la préparation de leurs cours du semestre d'automne en mode comodal, le CSE a développé une offre de formation estivale de 24 webinaires d'une durée de 1h30, dispensés chacun à plusieurs reprises chaque semaine du lundi au vendredi, et de 7 Labs on-line d'une durée d'une heure, qui ont été dispensés entre le 15 juillet et le 25 septembre 2020. Certaines de ces formations ont également été dispensées en anglais. Ces formations ont enregistré plus de 1'500 participations durant cette période.

Des permanences pédagogiques en ligne via Zoom ont également été proposées aux enseignant·e·s, tout comme des consultations individualisées d'un conseiller ou une conseillère pédagogique.

1.5.2 Installation à large échelle d'un système de captation des cours

Cette adaptation des enseignements a été rendue possible par la mise en place à très large échelle dans les auditoriums et salles d'enseignement, pendant les mois d'été, d'un système de captation, de diffusion et d'enregistrement des cours. Ainsi :

- 13 auditoriums à grands effectifs (plus de 200 places) ont été équipés d'un système permettant à l'étudiant·e distant de voir l'enseignant·e (la caméra suit le déplacement de l'enseignant·e dans l'auditorium et permet donc également de filmer ce qui est écrit au tableau), le support visuel du cours présenté via l'ordinateur portable de l'enseignant·e ou via le système openboard ainsi que le tableau virtuel proposé par l'openboard.
- 24 auditoriums de capacité intermédiaire (entre 100 et 200 places) ont été équipés d'un système permettant à l'étudiant·e distant de voir le support de présentation et d'entendre l'enseignant·e dispenser le cours.
- Une centaine de dispositifs mobiles (micro et caméra mobile) de captation en salle ont été mis à disposition des enseignant·e·s, permettant à l'étudiant·e distant de suivre le cours en visuel et audio.

- Trois studios d'enregistrement ont été équipés d'un matériel permettant aux enseignant·e·s d'enregistrer de manière autonome des contenus d'enseignement destinés à une diffusion en différé.
- L'infrastructure UbiCast de l'UNIL initialement proposée sur un *cloud* a été rapatriée dans les *data centers* de l'UNIL et a été augmentée afin de pouvoir gérer l'ensemble des productions vidéo des enseignant·e·s, qu'elles soient captées et diffusées en direct à partir des salles de cours équipées ou produite à distance (séances Zoom enregistrées, vidéos de cours enregistrés sur un bureau, etc.)

Cet effort, d'un budget de 600'000.-, a demandé un travail considérable de la part des équipes techniques de l'UNIL dès la fin du printemps et durant tout l'été : rédaction d'appel d'offres, réception, installation et configuration du matériel. Il a en outre demandé des ajustements constants durant le semestre afin d'optimiser les nombreux paramètres de ce système très complexe. 2 à 3 EPT (répartis entre le groupe audio-visuel d'Unicom, le groupe réseau du Ci et le CSE) ont consacré la majeure partie de leur temps à ce projet durant la première période d'exploitation (septembre à fin novembre).

1.5.3 Démarrage du semestre le 14 septembre

La mise en production du système de captation/diffusion des cours a par la force des choses été réalisée en mode de crise dans la mesure où les circonstances ne permettaient pas de procéder à des tests préalables en situation réelle ou à une montée en puissance progressive : le système élaboré pendant les mois de juillet et août a dû être fonctionnel immédiatement au premier jour de la rentrée.

Ainsi pendant le premier jour de cours (14 septembre), le Centre informatique a enregistré de nombreuses indisponibilités liées à la diffusion en direct des cours. Ces problèmes ont été provoqués par les « réglages d'usine » de l'infrastructure qui n'avaient pas encore pu être adaptés à la charge effective à laquelle cette dernière devrait faire face. La majorité de ces problèmes ont pu être réglés dès le mardi 15 septembre à midi. Cependant les réglages plus fins se sont poursuivis durant les semaines successives et ont permis de progressivement stabiliser l'infrastructure de diffusion directe.

Il est à noter que malgré les soucis qui ont entaché la diffusion en direct, la plateforme d'enregistrement a, quant à elle, donné une satisfaction optimale. Une fraction minime d'enregistrements n'a pas pu se faire correctement, et même lorsque le *live* n'a pas pu se dérouler correctement, l'enregistrement du cours a pu être mis à disposition des étudiant·e·s dans les heures qui ont suivi. Sur les 3'000 enregistrements qui ont été faits durant le semestre d'automne 2020, seuls 6 n'ont pas pu être sauvegardés correctement.

Le déploiement d'une telle infrastructure a constitué un pari ambitieux. L'UNIL s'est distinguée des autres institutions en cela qu'elle a choisi de proposer la possibilité d'un suivi en direct (« live » au lieu de différé) des cours, avec l'avantage en termes d'interactivité que cela apporte. La stabilisation de cette infrastructure a demandé un travail considérable de soutien technique. Pour permettre une réactivité accrue face aux problèmes qui se sont manifestés au cours des premiers temps de l'exploitation de ce nouveau dispositif, des étudiant·e·s ont été engagés pour programmer et suivre l'ensemble des *lives* et faire remonter les problèmes rencontrés tant par les enseignant·e·s que par les étudiant·e·s auprès du CSE et du helpdesk du Ci.

En dépit de certaines frustrations et énervements manifestés par les usager·ère·s victimes de pannes, le bilan final est que le taux de réussite sur 3'000 *lives* réalisés pendant le semestre d'automne est de 95 %, et un échec de l'enregistrement tout à fait marginal.

On estime qu'à l'avenir, ces installations pour la captation des cours pourraient se révéler très utiles pour les grandes volées des années propédeutiques que même les plus grands auditoriums de l'UNIL ne

peuvent plus contenir, ou pourraient bénéficier aux étudiant·e·s allophones ou nécessitant plus de temps dans leur apprentissage.

1.5.4 Stratégie de « dé-densification » : présence par tournus des étudiant·e·s aux grands cours

La très grande variété des cursus d'études et la diversité des approches pédagogiques entre les sept facultés de l'UNIL, voire au sein de celles-ci, ainsi que la variabilité des effectifs inscrits à un cours (de 10 à 700 personnes), a fait de l'objectif de réduire à un tiers la présence des étudiant·e·s sur le campus un problème d'une très grande complexité.

Pour le résoudre, l'UNIL a publié le 25 août un « Dispositif de régulation de la présence des étudiant·e·s pour les enseignements bachelor-master », qui distinguait des modalités de présence/absence pour trois types d'enseignements, tout en laissant aux facultés un choix d'options pour atteindre l'objectif.

- a) Cours à grands effectifs : un système d'attribution de jetons virtuels de trois « couleurs », a permis de répartir en autant de groupes les étudiant·e·s inscrits à des cours programmés dans des salles/auditoires de plus de 60 places. L'étudiant·e attribué à tel groupe, s'est vu autorisé à suivre son cours en présence le jour assigné sur trois, ayant à le suivre à distance pendant les deux autres jours. L'appartenance à un groupe était confirmée par un QR-code imprimable et affichable sur smartphone, que les étudiant·e·s avaient à montrer en cas de contrôle. Ce système, a permis d'offrir à toutes et tous, de manière équitable, une participation en présentiel à leur cours, en alternance d'un jour sur trois. Une bourse d'échange ouverte en ligne pendant les deux premières semaines du semestre a permis aux étudiant·e·s de changer de groupe pour des raisons d'organisation personnelle ou de constitution de groupes de travail ; le nombre d'échanges a été évalué entre 4'000 et 5'000.
- b) Cours à petits effectifs : programmés dans des salles de moins de 60 places, ils ont été soumis par défaut à un enseignement à distance. Cependant, chaque faculté a pu proposer un tiers d'entre eux pour un enseignement tout en présence. Elle a également eu la possibilité de soumettre à la Direction une méthode alternative de régulation des présences à ces enseignements, sous réserve du respect de l'objectif de réduction à un tiers.
- c) Enseignements spéciaux : chaque faculté a pu soumettre à la Direction des demandes d'autorisation pour des enseignements auxquels la présence de tous les participant·e·s était indispensable (par ex. travaux pratiques ou autres, requérant l'accès à une infrastructure particulière du campus).

Toutes les facultés ont adopté le système élaboré par la Direction, à l'exception de la Faculté des lettres qui a tiré profit de la liberté de proposer une alternative. Cette Faculté a choisi de réserver le présentiel à ses travaux pratiques, qui sont nombreux (particulièrement en première année de bachelor) et réunissent dans leur ensemble près d'un tiers des étudiant·e·s ; les autres cours de la Faculté des Lettres ont été dispensés en ligne.

Ce dispositif a été activé jusqu'à la bascule du 2 novembre vers un enseignement tout à distance imposé par les autorités. Il s'est avéré efficace dans la mesure où l'on estime que la fréquentation du campus s'est limitée à une présence de 40 % à 50 % de son occupation habituelle.

1.6 Enseignement « tout à distance » pendant la seconde partie du semestre d'automne 2020

Alors que l'enseignement en présentiel a été à nouveau interdit pour les hautes écoles suisses à partir du 2 novembre, l'Ordonnance du Conseil Fédéral dans sa version du 28 octobre prévoit, à son Art. 6d,

chiffre 1, lettre b, que sont exemptées de cette interdiction « les activités didactiques indispensables pour la filière de formation et pour lesquelles la présence sur place est nécessaire ».

Après consultation des autorités fédérales par swissuniversities et des autorités cantonales par l'UNIL, la Direction a conclu que la poursuite d'enseignements en présentiel pouvait être autorisée à titre dérogatoire, pour des enseignements requérant impérativement l'utilisation d'une infrastructure du campus, tels des travaux pratiques en laboratoires. Les Facultés et Écoles ont donc été invitées à soumettre à la Direction la liste des enseignements pour lesquelles elles sollicitaient une telle autorisation.

Tous les autres cours ont été donnés exclusivement en ligne dès le 2 novembre. Les enseignant·e·s ont été appelés à continuer à dispenser leurs cours dans leurs auditoriums... vides, mais équipés du système de captation et diffusion en direct (cf. ci-dessus), de manière à assurer la meilleure qualité possible de flux et d'enregistrement.

Les bâtiments et les bibliothèques sont restés accessibles à la communauté UNIL au moyen de la Campus card, ce qui a été apprécié d'un certain nombre d'étudiant·e·s qui ont continué à étudier en ligne depuis les infrastructures du campus, en bénéficiant de la qualité supérieure de celles-ci.

1.7 Session d'examens de janvier 2021

1.7.1 Adaptation réglementaire aux conditions extraordinaires

Dans la perspective de l'organisation d'une nouvelle session d'examens en situation extraordinaire, la Direction a consulté la DGES sur la nécessité ou l'opportunité de soumettre une nouvelle demande d'arrêté dérogatoire (cf. 1.3.4), afin d'effectuer des ajustements réglementaires requis pour traiter des cas de rattrapages *ad hoc* pour étudiant·e·s en quarantaine au moment d'un examen présentiel, d'étudiants mobilisés, d'éventuelles prolongations de la durée d'études, etc.

Il est ressorti que le Conseil d'État ne pouvait accéder à cette requête, s'étant engagé à ne prononcer de tels arrêtés que de façon exceptionnelle et limitée à des objets sanitaires, compte tenu du fait que contrairement à la période de semi-confinement du printemps, le Grand Conseil n'a pas cessé son activité parlementaire et législative.

Dès lors, plutôt que de déroger à des règlements et directives existants, la Direction a appliqué une alternative d'entente avec la DGES consistant à statuer sur des aspects qui ne sont prévus dans aucun règlement ni directive (tels que quarantaine, isolements, mobilisation...), conformément l'Art. 24 al. 2 LUL qui stipule que *"La Direction est en outre compétente pour toutes les décisions relatives au fonctionnement de l'Université que la loi, le RLUL, le RI ou tout autre règlement fondé sur la présente loi ne confient pas à un autre organe ou qu'elle n'a pas elle-même déléguées"*. Elle a donc publié le 8 décembre la « Directive de la Direction 3.20 Situation COVID 19 : examens de la session d'hiver 2021 », d'une durée d'application limitée du 1^{er} janvier au 28 février 2021. Les principes généraux sont les suivants :

- Les facultés déterminent quels examens ont lieu en présentiel ou en ligne.
- Les dates de la session d'examens sont celles prévues dans les règlements et plans d'études.
- Les conditions de réussite sont celles prévues dans les règlements et plans d'études.
- Les examens en ligne s'effectuent sans recours à des logiciels spécifiques de *proctoring*.
- L'isolement et la mobilisation (armée, PCi) sont reconnus comme de justes motifs pour le retrait à un ou des examens qui ont lieu en présentiel ou en ligne.
- L'étudiant·e en quarantaine est tenu de se présenter aux examens en ligne. La quarantaine est reconnue comme un juste motif pour le retrait à un ou des examens en présentiel. Les facultés sont cependant tenues de proposer des alternatives afin d'éviter qu'une mise en quarantaine entraîne une prolongation de la durée des études.

1.7.2 Réponse de l'UNIL aux revendications de la FAE pour un nouveau statut d'exception

Le 24 novembre, la FAE a adressé une liste de 9 revendications à la Direction, relatives aux conditions de la session d'examen d'hiver 2021 dont les deux principales portaient sur la possibilité d'une désinscription tardive des examens et la non-comptabilisation des échecs dans le nombre de tentatives autorisées, sur le même modèle d'exception qu'adopté pendant les sessions de juin/août. Ceci en raison notamment des conditions d'études difficiles pour les étudiant-e-s telles que la tenue de cours en ligne uniquement et l'isolement et le stress qui en ont découlé.

Après contact avec la FAE, la Direction a fait ressortir que les dispositions prises par l'UNIL répondaient à la majorité de ces revendications. En revanche, elle a confirmé sa décision de ne pas reconduire la possibilité de se désinscrire tardivement d'un ou plusieurs examens, et de comptabiliser les échecs conformément aux règlements d'étude en vigueur. Cette position était justifiée du fait que les conditions pendant le semestre d'automne, certes astreignantes, avaient été significativement meilleures qu'au printemps, l'enseignement en ligne mieux préparé et le campus maintenu ouvert (bibliothèques incluses). À quoi s'est ajouté que les prestations d'aide aux étudiant-e-s étaient fonctionnelles, sur le plan pédagogique, technique, financier, psychologique et administratif. La Direction de l'UNIL, cohérente en cela avec autres les universités cantonales romandes, a considéré également que les inconvénients inhérents à l'échec non-comptabilisé (dégradation ultérieure des conditions d'études en particulier dans les premières années des cursus, augmentation de la durée et perte de cohérence du parcours d'études, fausse perception de la valeur des diplômes comme « diplômes de la volée COVID ») l'emportaient sur les avantages que l'on aurait pu attendre d'un renouvellement du régime d'exception du printemps 2020.

Le 14 décembre, la FAE a publié un communiqué de presse publié expliquant qu'elle était incluse dans les discussions de la Direction autour des cours et des examens depuis la rentrée, en regrettant que son avis bien qu'entendu n'ait jamais été totalement pris en compte pour améliorer la situation de la communauté qu'elle défend. Elle a regretté le manque d'organisation et de prévoyance et de considération [de la Direction] pour la communauté estudiantine et son peu de compassion pour la situation de ses 17'000 étudiant-e-s, manifesté par son refus d'offrir la désinscription et par son retard pour communiquer aux étudiant-e-s.

1.7.3 Organisation des auditoires pour les examens en présentiel

L'incertitude sur l'évolution des conditions imposées aux rassemblements de personnes pendant le semestre d'automne n'a pas permis aux services de l'UNIL de procéder à leur planification des salles d'examens avec l'anticipation habituelle. Une partie de leur travail, déjà rendu complexe par les limites de nombre de personnes autorisées dans une même salle, s'est trouvée réduite à néant par l'annonce du durcissement des conditions à la fin du mois d'octobre. Il n'a ensuite pas été possible de reprendre ce travail immédiatement pendant le mois de novembre en raison de l'incertitude sur les annonces à venir.

Finalement, une modification dérogatoire, datée du 4 décembre, de l'ordonnance fédérale Covid-19, a autorisé de manière dérogatoire en faveur des hautes écoles suisses l'organisation d'examens sous forme d'activités présentielles, pour des effectifs dépassant 50 personnes, sous réserve que la présence soit nécessaire dans le mode d'évaluation. En revanche le respect de la distance sociale de 1,5 mètres a été source de complication, puisque la configuration habituelle des salles en mode « examens » (un siège sur deux) ne répond pas à cette condition. La reconfiguration requise des salles a donc fortement réduit leur capacité. Les services en charge de la planification ont été amenés à envisager les alternatives suivantes (par ordre de préférence décroissant) : mobilisation de salles supplémentaires, organisation d'examens les dimanches également, prolongation de la durée de la session au-delà du 6 février.

Afin d'anticiper la nécessité de planifier des examens les dimanches, la Direction a sollicité une séance extraordinaire du Conseil de l'UNIL le 9 décembre. Celui-ci a voté en faveur d'une modification temporaire du RGE qui autorisait à utiliser les dimanches de la session d'examen. Finalement, la mise à disposition de salles supplémentaires, notamment la salle omnisports SOS1, a suffi à planifier la tenue de tous les examens prévus en présentiel par les facultés dans les dates de session prévues, du lundi au samedi. Environ 20 % des examens ont été organisés en présentiel, le reste se déroulant entièrement en ligne.

Impact sur les Facultés

Les décisions prises par la Direction ont eu d'importantes implications pour les facultés. Toutes ont dû relever le défi de rendre possibles l'enseignement et les évaluations à distance, au prix de grands efforts d'organisation et de nombreux ajustements. À titre d'exemple, voici certaines des adaptations réalisées dans la Faculté des SSP :

- mise sur pied de plans d'adaptation des cours et des examens ;
- élaboration de nouvelles procédures ;
- création d'espaces en ligne pour tous les cours et les examens ;
- double vérification des dossiers étudiant·e·s suite à la réouverture des inscriptions pour tenir compte des conditions sanitaires (augmentation de 161 % des inscriptions tardives aux enseignements uniquement, de 65 % des inscriptions tardives aux examens uniquement, et de 344 % des inscriptions tardives aux enseignements et examens) ;
- déplacement de 5'697 inscriptions de la session d'été vers celle d'automne ;
- organisation de 6'124 examens en ligne pour la session d'été et de 5'961 examens en présentiel avec respect des normes sanitaires pour celle d'automne ;
- adaptation des conditions de réussite.

Dans certaines facultés, la création d'une cellule de conduite ou task force a été jugée nécessaire pour gérer ces adaptations, tant dans leurs aspects administratifs que pédagogiques.

Plus d'informations spécifiques aux facultés sont disponibles dans le Rapport de gestion 2020, chapitre 5.

2 Soutien aux étudiant·e·s

2.1	SOUTIEN SOCIAL DU SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE (SASME)	23
2.1.1	Contexte.....	23
2.1.2	Réponse du SASME.....	24
2.1.3	Leçons apprises et suivi	25
2.2	AIDES FINANCIÈRES DE LA FAE	25
2.3	ACTIVITÉ DE LA CONSULTATION PSYCHOTHÉRAPEUTIQUE POUR LES ÉTUDIANT·E·S DE L'UNIL	26
2.4	SOUTIEN À LA COMMUNAUTÉ PAR ACCUEIL SANTÉ.....	27
2.5	SITUATION DES ÉTUDIANT·E·S EN SEMESTRE DE MOBILITÉ ET ACTIONS DU SASME EN LEUR FAVEUR	28
2.5.1	Suivi des étudiant·e·s OUT.....	29
2.5.2	Suivi des étudiant·e·s IN	29
2.5.3	Remboursement des bourses d'échange	30
2.6	AUTRES MESURES DE SOUTIEN	30

2.1 Soutien social du Service des affaires sociales et de la mobilité étudiante (SASME)

2.1.1 Contexte

L'Université de Lausanne dispose d'un fonds social destiné aux étudiant·e·s qui connaissent des difficultés financières ponctuelles ou durables. Une aide financière peut être octroyée en complément d'une bourse d'études cantonale si celle-ci est insuffisante ou dans le cas où une telle bourse a été refusée.

Avant que la situation pandémique ne provoque un confinement en mars 2020, on notait que le nombre de demandes d'aides financières auprès du fonds social de l'UNIL avait pratiquement doublé entre 2016 et 2019, alors que le taux de réponses positives à ces demandes est resté stable : c'est dire que l'alimentation du fonds social, en situation non pandémique, nécessite de nouvelles mesures pour couvrir les requêtes annuelles, dont la croissance semble pouvoir être expliquée en partie par celle du nombre d'étudiant·e·s à l'UNIL et en partie par une précarisation de la situation des étudiant·e·s.

A partir du mois de mars 2020, la crise Covid a donc touché des étudiant·e·s dont la situation était déjà précaire avant la pandémie, mais également une nouvelle population jusqu'alors autonome financièrement, qui a perdu sa source de revenu dès le printemps.

Entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2020, le SASME a ainsi reçu 714 requêtes de soutien financier, au lieu de 527 (+ 187 / 35%) pour la même période en 2019. Ces demandes sont motivées principalement par une perte de revenus de l'étudiant·e ou de ses parents. Pendant l'été, elles étaient de plus en plus motivées par l'impossibilité de travailler, soit par manque d'opportunités, soit en raison du déplacement de la session d'examens en août.

Au cours de l'automne 2020, les demandes d'aide financière sont restées stables par rapport à la même période en 2019 (734 demandes contre 726 en 2019, pour CHF 497'000.- dans les deux cas), ce qui peut s'expliquer par le fait que les activités économiques ont été maintenues jusqu'à fin 2020, préservant sans doute la plupart des jobs d'étudiant·e. Ce n'est qu'en toute fin d'année 2020 et surtout dès le début de l'année 2021 que les effets des fermetures successives des activités économiques se sont fait sentir avec une augmentation sensible des demandes d'aide financière liées au COVID-19.

Le 27 janvier 2021, le Conseil d'État vaudois a adopté l'arrêté pour la mise en place d'un dispositif d'aide d'urgence temporaire aux étudiant·e·s précarisés par les conséquences économiques de la

pandémie COVID-19 de l'Université de Lausanne, de la Haute école pédagogique Vaud et des Hautes écoles vaudoises de type HES.

Ce dispositif a été communiqué aux étudiant·e·s UNIL début janvier 2021, conformément à la demande de la DGES, ce qui a généré un nombre croissant de demandes d'aide financière. Entre le 1^{er} janvier et le 28 février 2021, 231 demandes d'aide financière ont été adressées au SASME contre 188 pour la même période en 2020.

2.1.2 Réponse du SASME

Dès la fin du mois de mars, le SASME a répondu à la nouvelle situation en élargissant ses critères d'attribution d'aide financière tels que fixés dans la Directive de la Direction 3.5 « Budget minimum et critères d'octroi du Conseil des aides sociales ».

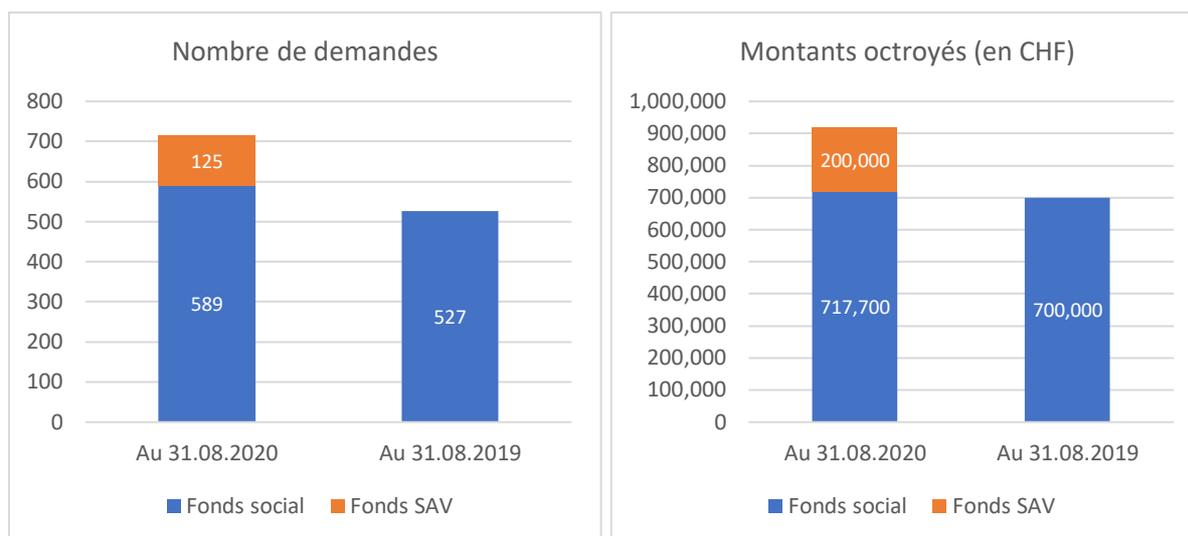
En particulier, les étudiant·e·s dotés d'un permis de séjour B ont pu bénéficier d'une aide financière dès leur première année d'études (au lieu de la deuxième) tandis que les doctorant·e·s ont également pu bénéficier à titre exceptionnel de subventions du SASME.

Pour répondre avec la rapidité requise par la situation d'urgence financière dans laquelle se sont trouvés des étudiant·e·s, le SASME a également allégé les procédures de requête, notamment en exigeant moins de documents justificatifs. L'étudiant·e devait alors simplement remplir le formulaire de demande habituel et fournir un justificatif de perte de revenu. Les conseillers sociaux du SASME recevaient les demandes par email puis organisaient un entretien avec le requérant·e par téléphone ou visio-conférence.

La mise en place de ces mesures d'urgence a été facilitée et élargie par l'obtention début avril d'une donation de CHF 200'000.- en faveur des étudiant·e·s touchés par la crise, de la part de la Société Académique Vaudoise (SAV). En mai 2020, un don de CHF 100'000.- de la Fondation Maisons pour Étudiants Lausanne (FMEL) a été versé au fonds social sans instructions relatives à son utilisation.

Le financement de la SAV étant spécifiquement destiné à des étudiant·e·s directement touchés par la crise Covid, le SASME a effectué le contrôle requis en demandant des justificatifs de perte de revenu (lettres de licenciement, etc.) et en fixant comme condition que c'est l'étudiant·e bénéficiaire lui-même qui avait subi une baisse ou perte de son revenu, et non ses parents. On ne peut en revanche pas exclure que certains étudiant·e·s aient préféré recourir au SASME plutôt que de demander un soutien financier de leurs parents, puisqu'aucun justificatif des revenus de ceux-ci n'a été exigé.

Les donations de la SAV et de la FMEL additionnées au budget du fonds social de l'UNIL ont permis au SASME de répondre à l'ensemble des demandes reçues pendant le semestre de printemps. Les montants accordés étaient de CHF 498'723.- au printemps 2019 et de CHF 887'151.- au printemps 2020. Le nombre d'aides octroyées est passé de 332 à 490 et le nombre de personnes aidées de 262 à 359.



2.1.3 Leçons apprises et suivi

Si le SASME devait considérer à nouveau un élargissement des critères d'octroi, il s'informerait préalablement du revenu des parents du requérant·e, de sorte que celui-ci s'appuie prioritairement sur ceux-ci avant de demander une aide financière.

La soumission des requêtes par courrier électronique plutôt que par poste ou dépôt physique, a permis aux conseillers sociaux du SASME de réclamer les documents manquants avant d'organiser un entretien avec l'étudiant·e. Cela a permis de simplifier et d'accélérer le traitement des dossiers. La mise en place d'un système de requête en ligne est à l'étude.

Le Grand Conseil a adopté le 3 novembre 2020 un EMPD autorisant le Conseil d'État à mettre en place un dispositif d'aide d'urgence temporaire aux étudiant·e·s précarisés par les conséquences économiques de la pandémie COVID-19 de l'UNIL, de la HEP et des HES vaudoises. La durée du dispositif couvre la période du 1er septembre 2020 au 31 juillet 2021 ce qui dotera l'État de la base légale permettant de soutenir les étudiant·e·s en situation de précarité liée au Covid-19.

De son côté, l'UNIL a contacté la SAV pour obtenir un nouveau don et être à nouveau en mesure d'élargir ses critères d'octroi. Depuis la rentrée de septembre 2020 et en attendant l'effet de ces démarches, le SASME applique à nouveau les critères habituels fixés dans la Directive 3.5.

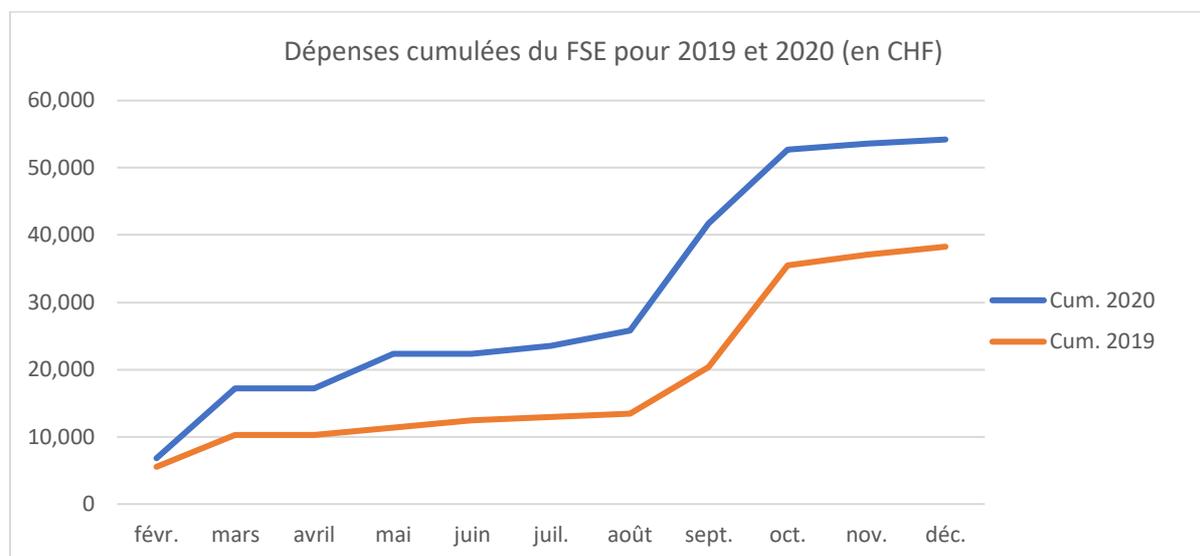
Le nombre de requêtes soumises au SASME a diminué après le semestre de printemps. Une cause probable en est que certains emplois d'appoint ont pu être maintenus ou repris grâce aux réouvertures des restaurants et lieux de divertissement notamment (bien que fermés à nouveau à la fin octobre). On peut également supposer que les étudiant·e·s ont eu le temps de trouver des solutions alternatives, avec le soutien de leurs proches ou grâce à un nouvel emploi.

L'UNIL mène en outre des démarches pour augmenter son fonds social de manière pérenne.

2.2 Aides financières de la FAE

La Fédération des associations étudiantes (FAE) a mis en place un Fonds d'Urgence, offrant une aide de CHF 200.- par mois aux étudiant·e·s directement impactés par la crise sanitaire. De plus, les demandes pour le fonds de solidarité étudiant (FSE) de la FAE, permettant de payer des factures de première nécessité pour un montant de CHF 580.- par étudiant·e, ont fortement augmenté. La FAE a pu offrir cette aide grâce au retour volontaire de subventions qu'elle avait accordées aux associations et dont les événements ont été annulés à cause de la pandémie, ainsi que des dons externes. Un fonds

d'urgence de 4'000.- a finalement été mis à disposition des étudiant·e·s de mi-mars à fin août 2020, en plus du fonds de solidarité.



Graphique 5 Dépenses cumulées du Fonds de solidarité étudiant de la FAE, pour 2019 et 2020

2.3 Activité de la consultation psychothérapeutique pour les étudiant·e·s de l'UNIL

Dès le 13 mars 2020, le contexte de consultation a été impacté par la pandémie Covid-19. La consultation psychothérapeutique a ainsi dû adapter les modalités de son activité, de même que sa pratique et le contenu des interventions.

La consultation a fonctionné en continu durant l'année 2020, assurant la réception quotidienne durant tous les jours ouvrables des demandes des étudiant·e·s, effectuant des évaluations téléphoniques dans un délai très court (le jour même pour toute demande parvenue les jours ouvrables). Ces entretiens téléphoniques d'évaluation initiale de la situation, généralement d'une durée de 30 minutes, mais pouvant aller au-delà selon la situation, ont permis de proposer une première forme de soutien psychologique, d'assurer que les personnes en difficultés bénéficient d'une aide adaptée, ceci en tenant compte non seulement de la situation Covid-19, mais également, selon les périodes de l'année, d'un manque de disponibilité rapide à la consultation en lien avec une augmentation de la demande.

Une possibilité de consultation en présentiel a été proposée pour toute situation le nécessitant sur le plan clinique, selon le calendrier suivant :

- Du 3 janvier au 13 mars 2020 : consultations sur le campus selon les modalités habituelles.
- Du 16 mars au 15 juin 2020 : téléconsultation (téléphone et vidéo) et consultations en présentiel en policlinique.
- Dès le 15 juin, retour progressif des consultant·e·s sur le campus avec une reprise des consultations en présence pour toute nouvelle situation dès le 6 juillet 2020, dans le strict respect des normes sanitaires s'appliquant aux consultations ambulatoires du CHUV.

Lorsque cela a été nécessaire pour des raisons liées à la situation de l'étudiant·e (malade Covid-19, quarantaine, éloignement géographique) la pratique a été poursuivie en téléconsultation.

Les adaptations suivantes ont été faites :

- Entretien téléphonique initial systématique avec évaluation médicale du degré d'urgence, du risque suicidaire et priorisation des besoins.
- Adaptation du modèle d'intervention habituel à la téléconsultation (téléphone ou vidéo selon les possibilités des étudiant·e·s).

- Adaptation du modèle d'intervention de crise et d'investigation psychiatrique au contexte de crise sanitaire avec évaluation systématique de certains paramètres (organisation quotidienne, mesures de prévention via psychoéducation).
- Prises en charges spécifiques à distance, en collaboration avec l'entourage des étudiant-e-s concernés (professeur-e-s, famille) pour des étudiant-e-s en mobilité devant être rapatriés durant la première vague.
- Collaboration à distance avec le SASME pour des situations d'étudiant-e-s en situation de précarité.

La consultation psychothérapeutique a reçu deux fois plus de demandes qu'en 2019 au semestre d'automne 2020, bien qu'elle soit déjà fortement sollicitée durant cette période hors crise sanitaire. Le constat lors cette nouvelle fermeture est que les facteurs de crise additionnels générés par la situation Covid-19 (difficultés socio-économiques, familiales, deuils, maladie, isolement, etc.) ont un impact non négligeable sur les étudiant-e-s, et viennent augmenter les difficultés d'insertion dans le système pour les étudiant-e-s de première année de Bachelor, ainsi que pour les étudiant-e-s en mobilité.

2.4 Soutien à la communauté par Accueil santé

Sur la base d'un accord avec Unisanté, l'UNIL bénéficie de la prestation d'infirmières en santé communautaire, hébergée à l'Accueil Santé au sein du service UniSEP. Dès le retour sur le campus de l'UNIL, à la fin août, des infirmières jusque-là mobilisées à l'extérieur pour des tâches liées à la gestion de la pandémie, l'Accueil Santé a mis en place un nouvel outil de prise de rendez-vous en ligne : www.accueilsanteunil.ch et relayé des informations en lien avec la santé globale via ses réseaux sociaux.

L'Accueil Santé a très vite constaté que la quasi-totalité des demandes adressées portait sur la santé mentale des étudiant-e-s. Cette problématique était déjà en augmentation avant la crise au point de concerner environ deux tiers des consultations en 2019 et la moitié pendant les années précédentes. Avec l'apparition du COVID l'expression de ces problèmes s'est définie par un « ras le bol généralisé », des impacts sur la santé physique (migraines, maux posturaux, troubles du sommeil, etc.), mentale (stress, perte de sens, perturbation de l'estime de soi, etc.) et sexuelle (frustration, prises de risque), voire par des idées suicidaires nécessitant une prise en charge d'urgence. Or, on peut craindre que la durée de la situation amplifie les risques d'altération de la santé mentale à moyen et long terme (chronicisation de certains symptômes et modifications de comportements).

La diminution drastique ou même la perte du lien social, de première importance pour les jeunes adultes, ainsi que le manque de perspectives sont les éléments majeurs et récurrents identifiés comme la cause de ces troubles. Certains ont également fait état d'une exacerbation des conflits dans le cadre familial et de vie, avec parfois des ruptures dans les relations. En retour, les ressources habituellement mobilisées par la communauté d'étudiant-e-s sont très réduites voire inaccessibles en raison des mesures sanitaires imposées. Les étudiant-e-s les moins impactés sont ainsi ceux dont les habitudes de vies ont été le moins modifiées (en couple avant le confinement, disposant d'un travail à l'extérieur, hobbies en pleine nature, en famille fonctionnelle, etc.)

L'Accueil Santé offre toujours des consultations en présentiel mais répond également aux nombreuses sollicitations, soit par téléphone, soit par mail, pour des orientations dans le système de santé vaudois. Les infirmières se sont également rendues à plusieurs endroits stratégiques du campus (distributions de masques par exemple) afin de sensibiliser de manière proactive la communauté UNIL à la santé mentale.

L'Accueil Santé et la Consultation psychothérapeutique ont également formé et coaché une quinzaine d'étudiant·e·s, appelés Pair·e·s, pour faire un travail d'écoute, de premier conseil et d'orientation auprès de la communauté UNIL. En septembre et octobre 2020, moment du retour sur le campus, les Pair·e·s ont multiplié les sorties dans les cafétérias et bibliothèques afin de s'enquérir de l'état mental des étudiant·e·s et de leur adaptation à la nouvelle situation. Depuis novembre, une plateforme en ligne « Discord » est mise en place pour un soutien et des échanges entre étudiant·e·s. Une permanence d'une heure par jour est assurée par les Pair·e·s. Des espaces d'écoute, de parole et de liens sont également proposés et organisés pour les étudiant·e·s et le personnel.

2.5 Situation des étudiant·e·s en semestre de mobilité et actions du SASME en leur faveur

Le programme de mobilité étudiante permet aux étudiant·e·s de l'UNIL de passer un semestre dans une autre université (OUT) et à des étudiant·e·s d'autres universités de passer un semestre à l'UNIL (IN). Il est géré par le Service des affaires sociales et de la mobilité étudiante (SASME), en collaboration avec le Service des Relations internationales (SRI) et les responsables et coordinateur·trice·s mobilité dans les facultés.

Depuis le retrait de la Suisse du programme Erasmus en 2014, c'est la Confédération qui finance les soutiens aux programmes d'échanges IN et OUT pour la mobilité européenne, par le biais du Swiss-European Mobility Programme (SEMP), géré par l'agence nationale Movetia. La mobilité extra-européenne est régie par des conventions bilatérales entre universités sans cadre étatique.

Pendant le semestre de printemps 2020, 450 étudiant·e·s étaient inscrits dans un programme de mobilité étudiante de l'UNIL, soit 250 étudiant·e·s « OUT » et 200 étudiant·e·s « IN ».

Le programme de mobilité du printemps 2020 a été bouleversé pour l'ensemble de ses participant·e·s, alors que tou·te·s n'étaient pas encore partis vers leur destination au moment de l'apparition de la pandémie en début de semestre. L'accélération des décisions au début du mois de mars, à l'échelle nationale et cantonale, qui a mené au confinement soudain du 13 mars, a compliqué pour le SASME la gestion des échanges et la communication faite aux étudiant·e·s.

La gestion décentralisée des programmes d'échanges, dont les exigences sont fixées par les facultés, est également source de complication pour le travail d'encadrement du SASME, qui a attiré l'attention sur les conditions particulières de la minorité de leurs étudiant·e·s inscrits à un programme d'échange et la nécessité de faire preuve de flexibilité et compréhension en leur faveur.

Les universités d'accueil ont également fait preuve de souplesse en fixant pour priorité de garantir la validation du semestre les étudiant·e·s en échange comme pour tous les autres. Dans cette perspective, des systèmes d'évaluation alternatifs ont été mis en place lorsque nécessaire. *In fine*, le SASME n'a pas eu écho de situations problématiques relatives aux examens et à la validation du semestre d'étudiant·e·s en échange.

L'activité du SASME en faveur des étudiant·e·s en échange a consisté à maintenir un contact permanent et à leur fournir les informations sur les derniers développements et options qui s'offraient à eux, en lien avec la situation pandémique. Exiger un retour au domicile n'a pas été envisagé par l'UNIL, puisqu'une telle mesure n'a en aucun moment fait l'objet d'une décision de l'OFSP ou du Conseil d'État.

Les premiers étudiant·e·s en mobilité impacté par la situation pandémique ont été celles et ceux en provenance de, ou à destination de la Chine, lorsqu'au début du mois de février a été évoquée l'option d'imposer des restrictions de mouvement entre Europe et Chine. Le SASME a observé 3 annulations et

3 échanges en ligne depuis la Suisse (OUT) et 4 annulations, 5 échanges poursuivis en ligne depuis la Chine et 5 depuis Lausanne (IN).

2.5.1 Suivi des étudiant·e·s OUT

Au printemps, le SASME a élaboré une liste de critères à prendre en considération par les étudiant·e·s dans l'évaluation de leur situation et décision consécutive : état de santé, qualité des soins dans le pays d'échange, vécu de la situation pour soi et ses proches, ainsi que les modalités d'examen prévues dans l'université d'accueil (en présence ou à distance) et l'incidence possible sur la bourse de financement de l'échange.

Un critère de choix majeur pour les étudiant·e·s OUT reposait sur la possibilité qui leur serait faite par leur faculté d'origine – en cas d'abandon de leur programme d'échange – de réintégrer tardivement leur semestre de cursus à l'UNIL. Le SASME a discuté avec les facultés pour les sensibiliser à ce problème et appeler à la flexibilité requise en faveur de leurs étudiant·e·s en échange.

Ce sont les étudiant·e·s en semestre d'échange en Italie qui ont été mis en difficulté, dès la moitié du mois de février, immédiatement après ceux en échange avec la Chine, suite à l'aggravation dramatique de la situation pandémique dans ce pays.

Le SASME est entré en contact avec chacun d'entre eux pour s'informer de leur choix, en rappelant que leur retour en Suisse n'était pas exigé. Cinq étudiant·e·s sont restés sur place, 8 sont rentrés en Suisse et ont suivi les cours en ligne à distance et 5 ont interrompu leur échange et réintégré l'UNIL.

Au final, sur l'ensemble des étudiant·e·s en échange OUT pendant le semestre de printemps, 157 sont rentrés en Suisse pour suivre en ligne les cours de leur université d'échange, 19 ont renoncé à leur échange et réintégré leur cursus à l'UNIL, et 162 ont effectué jusqu'à son terme leur semestre d'échange. On constate que peu d'étudiant·e·s ont interrompu leur échange.

Concernant le semestre d'automne 2020, compte tenu du fait que de nombreux partenaires ont proposé aux étudiant·e·s UNIL un échange en ligne à distance, le SASME a dû effectuer des contrôles supplémentaires pour verser les bourses de mobilité. En effet, dans la mesure où la bourse n'est due qu'en cas de mobilité réelle, le SASME a exigé une preuve que l'étudiant·e se rendait bien sur place, ce qui a généré un surcroît de travail non-négligeable.

Par ailleurs, de nombreux échanges ont été annulés ou repoussés au semestre de printemps 2021. Le SASME doit encore faire un état des lieux pour connaître exactement le nombre d'étudiant·e·s partis sur place ou restés en Suisse. Mais le nombre d'étudiant·e·s enregistrés en échange au cours du semestre d'automne 2020 était de 240 alors qu'ils étaient 485 à partir en automne 2019. La pandémie de COVID-19 a donc fortement impacté les échanges universitaires, comme l'on pouvait s'en douter.

2.5.2 Suivi des étudiant·e·s IN

Les étudiant·e·s en échange à l'UNIL ont été informés par le SASME des mesures prises par l'UNIL pour maintenir ses cours, en ligne, suite au confinement imposé dès le 13 mars. Le SASME a également procédé à un suivi individuel des départs des 155 étudiant·e·s qui ont choisi de retourner dans leur pays.

La Fondation Maisons pour Étudiants Lausanne (FMEL) a enregistré un nombre très important de départs anticipés d'étudiant·e·s en échange à l'UNIL ou dans d'autres Hautes écoles de la place lausannoise, et a parfois dû accepter des résiliations pour cas de force majeure.

Au cours du semestre d'automne 2020, le nombre d'étudiant-e-s en échange à l'UNIL a sensiblement diminué par rapport à l'automne 2019 (164 contre 293). Compte tenu du passage à un enseignement entièrement en ligne dès début novembre 2020, les conditions d'un échange ont été fortement détériorées et l'inquiétude concernant la santé mentale de ces étudiant-e-s a été croissante pour le SASME et les autres services de soutien aux étudiant-e-s. Dans ce contexte, des actions coordonnées entre le SASME, la FMEL où l'écrasante majorité de ces étudiant-e-s logeait et les associations FAE et ESN ont été mises sur pied afin de lutter contre l'isolement de ces jeunes.

2.5.3 Remboursement des bourses d'échange

Au printemps 2020, l'agence Movetia a décidé d'exiger un remboursement total ou partiel (sur la base de critères que celle-ci a établis) des bourses SEMP, de la part des étudiant-e-s qui avaient interrompu leur programme d'échange.

Le SASME, tout comme les services des autres institutions, a exprimé son désaccord face à cette décision, qui a) provoquait une charge de travail administratif supplémentaire excessive en période de crise, et b) constituait une pénalité indue pour les étudiant-e-s en échange, soumis à un stress considérable loin du soutien de leurs proches, et s'ajoutait aux frais supplémentaires induits par la situation. La décision ayant été maintenue par Movetia, le SASME a effectué le suivi des décisions de chacun des 450 étudiant-e-s en échange, pour documenter les frais déductibles ou non du remboursement exigé. Pour l'UNIL, le montant récupéré en faveur du SEMP s'élève à CHF 8'000.- sur un budget total d'un million de francs.

Pour l'année académique 2020-2021, Movetia a donné des directives aux Hautes écoles suisses concernant le versement des bourses, impliquant une charge de travail supplémentaire. Le principe est que le montant de la bourse doit être versée au *pro rata temporis* du temps passé à l'étranger. Toutefois, dès trois mois passés à l'étranger, le forfait mensuel peut être versé.

2.6 Autres mesures de soutien

D'autres dispositifs de soutien sont restés pleinement fonctionnels en continu, voire ont été renforcés ou ont déployé de nouvelles solutions pour répondre à un niveau accru de sollicitation engendré par la situation pandémique. Il s'agit en particulier des domaines suivants :

- Soutien spirituel prodigué par l'Aumônerie œcuménique UNIL-EPFL
- Aides concernant la situation d'études ou une réorientation fournies par le Service orientation et carrières
- Aides et informations concernant la situation académique ou les démarches administratives, fournies par les facultés, les écoles, les conseiller-ère-s aux études ainsi que le Service des immatriculations et inscriptions
- Soutien pédagogique et technique pour l'apprentissage et les examens en ligne, fourni par le Centre de soutien à l'enseignement, le Centre informatique et le Service orientation et carrières (cf. ci-dessus 1.3.2 et 1.3.3).

3 Impacts immédiats et à moyen terme du confinement sur la recherche à l'UNIL

3.1	SITUATION GÉNÉRALE	31
3.2	RECHERCHE EN LABORATOIRES ET INFRASTRUCTURES DÉDIÉES	32
3.3	RECHERCHE EN BIBLIOTHÈQUES ET ARCHIVES	33
3.4	RECHERCHE DE TERRAIN	34
3.5	MESURES EN FAVEUR DES JEUNES CHERCHEUR·E·S SOUS CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE.....	35
3.6	ACTIVITÉS DE RECHERCHE EFFECTUÉES SUR LE COVID	37
3.6.1	Publications scientifiques significatives.....	37
3.6.2	Participation de chercheur·e·s de l'UNIL à des organes publics de pilotage de la pandémie	39
3.6.3	Guide au public pour « suivre, éclairer et documenter » la crise du COVID-19 en mobilisant les savoirs et les méthodes des sciences.....	40

3.1 Situation générale

Les décisions subites du 13 mars de confiner l'ensemble de la communauté universitaire – tout comme le reste du pays – sur la base de critères liés en premier lieu à l'activité d'enseignement n'a pas permis de prendre en compte les enjeux spécifiques à l'activité de recherche de l'institution. Avec pour effet un impact d'une ampleur considérable sur l'ensemble de la recherche effectuée à l'UNIL, les chercheur·e·s pour la plupart n'ayant plus qu'à se concentrer sur une activité d'analyse des données déjà acquises, de rédaction de leurs résultats ou de consultation de la littérature scientifique en ligne.

Les chercheur·e·s se sont en effet trouvés sans avoir pu prendre aucune disposition anticipée dans l'impossibilité d'accéder aux infrastructures nécessaires à leur recherche (laboratoires au sens large) sur le campus, mais également à leurs terrains de recherche, ou aux sources consignées dans les bibliothèques ou archives, tant en Suisse qu'à l'étranger. Certaines activités de recherche recourant au calcul à haute performance et au stockage de données de recherche spécifiques, ont également été mises en suspens.

Dans certains cas, le gel des infrastructures s'est fait progressivement pour ne pas créer de dommages irrémediables et permettre au plus vite une reprise, réalisable elle-aussi uniquement par étapes successives et qui n'est toujours pas entièrement effective à l'heure de la rédaction du présent rapport.

Les voyages professionnels à l'étranger ont été interdits aux collaborateur·trice·s de l'UNIL – y compris pour les chercheur·e·s – dès le 13 mars et jusqu'à ce que les dispositions fédérales en la matière ont permis à l'institution de référer chacun·e à celles-ci. Ceci a eu un impact sur les recherches de terrains et consultation de sources archivistiques hébergées hors des frontières suisses.

L'UNIL a immédiatement saisi l'occasion qu'offraient les premières dispositions émises le 16 avril par le Conseil fédéral en vue d'une détente progressive des mesures de confinement nationales à la date du 27 avril pour mettre en œuvre une lente reprise de sa recherche, qui aura été quasiment gelée pour une période d'au moins deux mois.

Cette situation aura eu un impact d'une importance particulière pour les jeunes chercheur·e·s, dont la durée du contrat temporaire à l'UNIL est calquée sur le temps estimé nécessaire pour la réalisation d'un projet de recherche, thèse ou travail postdoctoral.

Très rapidement après la reprise des activités de recherche, et moyennant la présence de personnel d'encadrement, la Direction a décidé de considérer les étudiant·e·s en master en train de rédiger leur travail de mémoire comme des chercheur·e·s ayant accès si requis au campus.

Ceci dit, malgré l'ensemble des mesures compensatoires prises dès le 27 avril en faveur des activités de recherche, beaucoup n'ont toujours pas pu être reprises dans leur intégralité. Ceci peut être dû aux contraintes persistantes d'accès à des terrains de recherche ou sources sis hors des frontières nationales, ou d'accès à des populations à risques, par exemple à des fins d'enquêtes, même à l'intérieur des frontières. Avec pour résultat que des chercheur·e-s, dans toutes les disciplines, ont dû se résoudre à modifier profondément leurs protocoles de recherche, ou suspendre pour une durée indéterminée, voire même abandonner, des projets sur lesquels ils étaient engagés de longue date.

Le FNS est rapidement entré en matière sur des prolongations concernant des subsides devant se terminer avant le 31 décembre 2020, et s'est engagé à examiner en temps opportun d'éventuelles demandes de prolongation pour des subsides se terminant au-delà de cette date, soit trois ou quatre mois avant la fin de ces derniers.

3.2 Recherche en laboratoires et infrastructures dédiées

Fermer du jour au lendemain les infrastructures et stopper ainsi immédiatement les expériences en cours est de nature à causer la perte des résultats de longs mois de travail, parfois très coûteux. L'enjeu dans les domaines où cela était le cas – essentiellement dans la Faculté de biologie et de médecine (FBM) et la Faculté des géosciences et de l'environnement (FGSE) – a donc été d'arrêter les expériences d'une manière qui ne réduise pas à néant les résultats en cours de production. Le parti pris pour y parvenir a été de mener à leur terme les expériences en cours, au rythme prévu, en réduisant à son plus strict minimum le personnel spécialisé requis pour leur déroulement, par tournus, équipé en matériel de protection.

Cette procédure mise en place sous supervision du Vice-recteur à la Recherche, en coordination avec les deux Facultés concernées, a permis la clôture de l'ensemble des laboratoires de l'UNIL dans un délai d'une quinzaine de jours.

Cette coordination a été compliquée par la difficulté dans certains cas à joindre les chef·fe-s de groupes de recherche, confinés chez eux et que l'organisation de leur travail en conditions normales ne rend pas nécessaire de pouvoir contacter en tout temps. Ceci illustre la nécessité à l'avenir de maintenir des bases actives de contacts privés.

L'arrêt subit des activités de recherche a également provoqué la nécessité d'euthanasier un grand nombre d'animaux de recherche, tout en maintenant l'activité des animaleries. En effet, la poursuite des expériences n'a pas été autorisée après le 13 mars, sauf dérogation exceptionnelle du Décanat de la FBM. L'élevage des rongeurs a ainsi été réduit au minimum pour assurer l'équilibre entre le nombre d'animalier·ère-s à disposition et le bien-être animal, ainsi que le maintien des lignées de souris génétiquement modifiées. Les importations d'animaux ont été arrêtées. Au total, le nombre de cages de rongeurs a été réduit d'un tiers durant le confinement partiel. Aucun cas de mortalité animale dû à une absence de personnel n'a été rapporté et les rongeurs maintenus en élevage ont été contrôlés au moins trois fois par semaine en accord avec la législation en vigueur. 133'512 souris ont été sevrées dans les animaleries de la FBM en 2020 alors que 154'675 souris ont été sevrées en 2019, soit une réduction de 14 % en 2020.

Par ailleurs, des lignées de cellules et de plantes n'ont pas pu être traitées au moment opportun. Les plantes utilisées pour des recherches en génétique, par exemple, n'ont pas pu être arrosées correctement ou ont dépassé le stade de maturité propice à leur observation. Plusieurs centaines de plantes ont dû être jetées et des dizaines de lignées ont été perdues, dont certaines ne sont qu'extrêmement rarement produites en laboratoire, induisant des retards sur les expériences de plusieurs mois et des pertes de plusieurs dizaines de milliers de francs.

Une reprise après deux mois de fermeture nécessite environ deux mois supplémentaires pour les phases d'incubation et de croissance des lignées, alors que plusieurs générations peuvent être nécessaires pour obtenir les croisements voulus. Avec à la clef une prise de retard de quatre mois de la recherche interrompue.

Les conditions et modalités de réouverture des infrastructures pour les chercheur-e-s, à partir du 27 avril, ont été supervisées par un groupe de travail ad hoc, réunissant le Vice-recteur Recherche, les Vice-doyens Recherche des facultés, le chef du service UniSEP et le chef du service des ressources humaines.

Ce groupe de travail a édicté le 24 avril une note de service intitulée « Conditions de reprise partielle des activités de recherche sur site » fixant les conditions d'accès au campus, les conditions de transport et de comportement pour les observations de terrain en groupes, les conditions sanitaires associées, les annonces de présence *in situ*, etc. Les dispositions ainsi édictées étaient valables pour les bâtiments du campus de Dorigny et du campus de Bramois/Sion, alors que pour les bâtiments du Bugnon et d'Epalinges, ce sont les directives du service de sécurité du CHUV qui faisaient foi.

Sur cette base, les décanats et chef-fe-s de groupe ont assumé la responsabilité des activités de recherche dans leur faculté et instituts, en organisant et supervisant les présences et le fonctionnement au sein de leurs laboratoires.

Les infrastructures de recherche du campus ont ainsi pu être ouvertes progressivement en quelques semaines, dans le respect strict et contrôlé des mesures d'hygiène et de distanciation, parfois au prix de la mise en place de système d'alternance. Ceci fait que certaines structures partagées n'ont toujours pas pu revenir à une capacité maximale, bien que les chercheur-e-s autonomes aient la possibilité de travailler à toute heure à condition d'annoncer leur présence sur site.

3.3 Recherche en bibliothèques et archives

Les deux plus importantes bibliothèques hébergées sur le site de l'UNIL (Unithèque/Banane, et Bibliothèque de droit et des sciences économiques à l'Internef) figurent au nombre des 6 sites gérés par la Bibliothèque cantonale universitaire (BCUL), qui a mission de servir la communauté universitaire lausannoise, mais aussi le grand public.

C'est dire que cette institution répond au sein du DFJC à une autorité différente que l'UNIL et sert une population plus large que la communauté universitaire. Elle a ainsi été concernée par les dispositions de l'OFSP relatives aux bibliothèques publiques, qui ont parfois été différentes de celles relatives aux Universités. La gestion des accès aux ouvrages, puis aux salles de lecture a donc été l'objet d'une logique qui dépassait parfois celle appliquée par l'UNIL et a dû faire l'objet de négociations entre les deux Directions, pour parvenir à une approche qui réponde à des besoins et contraintes parfois contradictoires.

La décision du 13 mars a impliqué la fermeture de l'ensemble des bibliothèques sur le territoire national, et donc de la BCUL. A quoi s'est ajoutée pour les chercheur-e-s la fermeture des sources archivistiques publiques et privées, hébergées dans divers types d'organisations, en Suisse comme à l'étranger.

Si une quantité croissante d'information nécessaire à la recherche est aujourd'hui accessible en ligne, sous forme de revues scientifiques produites directement sur support informatique ou d'ouvrages et sources scannées, une partie importante des publications et des sources archivistiques ne sont encore disponibles qu'en format papier, et ont donc vu leur accès coupé aux chercheur-e-s.

La BCUL a très rapidement, le 13 mars, émis une information sur les canaux de messagerie électronique de l'UNIL relative aux possibilités d'accès aux sources et textes numérisés, dont une partie des chercheur·e·s – qui en avaient disposé jusqu'alors en format papier – n'étaient pas toujours coutumiers.

Un système de commande d'ouvrages par biais de message électronique par les chercheur·e·s, tout particulièrement de la Faculté des lettres, a été mis sur pied à la fin du mois de mars. Difficile à réaliser, il n'aura duré qu'une quinzaine de jours pour être abandonné dès la réouverture des guichets de prêt.

Les discussions avec les autorités politiques suite à l'annonce fédérale du 16 avril de mesures d'assouplissement ont porté sur le statut d'infrastructure de recherche à accorder à la BCUL – en dépit de son double statut public et universitaire – de manière à permettre une rapide ouverture de ses guichets de prêt, très attendue des facultés de l'UNIL.

Ce statut ayant été accordé, l'ouverture des guichets dès le 11 mai a été étendue également aux étudiant·e·s en dépit de la réticence de l'UNIL toujours soumise à la consigne politique de fermeture de ses propres locaux aux activités d'enseignement. Elle a évidemment constitué un réel bol d'air pour les chercheur·e·s dont l'activité repose sur l'accès aux ouvrages imprimés.

Reste que de nombreux chercheur·e·s dont le travail dépend d'un accès à des bibliothèques ou des fonds d'archives situés dans des pays inaccessibles ou soumis à un strict régime de fermeture des structures publiques ont été voire sont encore durablement privés de leur outil principal.

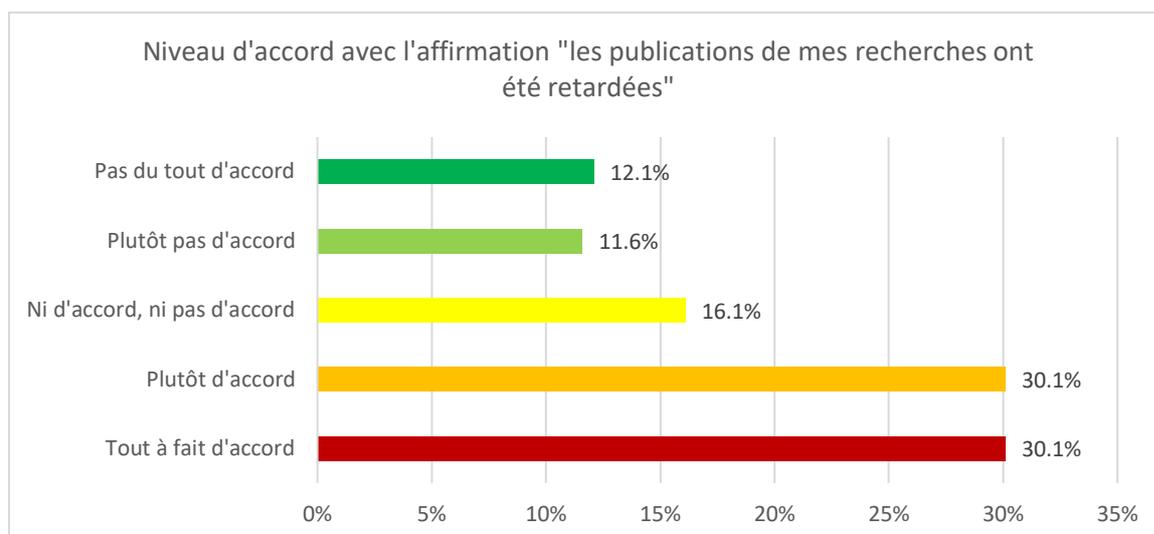
3.4 Recherche de terrain

Une partie importante de la recherche scientifique repose sur l'observation de terrain, dans l'environnement immédiat ou à l'étranger. L'observation peut être requise en sciences naturelles, biologie, zoologie, botanique ou géosciences, l'observation sur des personnes – malades ou non en médecine – mais également dans les domaines ethnographiques ou sociologiques et autres branches des sciences humaines et sociales.

En ce qui concerne l'UNIL, des recherches portant sur les parcours de vie des personnes âgées en EMS ou des réfugiés, les patients en soins ambulatoires dans les hôpitaux, les modalités procédurales dans les tribunaux sont quelques exemples d'études en sciences humaines et sociales qui auront été fortement impactées par le confinement, en raison des fortes restrictions, voire de l'impossibilité d'accès aux populations observées.

À cela se sont ajoutées pour nombre de chercheur·e·s de l'UNIL les limitations de déplacements transfrontaliers imposées par les autorités politiques de Suisse et qui les ont empêchés pendant de longues semaines d'accéder à leurs terrains de recherche. Ceci même après la levée par l'UNIL au début du mois de juin de son interdiction de tout déplacement international, pour référer ses membres aux dispositions émises par l'OFSP et les pays d'accueil.

Finalement, une partie des recherches effectuées à l'UNIL nécessite une prise en compte de la saisonnalité, telle l'observation de certains insectes ou plantes à un moment donné de leur développement – en l'occurrence le printemps – dont la suspension aura provoqué un report d'une année complète dans le protocole de recherche.



Graphique 6 Retard dans la publication des recherches des enseignant-e-s-chercheur-e-s (enquête auprès des collaborateur-trice-s, été 2020)

3.5 Mesures en faveur des jeunes chercheur-e-s sous contrat à durée déterminée

La suspension des activités de recherche a eu un impact tout particulier sur les chercheur-e-s engagés à l'UNIL sur la base d'un contrat à durée déterminée (CDD), pour lesquels les conséquences en termes de résultats de recherche sont personnelles (aboutissement de la thèse de doctorat, publications, étapes d'un parcours académique définies dans un règlement).

La Direction de l'UNIL a donc décidé de prendre des mesures particulières pour réduire autant que possible les conséquences de la situation de la pandémie sur le cursus académique de ces chercheur-e-s dans la première partie de leur carrière scientifique.

La population concernée s'élève à 1'329 personnes, dont 650 sont financées sur le fonds État de Vaud de l'UNIL et 550 financées par des fonds externes, suisses (FNS et autres) ou européens, pour une masse salariale mensuelle totale d'environ CHF 8,5 millions.

La première mesure immédiate prise au mois de mars pour répondre à la situation d'urgence dans laquelle se sont trouvées les personnes dont le contrat échoyait à la fin du mois d'avril, a été de procéder à une prolongation immédiate de deux mois.

Une consultation de l'autorité de tutelle vaudoise a établi que la Direction avait compétence selon l'art. 49 LUL de déroger aux règles instituées en matière de taux d'activité et de durée des engagements, sans avoir à demander une dérogation légale du Conseil d'État. A quoi s'ajoutait qu'elle pouvait également prolonger les contrats des assistant-e-s et premiers assistant-e-s, en sus des MA et PAST PTC, à la condition qu'il y ait accord entre les parties au contrat.

En revanche l'autorité politique et le dispositif législatif n'ont pas laissé à la Direction la latitude de procéder par une mesure uniforme et automatique, applicable à toute la population concernée : il était nécessaire de procéder à une appréciation individuelle de chaque situation.

Dans sa démarche d'amenuisement des effets des mesures anti-pandémie, la Direction a décidé de traiter de manière solidaire les jeunes chercheur-e-s engagés sur des fonds externes, qu'elle n'a pas voulu préteriter par rapport à celles et ceux engagés sur des fonds de l'État de Vaud, ainsi :

- le financement supplémentaire en faveur des collaborateur-trice-s engagés sur des fonds de l'État a été assuré, comme il se doit, par le budget ordinaire de l'UNIL ;

- le financement supplémentaire en faveur des collaborateur·trice·s engagés sur des fonds extérieurs à l'État a dû être demandé par leurs responsables de recherche aux financeurs du projet. En cas de refus avéré de la part des financeurs, la Direction a octroyé le supplément en recourant aux fonds propres de l'UNIL, les fonds de l'État ne pouvant légalement pas être affectés à un tel but.

Pour traiter au cas par cas les requêtes de prolongation de contrats, la Direction a mis sur pied une commission, pilotée par les Vice-recteur·trice·s François Bussy (recherche) et Déborah Philippe (carrières académiques), appuyés par quatre adjoint·e·s du dicastère de la recherche et du Graduate Campus, ainsi que du Chef du Service des ressources humaines.

Pour traiter les demandes de manière structurée et équitable, la commission a établi les cinq critères d'éligibilité (cumulables) suivants, pouvant justifier d'une prolongation de base de 2 mois, légèrement supérieure à la durée de fermeture des infrastructures, avec possibilité d'extension jusqu'à 6 mois dans des situations particulières dûment motivées :

1. Impossibilité d'accéder aux infrastructures de l'UNIL nécessaires à la réalisation de ses recherches.
2. Impossibilité de collecter les données prévues dans le plan de recherche ou perte/dégradation des données.
3. Nécessité de fournir un soutien dépassant substantiellement le temps dévolu à l'enseignement dans le cadre de la mise en œuvre des cours à distance ou des sessions d'examens qui auront lieu entre juin et septembre 2020.
4. Situation personnelle impactant notablement sur l'avancée de ses travaux de recherche.
5. Mobilisation par l'armée ou la protection civile dans le cadre des mesures de lutte contre le COVID-19.

Les personnes concernées ont pu soumettre leur demande de prolongation par le biais d'un formulaire disponible en ligne. Le document rempli par tout requérant·e a été soumis directement à son décanat, sans préavis requis du superviseur de thèse en cas de contrat sur fonds État de Vaud, pour préavis et transmission à la commission.

Les délais de soumission ont été échelonnés pour permettre un traitement immédiat des contrats arrivant à terme, de manière à assurer que les personnes concernées ne souffrent d'aucune interruption dans le paiement de leur salaire. Le dernier délai a été fixé au 31 juillet de manière à permettre à la Direction une comptabilisation et anticipation des effets budgétaires de cette mesure.

La mise en place de cette démarche, qui touche une population de la communauté UNIL que son statut précaire rend particulièrement sensible, s'est avérée complexe. Elle a demandé une coordination renforcée entre divers dicastères de la Direction (Recherche, Carrière et société, Finances et ressources humaines) et un alignement avec l'autorité politique, les décanats, l'association du corps intermédiaire (ACIDUL), et finalement le conseil de l'UNIL. Ceci a demandé passablement de discussions, séances et réajustements avant de parvenir à un soutien généralisé de la démarche.

La commission a enregistré 491 demandes. Parmi celles-ci, 476 ont été acceptées et 15 ont été refusées (3,05%). Parmi les 476 demandes acceptées, la commission a accordé :

- 356 prolongations avec une durée équivalente à celle requise ;
- 120 prolongations avec une durée inférieure à celle requise.

La Direction a par ailleurs reçu 11 demandes de réexamen, dont 5 ont été acceptées en tout ou partie. La Commission a également examiné les requêtes déposées hors délai sur justification du requérant·e.

Prolongations accordées

Durée accordée	Nombre	Pourcentage
0 mois (refus)	15	3,05%
1 mois	2	0,41%
2 mois	359	73,12%
3 mois	71	14,46%
4 mois	36	7,33%
5 mois	1	0,20%
6 mois	7	1,43%
Total général	491	

Projection des coûts globaux

Fonds	Coût projeté
Fonds externes	435 042,65 CHF
FNS	2 441 218,84 CHF
Fonds Etat	4 626 838,01 CHF
Total général	7 503 099,50 CHF

3.6 Activités de recherche effectuées sur le COVID

3.6.1 Publications scientifiques significatives

Une réaction de quantité de chercheur-e-s de l'UNIL a été d'orienter leur activité sur les multiples questions provoquées par la situation extraordinaire de la pandémie pour tenter d'en interpréter les spécificités et enjeux. Ceci tant dans le domaine de la médecine et des sciences de la vie, que des sciences humaines et des sciences sociales. La liste de projets ci-dessous constitue un panorama exemplaire, mais pas exhaustif.

- Dr Anthony Guihur et Mathieu Rebeaud du DBMV, dans Fiolet et al. « [Effect of hydroxychloroquine with or without azithromycin on the mortality of coronavirus disease 2019 \(COVID-19\) patients: a systematic review and meta-analysis](#) ». La parution de cet article a été fortement médiatisée, dans la mesure où l'effet de l'hydroxychloroquine a été un sujet très controversé, particulièrement en France. Il a exposé ses auteur-e-s à de nombreuses réactions voire attaques personnelles et harcèlement par le biais des réseaux sociaux, ce qui a poussé l'UNIL à intervenir pour faire cesser le harcèlement subi par ses chercheurs.
- Professeure Marie Santiago Delefosse de l'Institut de psychologie : Corona Citizen Science : vécu du semi-confinement par la population suisse : <https://www.coronacitizenscience.ch/fr/swiss-corona-research-team-2>
- Professeure Laurence Kaufmann de l'Institut des sciences sociales. Création du *Blog* <https://covies20.com> dans le cadre d'un projet FNS sur la distanciation sociale en temps de pandémie.
- D^{re} Roberta Antonini Philippe de l'Institut des sciences du sport, article « [Adaptation and destabilization of interpersonal relationships in sport and music during the Covid-19 lockdown](#) », parmi d'autres articles sur la thématique de la musique et du sport.
- Professeur Jérôme Rossier et Kokou A. Atitsogbe (chercheur FNS junior), de l'Institut de psychologie: *Afrique: quel-le-s travailleur-euse-s peuvent-ils-elles tenir compte des risques associés à la pandémie du COVID-19?* avec un subside spécial Covid-19 de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF).
- Professeur Jean-Christophe Graz de l'Institut d'études politiques : contributions lancées par le comité éditorial de la *Revue de la Régulation*, dont il fait partie, d'une série d'articles sur « [L'économie dévoilée par la crise pandémique](#) ».
- Professeur-e-s Flavia Fossati et Giuliano Bonoli : Solidarity in times of crisis : perceptions of deservingness during the pandemic in Switzerland <https://www.unil.ch/idheap/COVIDsurvey>

(À qui sont réservées des prestations d'accès aux soins, d'aides financières de l'État ou de possibilité de mobilité transfrontalière, dans un contexte qui fait de celles-ci un bien raréfié ?)

- Professeurs David-Olivier Jaquet-Chiffelle de l'École des sciences criminelles et Daniel Genné du Centre hospitalier de Bienne : système de modélisation de l'évolution de l'épidémie de Covid-19, <https://news.unil.ch/display/1588241868174>.
- Professeurs Pierre Esseiva, Olivier Delémont et Quentin Rossy de l'École des sciences criminelles, en collaboration avec Monsieur Frank Zobel, Directeur adjoint d'Addiction Suisse : rapport sur le marché des stupéfiants au temps du Covid-19, fondé sur plusieurs études menées à l'ESC ou avec des chercheurs de l'ESC. À cela s'ajoutent des études complémentaires présentées sous forme de vidéos : Professeurs Olivier Delémont et Pierre Esseiva : « Consommation de produits addictifs au temps de la COVID-19 » https://youtu.be/2vsu_yVQN_k ou Professeurs Pierre Esseiva et Quentin Rossy : « Les ventes de drogues ne souffrent pas du Covid-19 », <https://fb.watch/5aOjjKTMlb/>
- Professeur Stefano Caneppele, Ateliers en ligne intitulés : a) Criminalité, justice pénale et prison en temps de COVID-19 : Expériences pratiques et questionnements criminologiques, <https://news.unil.ch/display/1611138910228> - b) La recherche criminologique en temps de COVID-19 : Expériences à l'étranger et en Suisse <https://news.unil.ch/display/1618985888041>
- Professeurs Jean-Philippe Bonardi, Marius Brülhart, Eric Jondeau et Dominic Rohner : Prêts Corona : [Prise en charge des salaires et « prêts Corona » : Pourquoi et comment l'État devrait assumer les coûts économiques du confinement](#) », mars 2020.
- Professeurs Jean-Philippe Bonardi, Marius Brülhart, Eric Jondeau, Dominic Rhoner et Mathias Thoenig (inter alios): [Déconfinons ! Déconfinons ? Esquisse d'une stratégie combinant facteurs sanitaires et économiques](#) (Proposition de stratégie de déconfinement par secteur d'activité en 3 vagues).
- Professeurs Jean-Philippe Bonardi, Marius Brülhart, Mathias Thoenig, Christian Thöni et Christian Zehnder: [Comment faire fonctionner le traçage de proximité numérique : Le point de vue de l'économie](#), rapport réalisé dans le cadre d'E4S.
- Professeurs Jean-Philippe Bonardi et, Rafael Lalive, Docteurs Quentin Gallea et Dimitrija Kalanoski : [Rapide et local : comment les politiques de confinement ont-elles influencé la propagation et la gravité du covid-19 ?](#), voir aussi l'article publié sur ce sujet sur le site de l'UNIL <https://news.unil.ch/display/1602838422714>

Le FNS, Innosuisse et le programme-cadre européen de recherche Horizon 2020 ont financé un certain nombre de projets de recherche en Suisse, dans toutes les disciplines qui contribuent à une meilleure compréhension du virus Sars-CoV-2, de sa propagation, de la maladie qui en résulte ainsi que de son diagnostic et de son traitement ; ceci inclut des projets qui peuvent aider le système de santé et la société dans son ensemble à lutter plus efficacement contre l'épidémie. Huit projets portés par des chercheurs de l'UNIL ont obtenu un tel financement :

- Docteure Michal Bassani Sternberg du Département d'Oncologie Fondamentale : [Identification of immuno-dominant T cell epitopes for immunotherapy against SARS-CoV-2](#)
- Professeur Michel Gillet du Service de Dermatologie UNIL et Professeure Andrea Ablasser du Global Health Institute EPFL : [cGAS-STING-mediated self-DNA sensing in COVID-19 immunopathology](#)

- Professeur Pedro Romero, Département d'Oncologie Fondamentale : [a memory T-cell booster to enhance the efficacy and long-term immunity of SARS-CoV-2 vaccines](#)
- Professeur Patrick Bodenmann du Département vulnérabilités et médecine sociale (Unisanté) et Professeure Murielle Bochud du Département Épidémiologie et Systèmes de santé (Unisanté) : [Daily life experiences of Covid-19: an ethnographic exploration of viral exposure, protective practices and the making of vulnerabilities through the lens of living conditions in Canton de Vaud](#)
- Professeur·e·s Pantaleo Giuseppe et Laurence de Leval de l'Institut Universitaire de Pathologie (CHUV), et Professeur Thierry Calandra, Service des Maladies Infectieuses (CHUV), [Defining the immune signatures in SARS-CoV-2 infected individuals in blood and tissues](#)
- Professeurs Pierre-Yves Bochud, Service des maladies infectieuses (CHUV) et Carlo Rivolta Institut d'ophtalmologie moléculaire et clinique, UNIBAS, [Host factors in severe COVID-19: learning from extreme cases](#)
- Professeure Laurence Kaufmann, de l'Institut des sciences sociales (SSP), [Social distancing in times of pandemics. A study of the renegotiation of the interaction order](#)
- Docteur Manuel Oriol, Service des maladies infectieuses (CHUV), [Swiss SOLIDARITY: An international public health emergency SOLIDARITY trial of treatments for COVID-19 infection in hospitalized patients](#)

3.6.2 Participation de chercheur·e·s de l'UNIL à des organes publics de pilotage de la pandémie

En octobre 2020, le Conseil d'État vaudois a mis en place un Conseil scientifique Covid-19, chargé de le conseiller dans sa politique de lutte contre le coronavirus et d'évaluer les décisions à prendre sous l'angle scientifique. Le Conseil scientifique inclut l'Office du médecin cantonal et réunit 10 expert·e·s lausannois, dont 10 professeur·e·s de l'UNIL :

- Prof. Jacques Cornuz, Président du Conseil scientifique et Directeur général d'Unisanté
- Prof. Murielle Bochud, Cheffe du Département épidémiologie et systèmes de santé, (Unisanté)
- Prof. Thierry Calandra, Chef du Service des maladies infectieuses (CHUV)
- Prof. Valérie D'Acemont, Cheffe du Secteur santé numérique et globale (Unisanté)
- Prof. Blaise Genton, Co-Chef du Département Formation, Recherche et Innovation (Unisanté)
- Prof. Gilbert Greub, Directeur de l'Institut de microbiologie (CHUV)
- Prof. Giuseppe Pantaleo, Chef du Département médecine de laboratoire et pathologie (CHUV)
- Prof. Giorgio Zanetti, Chef du Service de médecine préventive hospitalière (CHUV) et Vice-recteur de l'UNIL

Les Professeurs Marius Brülhart et Rafael Lalive du Département d'économie (HEC) sont membres de la Swiss COVID Science Task Force, dont le prof. Brülhart a pris (fév. 2021) la présidence du Groupe d'experts en charge de la coordination des analyses économiques (<https://news.unil.ch/display/1612443965302>).

Le Professeur Nils Soguel de l'IDHEAP, en sa qualité de président du [Conseil suisse de présentation des comptes publics](#) (l'organe responsable de la normalisation des comptes de toutes les collectivités publiques en Suisse) a dirigé l'élaboration d'une recommandation sur la manière de comptabiliser et présenter dans les comptes les charges et les revenus courants, ainsi que les dépenses et les recettes

d'investissement en rapport avec l'épidémie provoquée par le coronavirus. La question concrète étant de savoir si ces éléments doivent être classés comme des éléments extraordinaires et comptabilisés de manière correspondante.

3.6.3 Guide au public pour « suivre, éclairer et documenter » la crise du COVID-19 en mobilisant les savoirs et les méthodes des sciences

Le Service Culture et Médiation scientifique (SCMS) de l'UNIL et quelques chercheur·e·s de l'UNIL ou autres institutions ont mis sur pied le blog [VIRAL](#) dans le but de créer du lien entre sciences et sociétés, de mettre à disposition la richesse et la diversité des savoirs pour tou·te·s celles et ceux qui cherchent à donner du sens à la crise du COVID. Ce blog propose un accès facilité à des réflexions et des terrains interdisciplinaires. Pour cela, il fait appel à toutes les institutions romandes : Universités, Hautes-écoles, Villes et Cantons, FabLabs, ou tout·e acteur·trice souhaitant interagir avec le monde universitaire et reçoit tous les apports, quel que soit le niveau académique (étudiant·e ou chercheur·e), le bagage académique ou l'approche du rédacteur·trice, toute contribution étant soumise à un comité de lecture. Depuis sa création en avril 2020, le blog a reçu en moyenne près de 2'000 visiteur·euse·s par mois. À la mi-mai 2021, 66 articles y avaient été publiés, d'une soixantaine d'auteur·trice·s différents, principalement des chercheur·e·s ou étudiant·e·s de l'UNIL/CHUV, mais aussi d'autres cantons romands et de l'étranger.

4 Encadrement et modalités de travail des personnes

4.1	ORGANISER À DISTANCE...UN FONCTIONNEMENT À DISTANCE.....	41
4.1.1	Identification des processus essentiels	41
4.1.2	Retour aux objectifs de long-terme.....	42
4.1.3	Tirer les leçons du télétravail	42
4.2	PLANS DE CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS (PCA)	43
4.2.1	16 mars : identification des activités essentielles	43
4.2.2	21 avril : passage à un mode de « continuité longue ».....	43
4.2.3	2 juin : préparation à la réouverture du campus au 8 juin.....	44
4.2.4	7 septembre – semestre d'automne : retour aux canaux habituels	44
4.3	MISE EN PLACE DU TÉLÉTRAVAIL	44
4.3.1	Tutoriels de formation au travail à distance, helpline de soutien et lignes de communication.....	45
4.3.2	Adaptation du dispositif informatique au télétravail de plusieurs milliers de personnes.....	46
4.3.3	Modalités exceptionnelles de validation en absence des documents officiels et comptables	46
4.4	PROGRESSION VERS UN MODE DE TRAVAIL HYBRIDE À DISTANCE/EN PRÉSENCE	46
4.5	GESTION DES SITUATIONS PARTICULIÈRES PROVOQUÉES PAR LES CONDITIONS DE TRAVAIL EXTRAORDINAIRES	48
4.5.1	Personnes vulnérables.....	48
4.5.2	Personnes sous contrats horaire et vacataires	48
4.5.3	Jeunes chercheur·e·s en CDD	49
4.5.4	Familles à charge pendant le confinement	49
4.5.5	Collaborateur·trice·s frontaliers	50
4.5.6	Personnes contaminées par le COVID.....	50
4.5.7	Collaborateur·trice·s à l'étranger	50
4.5.8	Dépassement des temps de travail de certains collaborateur·trice·s.....	51

4.1 Organiser à distance...un fonctionnement à distance

4.1.1 Identification des processus essentiels

La poursuite de l'enseignement dans les meilleures conditions possibles pour les étudiant·e·s prévoyant au plus vite les modalités de validation du semestre en cours, et le fonctionnement d'une université dont le campus était subitement fermé ont été les deux priorités que s'est fixées l'UNIL le 13 mars.

Pour garantir la réponse à ces priorités, les services et les facultés ont dû réaliser le tour de force de mettre sur pied – à distance, en quelques jours et sans solution de continuité – une organisation inédite, assurant principalement à distance les processus essentiels, soit :

- la sécurité des personnes et des biens sur le campus (cf. chapitre 5) ;
- le fonctionnement des bâtiments et de leurs infrastructures techniques (cf. chapitre 5) ;
- la paie des collaborateur·trice·s ;
- le suivi des finances et des factures ;
- la logistique (distribution du courrier et entretien des locaux) ;
- la conduite de l'institution.

La Direction a ainsi été en mesure de garantir dès les premiers jours à ses collaborateur·trice·s – y compris les collaborateur·trice·s rémunérés à la prestation ou sur la base d'un décompte horaire – qu'ils recevraient dans les temps leur salaire du mois de mars, tout comme aux fournisseurs – mis en situation difficile par le confinement – que leurs factures seraient honorées dans les délais de manière à ne pas accentuer les difficultés financières auxquelles nombre d'entre eux pouvaient être confrontés.

4.1.2 Retour aux objectifs de long-terme

Une fois ces processus assurés au terme de plusieurs semaines, la Direction a pu inciter ses unités à retourner du mode d'urgence vers une perspective de réalisation de leurs activités et objectifs annuels, autant que permis par l'altération de leurs conditions de travail à distance et en tenant compte des réorientations de certaines priorités. Cette nouvelle perspective a valu pour le reste de l'année 2020, avec une adaptation constante aux variations d'ouverture ou de restriction des mesures sanitaires.

Afin de continuer à fonctionner dans ces circonstances particulières, l'UNIL a provisoirement renforcé dès le mois de mars une partie des compétences décisionnelles des Décanats et chef-fe-s de services. Ils ont ainsi repris un certain nombre de responsabilités supplémentaires pour l'application d'une partie des mesures RH particulières liées à la pandémie (télétravail, protection des personnes vulnérables, heures supplémentaires, etc.).

Pour maintenir une approche cohérente pour l'ensemble des 5'000 collaborateur-trice-s et permettre à tous les cadres de répondre aux interrogations et situations particulières des personnes sous leur responsabilité, le Service des ressources humaines a déployé, communiqué et coordonné au sein de la fonction ressources humaines de l'UNIL les adaptations nécessaires à chaque évolution de la situation et des mesures annoncées par les autorités : présences sur le campus, situation des personnes vulnérables ou en ménage commun avec des personnes vulnérables, principes liés à la rémunération des contrats horaires, principes de gestion et d'enregistrement du temps de travail, vacances, engagements et temps d'essai, etc. Ceci a demandé une constante adaptation des principes applicables et des directives aux situations variées des collaborateur-trice-s.

4.1.3 Tirer les leçons du télétravail

La nature des activités réalisées à l'UNIL fait que leur grande majorité a pu être menée à distance, sous réserve des activités liées à l'entretien ou la sécurité du campus, celles reposant sur l'accès à des infrastructures de recherche (cf. chapitre 3) et certains enseignements (cf. chapitre 1) ainsi que celles liées à certains processus financiers ou encore nécessaires au traitement de la paie. L'institution a ainsi atteint des taux de télétravail inédits. Pendant les premières semaines du semi-confinement, on comptait une moyenne de 50 à 100 collaborateur-trice-s sur site par jour, au lieu de 4 à 5'000 en temps normal, soit un taux de présence sur site de 1 à 2 %, nécessaire à maintenir certaines fonctions essentielles (maintenance des infrastructures, sécurité des locaux, distribution du courrier, validation de documents, ...).

En termes opérationnels, l'UNIL peut être satisfaite que ses mesures aient permis de parer à l'essentiel à commencer par la préservation de son enseignement en faveur de 17'000 étudiant-e-s ; mais elle est très consciente que cette situation a également pu être vécue difficilement par un certain nombre de collaborateur-trice-s impliqués, dont une petite partie a vu ses activités fortement diminuées par les circonstances sans pouvoir pleinement contribuer à l'effort commun. A contrario, elle a également créé un excès de travail pour d'autres personnes dont les fonctions s'avéraient plus sollicitées dans cette situation particulière.

D'autre part, la mobilité du travail instaurée dans l'urgence puis progressivement structurée a constitué un changement majeur dans le mode de fonctionnement de l'institution, dont il serait contreproductif de ne pas pérenniser certains acquis une fois que l'UNIL sera à nouveau à même de fonctionner sans contraintes COVID. Une enquête a été lancée auprès des collaborateur-trice-s en juillet-août 2020, dont une partie porte sur les conditions de télétravail et attentes des personnes en la matière : ses résultats, parmi d'autres, permettent de nourrir un projet en cours portant sur les évolutions des modalités d'organisation du travail.

4.2 Plans de continuité des activités (PCA)

Au vu du scénario d'une situation pandémique qui au début du mois de mars se révélait chaque jour plus vraisemblable, la Coronacell a réuni ses cadres administratifs (20 chef-fe-s des services de la Direction + une dizaine d'adjoint-e-s/administrateur-trice-s des sept facultés) pour élaborer un plan de continuité des activités administratives et de soutien à l'enseignement et à la recherche (PCA). La perspective envisagée dans le cadre d'une réunion du 9 mars prenait en compte la nécessité de protéger les personnes à risque, d'assurer la distance entre personnes là où possible et d'anticiper la probabilité d'un absentéisme important, supposément 30% des personnes atteintes en 2 mois, le plus souvent sans gravité.

4.2.1 16 mars : identification des activités essentielles

La décision politique du 13 mars de fermer le campus, d'une radicalité inattendue, a nécessité un changement d'approche fondamentale. Une seconde réunion des cadres administratifs (la dernière en présence pour l'année 2020 !) le lundi 16 mars a permis de dicter un nouveau plan fondé sur une adaptation en quelques jours à la situation d'urgence sur la base d'un fonctionnement à distance, suivi dès que possible d'une réintégration progressive des processus nécessaires à moyen/long terme, le plus probablement à distance également. Les cadres administratifs ont également reçu l'information a) que la Direction fonctionnait pleinement et continuait donc de prendre toutes les décisions requises, b) qu'une « Coronacell » avait été mise en place pour la conduite de la situation COVID (cf. chapitre 7) et c) qu'une adresse info.covid@unil.ch garantissait un contact permanent pour toute question, en sus des modes de communication habituels.

Cette réunion a été suivie par 7 autres séances spécifiquement destinées à la fonction RH de l'UNIL, tout au long de l'année, et dédiées au déploiement des principes de gestion des ressources humaines et des finances. La première s'est tenue le 18 mars 2020, cette fois-ci à distance.

Pour appliquer le nouveau plan il était demandé à chacun-e d'organiser dans l'immédiat le fonctionnement à distance de son service ou unité, en formalisant son action dans un PCA à retourner à la Direction. Le canevas du PCA, remanié depuis la réunion précédente, contenait les entrées suivantes :

- Fonctions clés (indispensables)
- Activité possible uniquement sur le campus
- Contact direct avec d'autres entités/institutions
- Télétravail possible
- Fonctions non indispensables
- Fonctions pouvant être externalisées
- Dérogations nécessaires à l'échéancier et fonctionnement normal
- Dispositif technique nécessaire.

Cette manière de procéder a permis à tous les cadres administratifs de l'UNIL d'assumer leur responsabilité avec l'autonomie imposée par l'éparpillement de la communauté UNIL hors du campus, tout en leur permettant de s'assurer que leur action s'inscrivait dans un cadre institutionnel cohérent.

4.2.2 21 avril : passage à un mode de « continuité longue »

La réunion suivante des cadres administratifs a eu lieu le 21 avril pour passer le message qu'une fois la première urgence passée, la Direction attendait que chaque unité retourne, autant que possible et requis, à un fonctionnement plus routinier et orienté sur le long terme.

La Direction a produit pour cela un document « Poursuite des activités de l'UNIL, en mode de continuité longue en "télétravail" », accompagné d'une check-list des questions plus pragmatiques à aborder pour atteindre le résultat voulu. Ceci pour seconder chaque cadre dans la poursuite des

activités liées à la crise en cours mais aussi des activités préalablement planifiées pour l'année 2020, en assurant une approche cohérente pour toute l'institution.

4.2.3 2 juin : préparation à la réouverture du campus au 8 juin

Après avoir défini les modalités précises de fonctionnement *in situ* en mode corona-préventif la Coronacell a réuni les cadres administratifs pour coordonner les travaux de reprise, dans l'optique d'un processus de retour démarrant le 8 juin mais pouvant s'étaler sur plusieurs semaines, en fonction des contraintes et besoins d'organisation. Cette réunion tenue le 2 juin visait à permettre aux cadres de donner à leurs propres collaborateur·trice·s une première information le vendredi 5 juin sur le rythme et l'organisation du retour à un mode « campus ouvert » au sein de leur unité.

4.2.4 7 septembre – semestre d'automne : retour aux canaux habituels

Le retour à une certaine normalité ou l'intégration de la dimension COVID dans le fonctionnement routinier de l'UNIL a permis de poursuivre le mode de réunions (à distance !) habituel des cadres administratifs, organisées périodiquement par le Vice-recteur en charge des finances et ressources humaines. Organisées les 8 septembre au début du semestre d'automne et le 3 novembre au moment de la nouvelle bascule partielle à distance, ces séances ont permis de transmettre aux cadres administratifs, les ajustements constants du cadre en vigueur. Elles ont notamment inclus une partie « questions-réponses » en présence de membres de la Coronacell, pour compléter les instructions diffusées par les canaux usuels avec les précisions requises.

4.3 Mise en place du télétravail

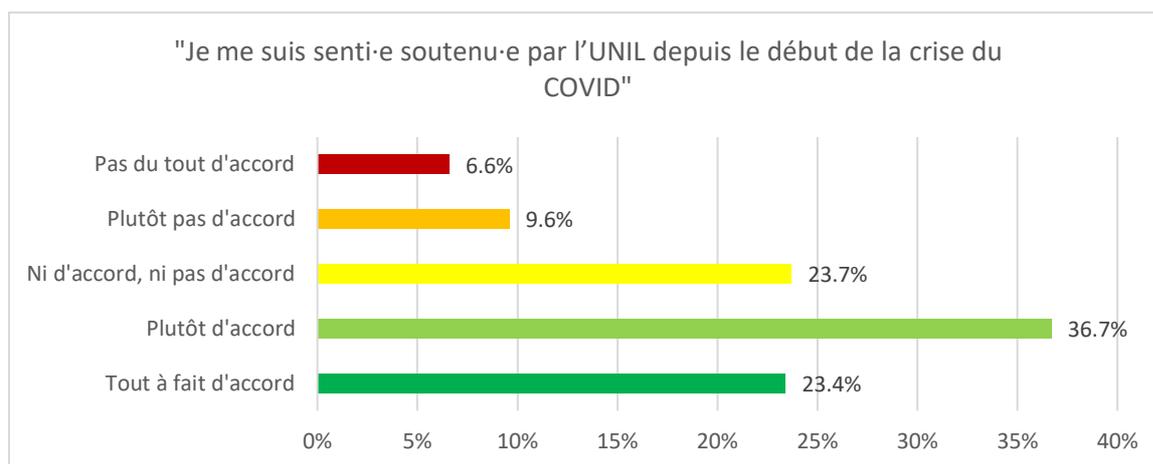
La soudaineté de la fermeture du campus a nécessité d'identifier dans l'urgence les activités essentielles réalisables exclusivement sur le campus et les personnes indispensables sur site pour les assurer, par une présence permanente ou partielle.

Ainsi, n'ont été autorisés à se rendre sur le campus que les collaborateur·trice·s explicitement autorisés par leur hiérarchie (Décanat, Chef-fe de service ou Direction) pour la réalisation d'activités en lien avec les processus identifiés comme essentiels dans le plan de continuité de l'UNIL, dont les enseignant·e·s ayant impérativement besoin de l'appui présentiel organisé par le Centre de soutien à l'enseignement (CSE) pour assurer la poursuite de leur enseignement.

Le SRH a développé un système d'autorisation de venue sur le campus pour formaliser l'autorisation de la hiérarchie et l'accord de la personne, ainsi qu'un système de gestion de ces venues, en coordination avec UniSEP. Les RH ont ainsi déployé les principes régissant la venue sur le campus des collaborateur·trice·s, tandis qu'UniSEP travaillait plus spécifiquement sur les capacités maximales et les mesures de sécurité (cf. chapitre 5).

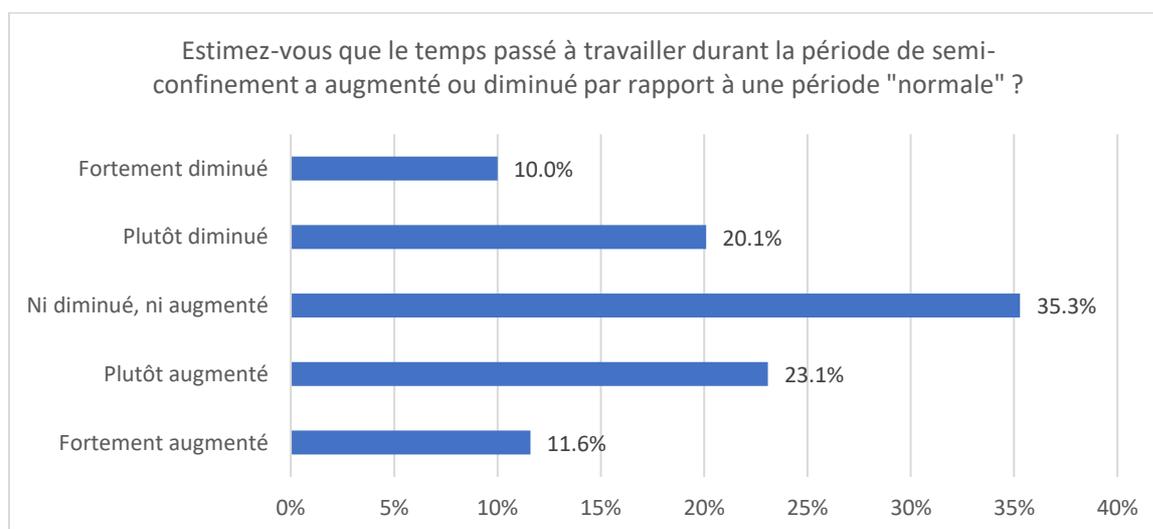
Pour le reste des collaborateur·trice·s, il leur a été annoncé la nécessité de rester à domicile, pour y effectuer, dans la mesure du possible, leurs activités en télétravail.

Cette situation inédite a demandé aux supérieur·e·s hiérarchiques, une fois assurés les processus essentiels et le fonctionnement des collaborateur·trice·s en charge de ceux-ci, un maintien du contact à distance de l'ensemble de leurs collaborateur·trice·s, notamment ceux dont les fonctions étaient rendues inopérantes en situation de fermeture du campus (cf. graphique ci-dessous).



Graphique 7 Soutien de l'UNIL durant la crise (enquête auprès des collaborateur·trice·s, été 2020)

En effet, alors que le fonctionnement immédiat et la mission d'enseignement de l'UNIL étaient préservés, certaines personnes se sont trouvées désœuvrées ou très partiellement occupées, faute de pouvoir réaliser à distance leur travail quotidien (fonctions techniques p. ex.) ou parce que la nécessité de celui-ci se trouvait suspendue par les circonstances (laboratoires p. ex.). Ainsi certaines personnes ont été sollicitées à l'extrême (cf. graphique ci-dessous) et ont dû produire un nombre d'heures additionnelles parfois épuisant, alors que leurs collègues se trouvaient à l'opposé en situation de désœuvrement, avec un fort effet de démotivation, sans que la distribution des tâches ne permette dans tous les cas un rééquilibrage des charges.



Graphique 8 Vécu professionnel du semi-confinement, réponses du PAT (enquête auprès des collaborateur·trice·s, été 2020)

4.3.1 Tutoriels de formation au travail à distance, helpline de soutien et lignes de communication

Plusieurs mesures ont été prises pour encadrer et orienter les collaborateur·trice·s durant la fermeture du campus. Elles ont été déployées par l'intermédiaire de canaux de communication divers, selon le degré d'urgence, le contenu ainsi que le public-cible.

En premier lieu, la publication dès le 19 mars 2020 de la newsletter « travailler » destinée à diffuser à l'ensemble des collaborateur·trice·s les directives générales et informations contextuelles et motivationnelles (cf. chapitre 6 communication).

A d'autres reprises, des instructions plus précises ont été diffusées par courriel direct à l'ensemble de la fonction RH ou plus spécifiquement à ses cadres chargés de les appliquer et transmettre au sein de leurs équipes.

Différents tutoriels ont été produits par le SRH, UniSEP, ainsi que le BEC à l'intention des collaborateur·trice·s et supérieur·e·s hiérarchiques. Ceux-ci ont été diffusés et mis à disposition pour les soutenir dans l'ajustement au travail à distance, sur les sujets suivants : « Être parent en télétravail », « Ergonomie en télétravail », « Guide des bonnes pratiques en télétravail » et « Se coordonner au sein de son équipe ». Ces supports ont été largement relayés (newsletters et site internet notamment).

Dès le 16 avril 2020 une ligne téléphonique de soutien a été mise en place du lundi au vendredi de 8h à 12h, à destination des collaborateur·trice·s. Le groupe santé et sécurité au travail et aux études d'UniSEP ainsi que l'infirmière en santé au travail détachée à l'UNIL y offraient une écoute active, un soutien psychologique, des conseils en ergonomie et sur l'organisation du travail à distance ou la prévention de la santé (manger, bouger, etc.).

4.3.2 Adaptation du dispositif informatique au télétravail de plusieurs milliers de personnes
De manière générale, les mesures prises pour permettre le télétravail des collaborateur·trice·s ont été similaire à aux développements faits dans le cadre de l'enseignement (cf. chapitre 1.3.3) : mise à disposition d'outils de télétravail (WebEx, Zoom, Teams), montée en charge des infrastructures (VPN, réseau) et mise en place d'une organisation de support et helpdesk à distance.

4.3.3 Modalités exceptionnelles de validation en absence des documents officiels et comptables

Les procédures de validations formelles de documents officiels (contrats, engagements, factures, notes de frais) à l'UNIL fonctionnent sur la base de la production et circulation de documents physiques, soumis à signatures manuscrites des personnes habilitées. La préservation de ce système essentiel au fonctionnement de l'UNIL au 13 mars a donc requis la mise en place de procédures alternatives des équipes du Service financier et de celui des Ressources humaines. Tout en maintenant la présence chacun de 4 ou 5 collaborateur·trice·s sur site, ces services ont mis en place des mécanismes dématérialisés pour échanger les documents officiels avec les facultés, services et équipes et valider ce qui devait l'être, à distance, et de manière suffisamment fiable pour faire foi, afin d'assurer notamment les flux d'élaboration de la paie et des factures fournisseurs.

Dans un deuxième temps, le Service financier a eu à traiter les autres types de transactions financières comme la gestion des notes de frais, les demandes d'indemnités, les ouvertures de fonds, les rapports financiers pour les fonds de recherche, etc. Une adresse fagservicefinancier@unil.ch a permis le traitement des questions particulières de la part du personnel administratif dans les unités.

La distribution du courrier aux divers points de distribution du campus a très rapidement diminué et permis un ralentissement du rythme des tournées à toutes les adresses du campus, à dates annoncées pour permettre aux personnes des services en charge de sa relève de ne venir sur le campus qu'aux jours de distribution.

4.4 Progression vers un mode de travail hybride à distance/en présence

La première étape de réouverture très partielle du campus a résulté des annonces d'assouplissement des mesures par le Conseil fédéral pour le 27 avril. Elles ont permis à l'UNIL de planifier au 4 mai une reprise de ses activités de recherche exigeant une présence dans les infrastructures sur le campus (cf. chapitre 3), sur la base d'un plan de protection des collaborateur·trice·s de recherche amenés à

retourner dans les infrastructures de recherche (planification des présences par les facultés, mise à disposition de masques et autre matériel de protection, etc.).

Ces premières mesures ont anticipé celles développées pour la réouverture du campus aux collaborateur·trice·s dès le 8 juin, dans le respect des conditions et recommandations édictées par l'OFSP. Ce sont les responsables hiérarchiques qui, sur la base de lignes directrices émises par l'UNIL, ont été chargés d'organiser, à l'échelle de leurs unités, un retour progressif et partiel des activités sur site. Ceci en appliquant un modèle hybride d'alternance entre télétravail et présentiel, en fonction de la nature des activités, de la place disponible mais également de la situation de chaque collaborateur·trice. En sus des aménagements dont ils pouvaient toujours disposer, il a été attendu des collaborateur·trice·s qu'ils soient joignables pendant l'horaire normal de travail et qu'ils puissent venir sur site si cela leur était demandé.

Ce dispositif, annoncé comme applicable au moins jusqu'au 31 août a été prolongé pendant le semestre d'automne, en spécifiant qu'en principe, les collaborateur·trice·s pouvaient effectuer jusqu'à trois jours de télétravail par semaine, avec un minimum d'un jour en présentiel. En outre, un certain nombre de principes ont été retenus afin de ne pas péjorer les conditions ou relations de travail (ergonomie du poste de travail à distance, modalités de supervision et de coordination du travail, déclinaison des activités, etc.).

Déjà pleinement implanté et sollicité par nombre de collaborateur·trice·s, le télétravail a été à nouveau recommandé à 100% au moment de l'annonce fédérale d'un durcissement des mesures sanitaires au 30 octobre, pour autant que l'activité le permît.

Le passage du télétravail complet au mode hybride, avec l'exigence de la présence (souvent partielle) sur le campus requis pour assurer la mission et les processus de chaque unité, a permis de revenir en partie aux processus standards de validation et circulation des documents (cf. 4.2.3).

L'exigence d'un retour partiel dans les bureaux et locaux lorsque requis par l'exécution de certaines tâches a été permise du fait que ceux-ci ont été passés en revue dès le mois de mai, sous la supervision d'UniSEP, pour les rendre conformes aux règles sanitaires édictées par l'Office fédéral de la santé publique.

Dès le lundi 7 septembre, il a été demandé à toute personne se rendant sur le campus d'être munie d'un masque. L'UNIL a donc acquis un stock de masques en tissus, dont deux exemplaires ont été remis à chaque collaborateur·trice.

Dispositifs de télétravail

Dispositif 1 - Mars-mai 2020 : présence uniquement sur autorisation et selon des conditions définies pour la continuité des processus essentiels : collaborateur·trice·s contraints de rester à domicile pour effectuer leur activité en travail ou en « congé COVID » lorsque les activités ne s'y prêtaient pas.

Dispositif 2 - Juin-octobre 2020 : accès libre au campus pour le personnel, télétravail recommandé avec extension des possibilités par rapport à la directive « télétravail » en vigueur avant la pandémie : minimum 1 jour par semaine en présence sur site, maximum trois jours en télétravail. Pas de convention requise.

Dispositif 3 - Novembre 2020-mi-janvier 2021 : accès libre au campus pour le personnel, télétravail fortement recommandé pour toute activité le permettant, le cas échéant jusqu'à 100 %.

Dispositif 4 - Fin janvier 2021 à aujourd'hui : télétravail obligatoire, autorisation de présence par la hiérarchie pour les seules activités qui ne peuvent être réalisées à distance.

4.5 Gestion des situations particulières provoquées par les conditions de travail extraordinaires

La mise en œuvre des dispositifs extraordinaires nécessaires à maintenir l'UNIL en activité malgré la fermeture de son campus, puis surtout sa réouverture à géométrie variable, a généré quantité de situations inédites. Elles ont demandé des adaptations des réglementations en vigueur, dans le respect des principes édictés par le Conseil d'État et, pour le surplus, d'une doctrine juridique ou jurisprudence peu établie, pour respecter le droit des individus tout en garantissant le fonctionnement institutionnel.

Le SRH a donc effectué un travail de veille systématique du cadre appliqué pour la gestion RH, de manière à adapter les règles générales cantonales et fédérales et à respecter la marge de manœuvre pour l'application des décisions prises par les autorités.

Pour les communiquer efficacement à la fonction RH de l'UNIL, le SRH a mis en place à son usage, dès le 20 mars, une foire aux questions (FAQ). Recensant l'entier des principes en lien avec la crise du COVID, ce document a été réactualisé à 22 reprises sur toute l'année. Les principes, initialement au nombre de 43, ont été réduits à 28 au fur et à mesure de l'évolution des normes et recommandations sanitaires. La FAQ contient également, depuis la rentrée d'automne, des chapitres relatifs aux normes sanitaires de sécurité, rédigés conjointement avec UniSEP et Unibat.

4.5.1 Personnes vulnérables

La découverte d'une vulnérabilité spécifique aux effets du COVID de certaines personnes en fonction de pathologies dont elles souffrent, listées (avec des modifications successives) dès le mois de février sur le site de l'OFSP, a suscité des inquiétudes légitimes chez les collaborateur·trice·s, concernés soit directement, soit par la situation d'un parent proche qu'ils ou elles craignaient d'exposer.

Les personnes vulnérables ou faisant ménage commun avec une personne vulnérable ont été invitées par l'UNIL, dès le 11 mars, à informer leur hiérarchie pour aménager les conditions ou environnement de travail, principalement en recourant au télétravail à temps plein, qui était alors peu pratiqué. La fermeture du campus a mis la question en suspens, hormis pour celles dont l'activité nécessitait une présence sur site et qui ont bénéficié d'aménagements des conditions de leur travail de manière à assurer leur sécurité.

Le traitement particulier des personnes vulnérables et de leurs proches a dû être plus amplement pris en considération au moment de la réouverture du campus, étant entendu que l'aménagement des locaux et l'organisation des présences dans ceux-ci réalisés en mai assuraient des conditions de travail sécurisées. Les collaborateur·trice·s vulnérables ont donc été invités à poursuivre leur travail à domicile, mais autorisés à revenir sur le campus en accord avec leur hiérarchie et leur médecin, et pour autant que les activités et la situation le permettaient.

Dès le mois d'octobre, il a été décrété, conformément aux dispositions du Conseil d'État pour le personnel de l'Administration cantonale vaudoise, que la proximité au sein de la sphère privée avec une personne vulnérable ne justifiait plus un traitement spécifique des conditions de travail. Ces conditions ont cependant été maintenues pour les collaborateur·trice·s vulnérables et le sont encore aujourd'hui.

4.5.2 Personnes sous contrats horaire et vacataires

Dans le cadre du semi-confinement, la situation de chaque personne dont la rémunération est liée à la réalisation d'une prestation, soit une rémunération horaire (PAT horaire et vacataires, par exemple

les personnes engagées sur des manifestations ou en support, enseignant·e·s du Centre sportif, etc.) a été analysée afin de savoir si la personne pouvait faire l'objet d'une rémunération et selon quelles modalités. De mars à juin, les 340 personnes (231 PAT horaires, 109 vacataires) dont les contrats étaient « régulièrement actifs » ont reçu une rémunération en dépit du semi-confinement.

Dès le 3 juin 2020, les recommandations de l'État applicables durant le semi-confinement et prescrivant la rémunération du personnel horaire selon la planification du travail prévue ou sur la base d'une moyenne des heures effectuées les 12 mois précédents sont tombées. Ainsi et dès le 8 juin, l'UNIL a rémunéré les personnes issues du personnel horaires sur la base des :

- a) prestations effectivement délivrées ;
- b) prestations confirmées mais annulées à l'aune de mesures sanitaires prononcées par les autorités compétentes.

Les prestations n'ayant pas fait l'objet d'une confirmation n'ont pas été rémunérées, l'octroi de tâches alternatives a en revanche été proposé dans la mesure des possibilités de l'UNIL au personnel rémunéré à l'heure.

Il convient de préciser que, le télétravail étant alors recommandé puis, dès le 18 janvier 2021, obligatoire pour autant que la nature des activités le permette et que cela soit possible sans efforts disproportionnés, la majorité des PAT horaires a pu effectuer les prestations attendues et, par conséquent, être rétribuée. Pour les autres, la solution b) ci-dessus a été appliquée pour autant que les prestations aient été confirmées.

4.5.3 Jeunes chercheur·e·s en CDD

La suspension des activités de recherche a eu un impact tout particulier pour les chercheur·e·s engagés à l'UNIL sur la base d'un contrat de durée déterminée (CDD), pour lesquels les conséquences en termes de résultats de recherche peuvent se révéler être conséquentes (aboutissement de la thèse de doctorat, publications, étapes d'un parcours académique définies dans un règlement). On trouve au chapitre 3 les mesures prises par la Direction pour prolonger sur demande la durée des contrats en vue de compenser les effets de la suspension des activités pendant le semi-confinement et les statistiques sur le nombre de personnes concernées.

4.5.4 Familles à charge pendant le confinement

Le semi-confinement généralisé du mois de mars a mis un certain nombre de collaborateur·trice·s de l'UNIL dans une situation complexe, par exemple lorsque l'entier de leur famille se trouvait soudain confiné à domicile, à occuper des locaux avec d'autres membres en télétravail, en assumant la charge de la scolarisation à domicile de leurs enfants, et en négociant l'usage d'un seul ordinateur familial...

La Direction a immédiatement annoncé une politique de tolérance pour ces personnes, leur permettant de concilier leurs obligations familiales avec leurs obligations professionnelles malgré les contraintes imposées par la situation. Concrètement, l'instruction a été émise d'enregistrer comme heures travaillées le nombre d'heures contractuelles, indépendamment du fait que celles-ci aient pu être effectuées ou non. Ceci a valu également pour les personnes dont le travail à l'UNIL ne permet pas, ou ne permet que très partiellement, une réalisation à distance (fonctions techniques) ou que les circonstances rendaient irréalisable (organisation d'événements).

Ces dispositions particulières ont été rendues caduques dès la réouverture du campus le 8 juin.

Lors de la première vague de la pandémie (mars à mai 2020) tous les centres de vie enfantine du Canton, dont les trois garderies du campus, ont été fermés. La deuxième vague n'a pas épargné non

plus l'accueil de l'enfance : suite à plusieurs cas de coronavirus confirmés dans le personnel, certains groupes d'enfants dans les garderies du campus ont dû être fermés entre janvier et avril 2021.

Le report de la session d'examens de juin au mois d'août 2020 a en outre contraint un certain nombre de parents à travailler pendant une période où les crèches et les autres modes de garde sont généralement fermés. Des solutions ont cependant été mises en place afin de permettre aux parents de traverser cette période le plus sereinement possible. Les parents de l'UNIL ont ainsi pu profiter de camps de vacances supplémentaires pour les enfants de 4 à 9 ans. Le Bureau de l'égalité a également renforcé son offre de garde d'enfants d'urgence en collaboration avec la Croix-Rouge vaudoise.

4.5.5 Collaborateur·trice·s frontaliers

Quelques 200 collaborateur·trice·s de l'UNIL résident en France voisine, dont les frontières ont été fermées du 18 mars au 15 juin, avec une exception – sur base d'une documentation – pour le passage quotidien des travailleur·euse·s frontaliers. Le SRH a donc produit des autorisations de déplacement de leur pays pour se rendre sur les sites de l'UNIL si leur fonction essentielle requérait une présence sur site.

Le travail à distance a également provoqué une difficulté dans la situation fiscale des personnes au bénéfice d'une autorisation frontalière. Celle-ci est conditionnée à la réalisation de 80 % de leur activité professionnelle sur sol suisse, ce qui limite à 45 par an le nombre de jours qu'elles peuvent réaliser à domicile. Un accord dérogatoire à cette condition a été passé entre la Suisse et la France au mois de mai, pour une période s'étendant jusqu'au 31 août 2020. Cet accord est prolongé jusqu'au 30 septembre 2021.

4.5.6 Personnes contaminées par le COVID

La question des collaborateur·trice·s ayant été exposés ou testés positifs au Covid-19 a constitué un enjeu symbolique important. En effet beaucoup de collaborateur·trice·s (et également d'étudiant·e·s) ont exprimé leur attente que l'UNIL intervienne pour exclure du campus des personnes constituant un risque de contamination et revendiqué d'être informés des cas de COVID dans leur milieu professionnel direct à la contamination desquels ils auraient pu se trouver exposés.

Or l'UNIL a dû faire état que ni les dispositions sanitaires, ni les règles de la protection de la personnalité ne lui donnaient compétence de répondre à de telles attentes, les cas de contamination ou exposition étant traités entre chaque individu concerné et l'Office du médecin cantonal. Il n'appartenait pas à l'UNIL de donner des instructions propres aux personnes contaminées, tenues de suivre à la lettre les instructions du médecin cantonal.

La Coronacell a dû à de répétées reprises rappeler que la protection de la sphère privée des personnes interdit à l'employeur de diffuser une information relative à la santé d'un·e collaborateur·trice et que cette règle prévaut également en situation de pandémie. D'où l'impossibilité pour les responsables hiérarchiques de diffuser dans leur service l'information souhaitée par certain·e·s. Par ailleurs, il a régulièrement été rappelé l'importance fondamentale du respect du plan de protection, des gestes barrières et des mesures en vigueur afin d'éviter les contacts étroits. Les espaces de travail ont été adaptés en conséquence, sous la responsabilité d'UniSEP.

4.5.7 Collaborateur·trice·s à l'étranger

Sur la base des informations transmises, 97 collaborateur·trice·s ont été recensés hors de Suisse au début du semi-confinement. Ce chiffre comprend les chercheur·e·s sur les divers terrains de recherche ainsi que les titulaires de bourses académiques, qui se sont trouvés confinés dans leur pays. Le but de ce recensement réalisé par le SRH et les facultés était d'identifier de potentiels collaborateur·trice·s en difficulté s'agissant d'un retour en Suisse.

4.5.8 Dépassement des temps de travail de certains collaborateur·trice·s

Certain·e·s collaborateur·trice·s ont fait état de forts dépassements de leur temps de travail pour atteindre les objectifs de l'institution, dans le pilotage de la crise, l'organisation de deux sessions d'examens successives en conditions extraordinaires, une explosion du recours à la structure informatique de l'UNIL, une multiplication des situations individuelles particulières, etc. Le graphique présenté en 4.3 donne une estimation des proportions à considérer.

5 Gestion du campus et protection de ses usager·ère·s

5.1	ÉTAPES DU CONFINEMENT PUIS DÉCONFINEMENT PROGRESSIF DU CAMPUS DE DORIGNY	52
5.2	SUIVI DE LA SÉCURITÉ DES PERSONNES SUR LE CAMPUS	53
5.3	PLANS DE PROTECTION.....	53
5.4	MISE EN VEILLE « ÉNERGÉTIQUE » - CHAUFFAGE, INSTALLATIONS TECHNIQUES, ETC. PUIS REMISE EN FONCTION DES LOCAUX	56
5.5	TRAÇABILITÉ DES COLLABORATEUR·TRICE·S DANS LES BÂTIMENTS FERMÉS/VIDES	56
5.6	FERMETURE PUIS RÉOUVERTURE DES INFRASTRUCTURES DE RECHERCHE.....	56
5.7	MISE EN CONFORMITÉ DES BUREAUX ET LOCAUX DE TRAVAIL (1,5 M)	57
5.8	RESTAURATION SUR LE CAMPUS	57
5.9	AMÉNAGEMENT DES AUDITOIRES EN MODE COVID POUR LES RÉVISIONS ET EXAMENS	58
5.10	TENUE DE MANIFESTATIONS ET HÉBERGEMENT D'ENTITÉS TIERCES DANS LES LOCAUX DE L'UNIL.....	59

5.1 Étapes du confinement puis déconfinement progressif du campus de Dorigny

Pendant le semestre de printemps 2020, le campus de Dorigny est passé par les étapes successives suivantes :

13 mars :

Fermeture de l'ensemble des bâtiments, soumis à un accès contrôlé, sur inscription. La fréquentation quotidienne du campus a varié de 50 à 100 collaborateur·trice·s chargés d'assurer les tâches essentielles qui ne pouvaient être effectuées à distance (sécurité, maintenance des locaux, processus RH et financiers requérant signature, levée du courrier, surveillance des animaleries, ...).

27 avril :

Réouverture très partielle, pour les activités de recherche nécessitant le recours à des structures hébergées sur le campus. En quelques semaines, la fréquentation quotidienne du campus est montée à 800.

11 mai :

Réouverture des guichets de prêt des deux sites BCUL (Bibliothèque cantonale et universitaire) hébergés sur le campus, à destination des chercheur·e·s mais également des étudiant·e·s et du public. La cafétéria centrale de l'Unicentre a également été rendue accessible aux collaborateur·trice·s appelés à effectuer leurs tâches sur le campus.

8 juin :

Réouverture des bâtiments du campus à l'ensemble des collaborateur·trice·s de l'UNIL, sous réserve d'activation des portes par le biais de la Campus card personnelle ; la consigne demeurant de favoriser le télétravail au maximum possible.

29 juin :

Réouverture au public (majoritairement étudiantin) des deux salles de lecture de la BCUL sises sur le campus et ouverture d'espaces de révision pour les étudiant·e·s, dans les halls et auditorios des Amphimax et Amphipôle, pour un total de 1'000 places de travail.

3 août :

Ouverture à tous les étudiant·e·s des auditorios pour la session d'examens d'été (3 août au 7 septembre) organisés en mode présentiel.

Les locaux UNIL localisés sur les sites du Bugnon et d'Epalinges au nord de Lausanne, ont été soumis aux directives sécuritaires édictées par le CHUV, en charge de la gestion de ces lieux. Leur gestion n'est pas décrite dans le présent rapport.

5.2 Suivi de la sécurité des personnes sur le campus

Le Service Sécurité, Environnement, Prévention de l'UNIL (UniSEP) a été chargé tout au long de la pandémie d'assurer la sécurité des personnes sur le campus, par le biais de la mise en place de plans de protection anticontamination, de dispositifs de contrôle des accès, de supervision des installations de travail et de suivi des personnes.

La Centrale d'aide à l'engagement (CAE), dont le service s'est doté en 2019, a été active tout au long de la crise, pour coordonner le travail des dix agent·e·s permanents d'UNISEP, auxquels s'est ajouté un effectif de personnes auxiliaires qui a varié de quatre à huit. La CAE a assuré son service de coordination des agent·e·s, et de promotion de la sécurité et santé au travail 24/7 ; elle a traité entre 200 et 400 appels téléphoniques spécifiques supplémentaires par jour, pour une moyenne de 100 avant la pandémie.

Une cellule de crise spécialement dédiée à la situation COVID a été constituée au sein d'UniSEP, réunissant cinq des collaborateur·trice·s du service. Elle a eu pour mission d'organiser et de planifier la mise en conformité des postes de travail et des auditoriums, ainsi que la commande, distribution et mise à disposition de matériel de protection (gel hydroalcoolique, masques, protections en plexiglas, ...).

De mars à la fin du mois de juin, le chef du service UniSEP a participé aux séances hebdomadaires de coordination organisées par l'Office du médecin cantonal, qui réunissaient des responsables du CHUV, de l'État-major de crise cantonal (EMCC), de la police cantonale, de l'UNIL et de l'EPFL jusqu'à la fin du mois de juin. Il a également maintenu un contact téléphonique régulier avec le médecin cantonal.

5.3 Plans de protection

La gestion de la sécurité des personnes sur le campus est passée par la production de plans de protection et notes de services, garantissant une approche cohérente et déclinées ensuite sous forme de diverses directives et dispositions de mise en application.

Le périmètre d'application de ces dispositions s'est étendu à tous les bâtiments du campus de Dorigny et de celui de Sion/Bramois. Il a également compris les institutions tierces hébergées sur le campus, telles l'Institut suisse de droit comparé (ISDC) ou l'Institut Suisse de Bioinformatique (SIB), ainsi que la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCUL) – également soumise aux dispositions spécifiques aux bibliothèques, et les restaurants universitaires – également soumis aux dispositions de Gastrosuisse.

En revanche celles des unités de la Faculté de biologie et de médecine (FBM) hébergées dans le quartier hospitalo-universitaire du Bugnon et sur le site d'Epalinges consacré aux sciences de la vie, ont été soumises aux dispositions édictées par le CHUV.

Au vu des effectifs concernés par toute mesure édictée par l'UNIL, la Direction a dû porter une attention constante à ne pas provoquer vers le campus des flux de personnes de nature à rendre inapplicable les mesures édictées en matière de distanciation et respect des gestes barrières.

La liste des documents édictés par l'UNIL, avec un court descriptif de leur contenu permet de suivre les diverses adaptations à l'évolution des mesures de santé publique :

25 mars :

Validation par la Coronacell de la note de service UniSEP « contrôle des accès et de l'occupation des bâtiments de l'UNIL » et instauration d'un système de monitoring nominatif des présences en temps réel.

- Sécurité des personnes isolées dans des locaux vides
- Monitoring du taux de présence sur le campus
- Modalités d'interaction des agents en patrouille avec les collaborateur·trice·s sur site

24 avril :

Note de service d'UniSEP relative aux « Conditions de reprise partielle des activités de recherche sur site » : maintien de la réalisation à distance des activités d'enseignement et de soutien administratif, maintien de l'exclusion hors campus des étudiant·e·s et personnes vulnérables, pour activités d'enseignement, maintien de l'interdiction de voyages professionnels à l'étranger, suspension jusqu'au 31 août des événements sur le campus.

I. Conditions d'accès aux structures de recherche UNIL à partir du 27 avril 2020 :

- La planification de la reprise progressive d'activités de recherche in situ est assurée au niveau de chaque faculté par des coordinateur·trice·s de la recherche désignés par les doyen·ne·s.
- Les normes sanitaires doivent être respectées en toute situation, si nécessaire en imposant l'alternance des équipes exploitant un laboratoire.
- Les coordinateur·trice·s produiront à destination d'UNISEP un planning hebdomadaire de la reprise des activités dans leurs secteurs

II. Mesures de protection individuelle :

- Une distance spatiale/sociale de 2 mètres entre les personnes doit être respectée en toute situation.
- La densité maximale d'occupation d'un local est d'une personne pour 10 m².
- Installation de points de désinfection et mise à disposition de sprays désinfectants, mise à disposition de masques, en dépit du fait que le masque ne figure pas au nombre des mesures d'hygiène recommandées par l'OFSP.

18 mai :

Publication sur demande de la DGES d'un plan de protection de l'UNIL sous COVID-19 en vue de la reprise/poursuite de son activité, selon l'ordonnance 2 COVID-19. Ce document synthétise l'ensemble des mesures de protections mises en place à l'UNIL, en vue de l'application des principes suivants :

1. Toutes les usager·ère·s de l'UNIL se nettoient régulièrement les mains.
2. Les collaborateur·trice·s et usager·ère·s gardent une distance de deux mètres entre eux.
3. Les surfaces et les objets sont nettoyés régulièrement et de manière adéquate après leur utilisation, en particulier si plusieurs personnes les touchent.
4. Les personnes vulnérables bénéficient d'une protection adéquate.
5. Les personnes malades sont renvoyées chez elles en portant un masque et suivent les consignes d'(auto-)isolement de l'OFSP.
6. Les aspects spécifiques du travail et des situations professionnelles sont pris en compte afin d'assurer la protection.
7. Les collaborateur·trice·s et les usager·ère·s sont informés des prescriptions et des mesures prises.
8. Les consignes sont appliquées au niveau de la gestion afin de concrétiser et d'adapter efficacement les mesures de protection.

4 juin :

Note de service d'UniSEP relative à l'« Occupation des locaux de travail à l'UNIL » :

1. Maintien de la distanciation sociale de 2m, soit de 4m² pour un poste de travail

2. Responsabilité des supérieur·e·s hiérarchique d'assurer que les différents postes occupés par plusieurs collaborateur·trice·s en même temps respectent cette règle, avec si requis l'organisation d'alternance de l'occupation des postes respectifs.
3. Déplacement au sein des espaces de travail : imposition du masque pour tout contact à une distance inférieure de deux mètres de plus de 15 minutes.
4. Responsabilités des supérieurs hiérarchiques relative aux conditions des locaux de leur unité, et de tou·te·s les collaborateur·trice·s de l'UNIL d'appliquer le principe de distanciation sociale en toute circonstance. Avec compétence d'UniSEP d'effectuer des contrôles.

23 juin :

Note d'Unicom « Priorités pour l'occupation des locaux de septembre à décembre 2020 » validée par la Direction, en vue de garantir le meilleur usage possible des infrastructures au regard des missions premières et des objectifs stratégiques de l'institution, compte tenu de la capacité réduite des locaux par l'application des règles de distance et d'hygiène valables sur le campus.

L'ordre de priorité est le suivant :

1. Cours et examens
2. Colloques scientifiques
3. Soutenances de thèses
4. Événements directement liés à la mission d'enseignement telles les cérémonies d'ouverture des cours et les remises de diplômes
5. Événements de la Direction
6. Événements liés à l'accueil de nouveaux membres de la communauté universitaire (accueil des nouveaux étudiant·e·s, nouveaux professeur·e·s, assistant·e·s, PAT...).

13 juillet :

Note de service d'UniSEP intitulée « Protocole sanitaire pour la réalisation du travail, la tenue d'événements et des examens ainsi que la reprises des cours dans les bâtiments de l'UNIL ». Publication du « Plan de protection pour les examens en présentiel durant la session d'automne 2020 », à destination première des décanats et des directions d'écoles afin de les accompagner dans leur mise en œuvre des examens et leur communication à leurs étudiant·e·s et collaborateur·trice·s. Le document expose les solutions institutionnelles retenues pour tenir les examens en présentiel, dans le respect des mesures sanitaires prescrites aux niveaux fédéral et cantonal. Les points suivants sont traités :

- Salles d'examens : aménagement des places et locaux et organisation de la circulation des personnes.
- Application des mesures d'hygiène par les étudiant·e·s : distance de 1,5 m et hygiène des mains, sans imposition du port du masque tant que la distance est maintenue.
- Déroulement de l'examen : information préalable par les facultés à leurs étudiant·e·s, et comportement requis pendant l'examen, notamment au moment de la distribution puis récolte des copies ainsi qu'aération et nettoyage des salles.

11 août :

Mise à jour du plan de protection pour les examens du 13 juillet sur la base de l'expérience de la première semaine d'examens, qui montre la nécessité d'imposer aux étudiant·e·s et surveillant·e·s le port du masque dans la file d'accès et jusqu'à la place d'examen, puis au sortir de celle-ci, ainsi que pour tout déplacement au sein de l'auditoire. Ceci sur la base du constat de l'impossibilité d'imposer le respect absolu de la distance de 1,5 m en toutes situations.

6 janvier 2021 :

Plan de protection pour les examens en présentiel durant la session d'hiver 2021, à destination première des décanats et des directions d'écoles afin de les accompagner dans leur mise en œuvre des examens et leur communication à leurs étudiant·e·s et collaborateur·trice·s.

5.4 Mise en veille « énergétique » - chauffage, installations techniques, etc. puis remise en fonction des locaux

Dès le lundi 16 mars 2020, il a été décidé de faire tourner les installations techniques au ralenti et ce jusqu'à la reprise des activités sur le campus au mois de juin 2020. Depuis le mois de juin jusqu'à ce jour, la température dans les bâtiments administratifs a été baissée d'environ 2°C. Ces mesures ont permis d'économiser jusqu'à 30 % d'électricité durant le mois d'avril 2020 et une économie d'environ 10 % sur l'année. Quant aux économies de chauffage, elles ont atteint plus de 40 % sur le mois d'avril pour une économie totale annuelle de 11 %. Dans les bâtiments administratifs, la consommation d'énergie thermique a diminué d'environ 18 % sur l'année 2020. L'eau potable, qui est un bon indicateur de l'utilisation du site, a vu une diminution d'environ 25 % des consommations annuelles.

5.5 Traçabilité des collaborateur·trice·s dans les bâtiments fermés/vides

La fermeture du campus du 13 mars, fréquenté alors quotidiennement par une cinquantaine de personnes seulement, a créé un besoin accru de contrôle et surveillance des bâtiments, en raison de l'absence de toute auto-surveillance par les collaborateur·trice·s et étudiant·e·s.

Ceci pour assurer la sécurité et l'intégrité des locaux laissés vides, et exposés aux dégâts naturels (incendies, inondations) ou à d'éventuelles déprédations (vols, ou vandalisme) en l'absence de tout témoin, malgré leur fermeture et contrôle d'accès.

La dispersion de quelques collaborateur·trice·s dans les locaux vides a également créé la nécessité d'assurer un suivi précis des présences, sur la base d'un système d'inscription, puis d'annonce d'arrivée et de départ à la centrale et de contrôles téléphoniques ou de visite sur place en cours de journée par les agents en tournée. Le but étant de prévenir qu'une personne accidentée ou prise de malaise ne reste sans recours durant plusieurs heures voire jours.

Ce dispositif a été activé jusqu'au moment de la reprise des activités de recherche au 4 mai, lorsque le campus a été fréquenté à nouveau de manière plus soutenue et que les facultés ont assuré elles-mêmes un système d'enregistrement quotidien de la présence de leurs chercheur·e·s dans des locaux sur le campus.

La gestion du campus a également exigé, selon les dispositions du moment, des adaptations régulières du système de contrôle informatique des accès aux bâtiments. L'accès, autorisé initialement uniquement à quelques collaborateur·trice·s, a été successivement étendu au bâtiment hébergeant l'adresse professionnelle de chaque collaborateur·trice, et finalement à l'ensemble des membres de la communauté UNIL, étudiant·e·s comme collaborateur·trice·s.

5.6 Fermeture puis réouverture des infrastructures de recherche

Les dispositions organisationnelles prises pour assurer un retour des chercheur·e·s sur le campus dès le 27 avril (cf. 5.3), ont exigé un accompagnement dans la gestion des bâtiments et accès à ceux-ci. Elles sont mentionnées ci-dessus dans le plan de protection édité spécifiquement à cette occasion.

En premier lieu, la BCUL a fait état qu'elle ne pouvait pas ouvrir uniquement le site de l'Unithèque, comme l'aurait souhaité l'UNIL, mais devait ouvrir l'ensemble de ses sites à l'UNIL et ailleurs, ce qui incluait donc celui du bâtiment de l'Internef. UniSEP conseille la Direction de la BCUL et met en place l'organisation à l'intérieur de ses locaux (cheminements, marquage des distances, réaménagement

« covid » des salles de lectures, ...) en conformité avec les consignes de l'association des bibliothèques suisses. En revanche l'afflux vers les bibliothèques par les accès au et sur le campus est de la responsabilité de l'UNIL. Ceci a été chose aisée vers le bâtiment Unithèque qui donne accès immédiat à la bibliothèque. En revanche l'accès à la BDSE, au sein du bâtiment Internef, a demandé la mise en place d'un cheminement sécurisé et soumis à surveillance d'étudiant-e-s recrutés pour cette tâche, de manière à éviter un éparpillement des usager-ère-s au sein du bâtiment vide, qui restait fermé d'accès au public et aux étudiant-e-s.

5.7 Mise en conformité des bureaux et locaux de travail (1,5 m)

Le 16 mars, Unibat établit un plan de nettoyage réduit des bâtiments et un passage hebdomadaire de contrôle et d'évacuation des déchets. Les entreprises de nettoyage externes n'ont pas été sollicitées pendant les 3 mois de fermeture. Les équipes de l'UNIL se sont occupées du nettoyage des locaux encore utilisés, notamment à Unicentre et dans les restaurants. Dès la réouverture, les entreprises de nettoyage externes ont été réengagées et ont compensé la diminution des tâches habituelle du fait du peu de monde sur le campus par des nettoyages en profondeur.

Dès le mois de mai, UniSEP a procédé à un audit de mise en conformité de l'ensemble des locaux du campus, pour assurer aux collaborateur-trice-s les conditions de protection édictées par l'OFSP, notamment en termes de distance sanitaire entre chaque poste de travail, de la capacité admise de chaque local et de la mise en place de plexiglas ou d'autres dispositifs de protection.

Cette mesure a permis la présence dès le 8 juin de l'ensemble des collaborateur-trice-s, y compris des personnes vulnérables, sur leur place de travail, de manière combinée avec le travail à domicile pour éviter tout engorgement.

Lorsque requis, des dispositifs physiques, tels que des séparations en plexiglas, ont été installés.

Pour permettre la reprise des activités de recherche sur site lorsque requis, dès le 27 avril, l'UNIL a acquis 300'000 masques de protection mis à disposition des personnes sur demande dans trois lieux de distribution sur le campus.

Ceci alors que sur réquisition de la Direction générale de la santé, l'UNIL avait légué l'ensemble du matériel de protection de laboratoire (gants, masques, blouses, etc.) dont elle disposait avant le confinement, au bénéfice des hôpitaux du canton.

Des points de distribution de gel hydroalcoolique ont été installés aux entrées des bâtiments d'abord, puis dans quelques endroits stratégiques à disposition des laboratoires, puis finalement à l'entrée de tous les grands auditoriums, au fur et à mesure des étapes de retour sur le campus. On compte actuellement 120 distributeurs, qui sont réapprovisionnés quotidiennement depuis leur installation. En 2020, 400 pièces de vaporisateurs 500ml et 1950 litres de désinfectant ont été utilisés.

5.8 Restauration sur le campus

Dans la mesure où le campus est situé à l'écart des zones de commerce et points de restauration, la présence de personnes sur son territoire demande que l'institution garantisse une possibilité de s'alimenter, pour le moins en milieu de journée.

Les principaux points de restauration sur le campus sont exploités par deux entreprises privées au bénéfice d'un contrat de prestation avec l'institution, soumises aux règles édictées et mises à jour par GastroSuisse en réaction à la pandémie.

Dès mars 2020, l'UNIL a donc dû négocier le maintien d'une offre minimale, disponible pour le personnel qui ne pouvait effectuer du télétravail. Ainsi le restaurant central de l'Unithèque a assuré une ouverture de 8h à 16h, avec 50 places assises, disposées afin de respecter les normes sanitaires. Toutes les autres cafétérias sont restées fermées jusqu'à fin août 2020.

En retour, l'UNIL a renoncé à prélever les loyers durant la période de mars 2020 à septembre 2020, puis de novembre 2020 à ce jour, de manière à compenser un manque à gagner pour les restaurateurs qui n'ont pas pu bénéficier de l'ensemble des RHT qu'auraient permis une clôture complète, dès le passage au-dessous d'un seuil de fréquentation rentable.

Dès le 27 avril, correspondant à la reprise des activités de recherche, un service de restauration a été ouvert, afin de proposer une offre de restauration essentielle aux collaborateur·trice·s, dans le strict respect des conditions d'hygiène et de distanciation. Les collaborateur·trice·s voulant manger sur le campus devaient s'inscrire au préalable.

La réouverture progressive du campus au début de l'été, a nécessité un équipement des caisses avec de vitres en plexiglas, la mise en place de distributeurs de désinfectants et une gestion des flux, ainsi qu'une disposition des tables séparées les unes des autres et limitées à quatre occupant·e·s. Tous les paiements devaient être effectués par le biais de la Campus card.

Un plan de protection concernant la restauration a été élaboré en vue de la rentrée d'automne 2020. UniSEP a procédé au marquage au sol, à l'affichage dans les restaurants et les bâtiments, à la mise en place des distributeurs hydro alcoolique ainsi que des plexiglas de protection y compris dans les restaurants, et les restaurateurs ont utilisé l'application Social Pass. Suite au deuxième semi-confinement décrété en novembre 2020, les cafétérias du campus ont bénéficié du statut de cantines d'école qui doivent uniquement servir les élèves/étudiant·e·s, les membres du corps enseignant et les employé·e·s de l'école. Il a donc été nécessaire pour UniSEP de mettre en place une surveillance de l'entrée des cafétérias pour s'assurer du respect de cette ouverture restreinte à la communauté universitaire.

Les effets de la pandémie sur l'activité des restaurateurs ont été importants : les Restaurants Universitaires (Nino), n'ont servi que 750 plats (assiettes du jour, menus du jour et pizzas) pendant le semi-confinement entre le 16 mars et le 31 mai 2020, contre plus de 26'000 sur la même période en 2019. Pendant le reste de l'année la diminution du nombre de plats servis a été d'environ 50 %. Le constat est similaire pour la cafétéria du Géopolis, tenue par SV Group, qui a fermé pendant le semi-confinement et dont le nombre de plats servis a diminué de près de moitié en septembre-octobre et de plus de 2/3 en novembre-décembre 2020, par rapport à 2019. Par ailleurs, le nombre d'employé·e·s des Restaurants Universitaires est passé d'une septantaine début 2020, à moins de 50 début 2021. Le nombre d'heures travaillées par les collaborateur·trice·s de SV Group est passé d'environ 3'000 heures par mois début 2020, à environ 1'000 heures fin 2020.

5.9 Aménagement des auditories en mode COVID pour les révisions et examens

Alors que la session d'examen du mois de juin avait été réalisée entièrement à distance, celle d'août (habituellement une « petite » session dite de rattrapage) a permis la réalisation dans les auditories de tous les examens devant être effectués en présentiel. Elle a donc été plus importante qu'en situation normale.

Dans ce but, les services UniSEP et Unibat ont procédé dès le mois de juillet à un réaménagement en mode COVID de tous les auditories, assurant la distance sanitaire entre chaque place assise. De tels dispositifs réduisent entre un tiers et un quart la capacité des auditories et tout spécifiquement les amphithéâtres dont les sièges et pupitres fixés au sol ont imposé la libération d'une rangée sur deux.

Les salles n'étant pas très utilisées pendant l'été, notamment celles de sport (SOS 1+2), il a été possible d'accueillir l'ensemble des examens sans avoir recours à des salles louées à l'extérieur qui auraient été très coûteuses. Trois séances réunissant l'Accueil des événements et gestion des salles (AEGS) et les facultés ont été nécessaires avant de pouvoir finaliser l'attribution des salles. De plus, le processus sanitaire a dû être modifié en cours de session, le port du masque devenant obligatoire dans la file d'attente et l'entrée dans les auditoriums.

La session d'examens en présentiel de l'été 2020 (du 3 août au 5 septembre) a concerné 34'016 présences d'étudiant-e-s pour un total de 590 épreuves.

Afin de rendre cette organisation possible et compte tenu de la mobilisation en août d'un nombre accru de surfaces d'auditoires, les équipes des services centraux de l'UNIL (Unibat, Unicom, UniSEP, le Centre informatique, et le Centre de soutien à l'enseignement) ont dû effectuer pendant les mois de juin et juillet les travaux annuels de maintenance des salles d'enseignement effectués habituellement sur l'ensemble de la période estivale.

Pour compenser la réduction de capacité des salles de lecture de la BCUL de 800 à 342 places, très fréquentées en période de préparation d'examens, les services de l'UNIL ont également mis dès le 29 juin des auditoriums à disposition des étudiant-e-s et aménagé les halls du bâtiment Amphipôle en espaces d'études. Pour venir y étudier les étudiant-e-s de l'UNIL devaient s'inscrire en ligne via un dispositif développé spécifiquement par le Centre informatique : ceci pour prévenir tout afflux incontrôlable de personnes, qui ne s'est finalement pas produit : le taux de fréquentation a oscillé entre quelques douzaines au début juillet à quelques centaines au plus fort de la fréquentation.

La session d'examen d'hiver, qui s'est déroulé du 15 janvier au 6 février 2021, a été particulièrement complexe à organiser : en effet, les directives des autorités changeant fréquemment, il a fallu régulièrement réadapter l'organisation des examens et des salles. Par ailleurs, les options de salles habituellement possibles (hautes écoles, salles de sport, etc.) sont utilisées pendant cette période, réduisant les possibilités pour maintenir les examens tout en garantissant le respect des mesures sanitaires requises. La répartition des salles a été réalisée sur la base d'un siège sur deux. Puis, la situation sanitaire exigeant l'application d'une distanciation de 1,5m, une deuxième séance avec les facultés a été organisée pour faire les modifications nécessaires. Le SOS1 a par ailleurs dû être réquisitionné pour absorber 300 étudiant-e-s par session et par faculté.

Cette session d'hiver a concerné environ 14'025 étudiant-e-s pour un total de 399 épreuves.

De manière générale, chaque session d'examen organisée depuis l'été 2020 nécessite l'élaboration de concepts de gestion de flux afin que toutes les mesures sanitaires en vigueur soient respectées (p. ex. hygiène, distance, rassemblement, flux, attente, etc.). Ces concepts ont demandé passablement d'investissement du personnel notamment d'UniSEP (pour la réalisation du concept et l'encadrement des étudiant-e-s) et Unibat (pour la réalisation et mise en place).

5.10 Tenue de manifestations et hébergement d'entités tierces dans les locaux de l'UNIL

Dès la période de réouverture du campus et suivant les étapes d'assouplissement progressif des restrictions imposés par les autorités fédérales puis cantonales, l'UNIL a reçu à nouveau des demandes tant internes qu'externes d'autorisations d'organiser ou héberger des manifestations ou autres réunions.

La Direction a très tôt informé sa communauté que l'organisation de toute manifestation sur le campus était suspendue jusqu'au 31 août, se montrant ainsi plus restrictive que les autorités politiques après

le 8 juin, qui ont alors autorisé les manifestations jusqu'à 300 personnes. Ceci notamment du fait de la mobilisation des locaux et des équipes par la maintenance et préparation en vue de la session d'examens d'août puis du semestre d'automne en mode comodal, puis de la mobilisation en août des locaux et des équipes par la tenue des examens.

Pour sa part, la Direction de l'UNIL a renoncé à toute manifestation en présence, et organisé ainsi son Dies academicus entièrement en ligne.

L'UNIL a été régulièrement sollicitée par des services de l'État de Vaud ou d'autres organisations en quête de salles permettant la réunion d'un nombre important de personnes dans le respect des mesures sanitaires imposées par le Conseil fédéral en période de déconfinement post-crise du coronavirus. Dans la plupart des cas, l'UNIL a dû faire valoir qu'elle disposait effectivement de locaux, mais devait donner la priorité d'utilisation de ceux-ci à la préparation puis tenue des examens, tel qu'expliqué ci-dessus.

L'UNIL a pu toutefois répondre positivement à de telles requêtes, à titre exceptionnel. Elle a ainsi hébergé les Conseils communaux d'Ecublens, de St-Sulpice et de Chavannes à tout au long de l'année 2020, du fait que ces réunions, avaient lieu en fin de journée et ne nécessitaient l'intervention que d'une ou deux personnes de l'UNIL. En contrepartie, les communes concernées se sont engagées à mettre à la disposition de l'UNIL leurs salles de gymnastique ou d'autres locaux permettant, en cas de nécessité, d'accueillir des examens du mois d'août (sans qu'il ait finalement été nécessaire d'y avoir recours).

Le 28 mai, l'UNIL a également accueilli une séance de Conférence Intercantonale de l'Instruction publique de Suisse romande et du Tessin (CIIP) à la demande du DFJC.

Au mois de mars, le bâtiment Vortex a été réquisitionné par l'État-major cantonal de conduite (EMCC) dans le cadre du plan ORCA, comme dortoir pour les personnes mobilisées par la Protection Civile, comme lieu d'hébergement des bénéficiaires du Centre d'accueil Malley Prairie pour victimes de violence domestique ainsi que comme lieu de mise en quarantaine de personnel soignant et de personnes exposées au Covid et n'ayant pas la possibilité de rester isolées à domicile. Le Vortex a ainsi accueilli près de 300 personnes au total entre le 20 mars et sa restitution le 5 juin. UniSEP a effectué des rondes régulières (de trois à quatre agent·e·s) pour assurer la sécurité du Vortex, ceci à la demande de l'EMCC pour sécuriser avant tout les résidentes de Malley Prairies et leurs enfants.

6 Dispositif de communication

6.1	ENJEUX DE LA COMMUNICATION « COVID »	61
6.2	CONSTITUTION D'UN « CHANTIER DE COMMUNICATION » DÉDIÉ À LA SITUATION COVID	61
6.2.1	Fonctionnement du chantier communication.....	62
6.2.2	Canaux et supports de communication.....	62
6.2.3	Enquêtes de satisfaction et impact de la communication	64
6.3	POLITIQUE DES ÉVÉNEMENTS.....	64
6.3.1	Événements en ligne.....	65
6.3.1.1	Dies academicus	65
6.3.1.2	Journée d'accueil des nouveaux étudiant-e-s	65
6.3.1.3	Autres événements passés en ligne.....	66

6.1 Enjeux de la communication « COVID »

La gestion d'une communauté de 20'000 personnes en situation extraordinaire, éclatée hors de son lieu de convergence quotidien pendant la majeure partie de 2020 et exposée par le biais des médias et des réseaux sociaux à un flux d'information hétérogène, dérégulée et contradictoire a exigé le déploiement d'un dispositif de communication dédié.

L'enjeu d'une telle communication a été d'assurer que chaque membre de l'UNIL reçoive en temps voulu de son employeur-e/formateur-trice une information fiable, ciblée sur sa condition et situation, qui nourrisse sa motivation et active la conscience de son appartenance à une communauté solidaire et préoccupée de sa personne.

Ce sont souvent les enjeux de communication qui ont dicté les échéances de prise de décision de la Coronacell, en mettant celle-ci sous forte pression pour produire un calendrier d'émission de messages clairs et compréhensibles, très attendus des personnes impactées.

On constate que le soin mis à communiquer avec sa communauté a dispensé l'UNIL d'un effort particulier de communication vers ses publics externes, en dépit de la situation extraordinaire. Ceci peut être expliqué du fait que toute la communication COVID était immédiatement accessible de tou-te-s puisque diffusée sur les réseaux informatiques de l'UNIL. La communication externe a donc été faite de rediffusion sur les réseaux sociaux des informations internes postées sur www.unil.ch et de réponses aux questions des parlementaires et journalistes, dans le cadre du dispositif de communication habituel.

6.2 Constitution d'un « chantier de communication » dédié à la situation COVID

Le premier groupe dédié à la question du COVID à l'UNIL, s'est réuni pour la première fois à la fin janvier, dans le but d'envoyer une information à la communauté de l'UNIL sur les incidences d'une contagion dont on n'était pas encore sûr de l'impact qu'elle pourrait avoir pour la population européenne et suisse. Il s'agissait que les membres de l'UNIL soient au clair sur les éventuelles incidences des instructions de l'OFSP ou du Médecin cantonal.

Ce premier groupe constitué avec un objectif de communication, réunissait les chefs des services Unicom, UniSEP et RH, et le Vice-recteur à l'enseignement et aux affaires étudiantes, ainsi que les spécialistes en communication concernés (réseaux sociaux, médias, rédaction, etc.). Au moment du démarrage de la Coronacell (cf. 7.1) le 10 mars, avec mission du pilotage opérationnel de la situation extraordinaire, un « chantier » *Communication* a été créé aux côtés des chantiers *Enseignement*, *Campus* et *Continuité*.

6.2.1 Fonctionnement du chantier communication

Pour produire une communication répondant aux attentes spécifiques des trois publics-cibles concernés par la gestion COVID (étudiant·e·s, enseignant·e·s, collaborateur·trice·s) le chantier a réuni des représentant·e·s d'Unicom, une représentante du Centre de soutien à l'enseignement (CSE), la chargée de communication employeur Unicom/SRH et un représentant des chargés de communication facultaires.

Ce chantier s'est réuni (en visio-conférence) à un rythme quotidien pour réaliser la communication consécutive aux décisions de la Coronacell ou de la Direction. Sa veille sur les réseaux sociaux et la gestion des interpellations adressées à l'adresse centralisée info.covid@unil.ch a permis de remonter les mécontentements, revendications et questionnements de la communauté UNIL et de groupes d'intérêt, en vue de désamorcer de potentielles polémiques et assurer l'adéquation des messages émis avec les attentes.

Un système en « entonnoir » a orienté chacun·e des chef·fe·s de services de l'UNIL engagés dans la situation COVID vers une personne dédiée à la communication relative à son champ d'activité. Ceci a permis que les informations principales de chaque domaine soient identifiées, traitées et diffusées au rythme requis.

Le système a fonctionné à satisfaction pendant toute la période de fermeture du campus, alors que les facultés et les services travaillaient dans l'urgence pour s'adapter aux mesures sanitaires en constante évolution. Il a permis à la Direction de prendre les devants dans la communication de ses décisions et de garder toute la cohérence attendue dans ses messages.

Dans la perspective de l'organisation des examens, qui incombe aux facultés, celles-ci ont demandé en mai à reprendre la main sur la diffusion des informations à leurs étudiant·e·s respectifs ; ce qui en situation normale est le canal de communication naturel vers les étudiant·e·s.

Le chantier communication a dès lors animé une réunion hebdomadaire avec les chargé·e·s de communication facultaires. Ceci a permis de les rendre conscients des attentes en information relatives aux conditions d'examens et d'harmoniser le planning de diffusion des informations. Une page web centrale renvoyait les étudiant·e·s vers les sites de leurs facultés. Ce mode de travail a créé la dynamique de communication requise et permis de fixer des échéances claires. Le rôle des chargé·e·s facultaires de communication s'en est trouvé valorisé et renforcé auprès de plusieurs décanats.

6.2.2 Canaux et supports de communication

Dans l'immédiat de la bascule en tout à distance du 13 mars, l'envoi par diverses unités expéditrices de courriels « tous-unil » a été bloqué au profit exclusif d'informations relatives au COVID, envoyées par la Direction depuis l'adresse dédiée info.covid@unil.ch.

Dès le 19 mars le chantier communication a élaboré un concept de diffusion de trois « newsletters » hebdomadaires, « étudier », « travailler » et « enseigner », envoyées par messagerie électronique en version française et anglaise, chacune à son public spécifique d'étudiant·e·s, de collaborateur·trice·s ou d'enseignant·e·s. Les enseignant·e·s ont ainsi reçu les newsletters enseignant·e·s et collaborateur·trice·s, au vu de leur double qualité, dont certaines informations ont pu se recouper. A la fin de l'année civile 2020, 24 newsletters « étudier », 26 « enseigner » et 25 « travailler » avaient été envoyées.

Un site unil.ch/coronavirus, a été développé en parallèle, pour permettre aux usager·ère·s un accès structuré et pérenne au contenu des newsletters après envoi, ainsi qu'une présentation et lien vers

toutes les prestations développées à leur usage par le Centre de soutien à l'enseignement (CSE) s'agissant des enseignant-e-s, et le Service des affaires sociale (SASME) pour ce qui concerne les aides aux étudiant-e-s. Ce site a également été structuré en trois onglets « étudier », « travailler » et « enseigner ». Il y a rapidement été ajouté un onglet « à savoir », récapitulant l'ensemble de l'information de manière synoptique en y ajoutant toute l'information non spécifique à un type d'activité (règles de fréquentation du campus, accès aux bâtiments, restauration, port du masque, etc.).

La communication ainsi véhiculée a été faite d'instructions sur les modalités appliquées et dispositifs d'enseignement/études développés, d'interviews écrites de mise en contexte et explication et à quelques reprises de vidéos motivationnelles de la Rectrice ou autres membres de la Direction. Toute la production a été faite en français et en anglais, pour inclure la composante internationale de la communauté de l'UNIL (étudiant-e-s en mobilité, doctorant-e-s et post-doctorant-e-s, professeur-e-s nouvellement arrivés) souvent allophone et de ce fait particulièrement demandeuse d'information sur mesure.

Exemple de la Faculté des lettres

D'une façon générale, le COVID a permis de développer la communication interne de la Faculté des lettres, notamment via des emails envoyés par le Doyen aux étudiant-e-s, enseignant-e-s, chercheur-e-s ou membres du personnel. Cette stratégie avait pour objectifs de communiquer sur l'évolution de la situation et d'incarner la gestion de la crise en Faculté des lettres par la figure du Doyen.

Quelques exemples de communications :

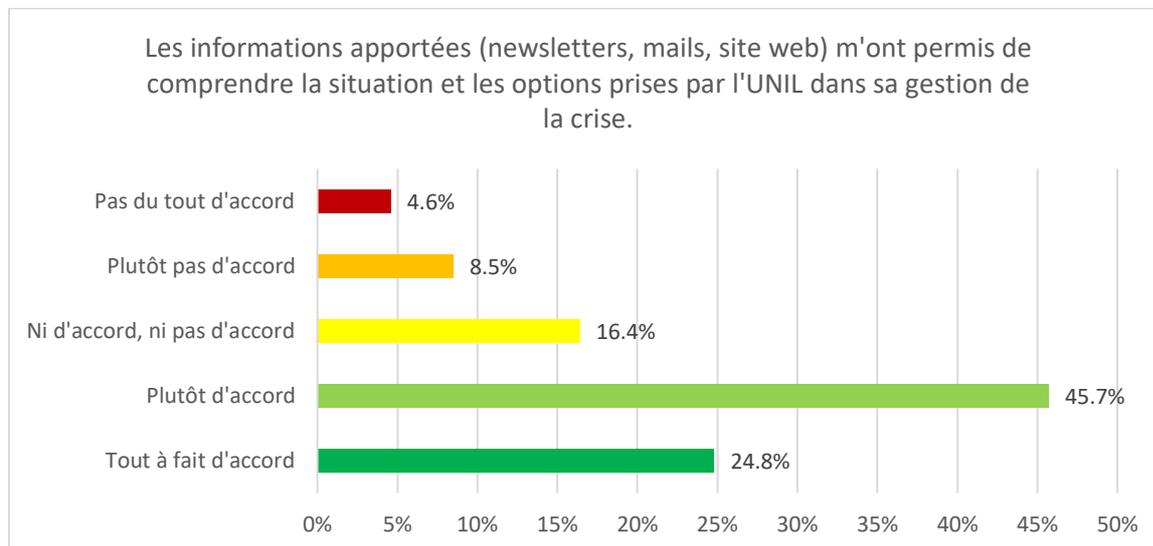
- Messages vidéo du Doyen diffusés sur les réseaux sociaux sur l'évolution de la situation et communications sur les grands sujets tels que la fermeture du campus et de la BCUL ou sur les perspectives pour la rentrée de septembre.
- *Stories* Instagram à l'attention des étudiant-e-s, par exemple les conseils du CSE pour étudier à distance ou le dispositif sanitaire prévu à la rentrée de septembre 2020.
- Questionnaire en ligne aux étudiant-e-s et aux enseignant-e-s pour évaluer l'enseignement à distance et identifier les éventuels difficultés rencontrées.
- Trois journées de tests organisées en ligne pour vérifier avec chaque étudiant-e inscrit à un examen le bon fonctionnement de Zoom.
- Ligne téléphonique mise en place durant les examens pour résoudre les problèmes techniques durant les sessions d'examen.
- Séances de questions/réponses organisées sur Zoom pour les étudiant-e-s et mise à disposition de ces vidéos sur YouTube.

Progressivement, Unicom s'est attaché à produire une communication sur un mode plus routinier et rassurant pour la communauté de l'UNIL, de manière à sortir du mode de l'urgence. L'usage de liste de courriels à destination de groupes ciblés ou à toute l'UNIL a été à nouveau mis à la disposition des unités émettrices. La communication, tout particulièrement sur le site www.unil.ch/actus mais aussi dans certaines des newsletters, n'a plus porté exclusivement sur la gestion COVID mais également sur toutes les activités réalisées au sein de la communauté de l'UNIL ou par des membres de celle-ci. En revanche les circonstances et la fréquentation réduite du campus ont rendu inappropriée la reprise de la publication de l'Uniscopie, magazine imprimé du campus de l'UNIL, distribué sur celui-ci.

Lors de la séance du 19 novembre 2020 de l'Association suisse des services de communication des hautes écoles et des autres acteurs publics de la recherche (SUPRIO), qui portait sur les pratiques de communication des hautes écoles pendant la crise du coronavirus, l'UNIL a pu constater que les moyens de communication qu'elle avait développés étaient similaires à ceux des autres universités suisses.

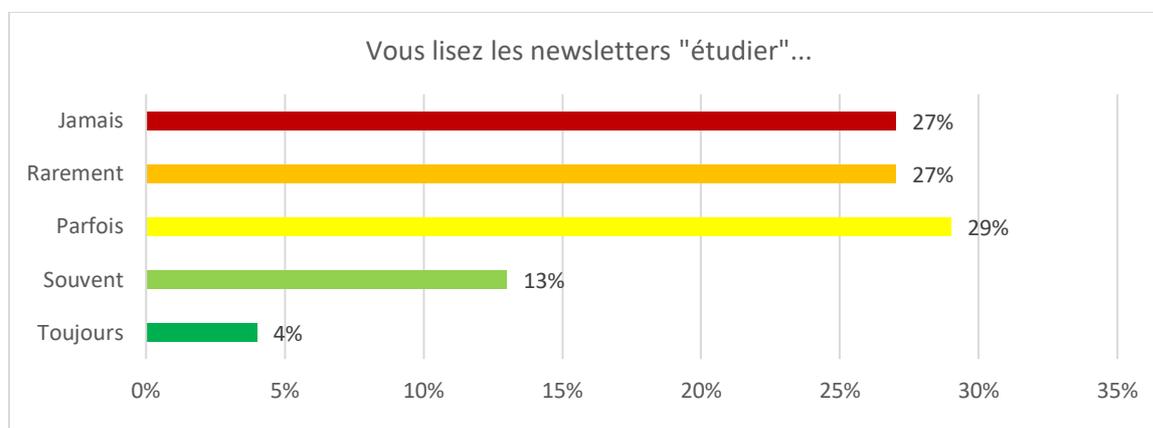
6.2.3 Enquêtes de satisfaction et impact de la communication

Selon l'enquête menée en juillet et août 2020 auprès des collaborateur·trice·s de l'UNIL suite au semi-confinement, plus de 70 % des répondant·e·s estimaient que les informations reçues leur ont permis de comprendre la situation et les options prises par l'UNIL dans sa gestion de la crise.



Graphique 9 Qualité de l'information de l'UNIL durant la crise (enquête auprès des collaborateur·trice·s, été 2020)

L'enquête sur l'enseignement à distance et la situation COVID-19 menée auprès des étudiant·e·s fin mai 2020 a montré que 46 % des étudiant·e·s interrogés ont lu régulièrement la newsletter « étudiant », 27 % de manière épisodique et 27 % ne l'ont en revanche jamais consultée.



Graphique 10 Fréquence de lecture des newsletters par les étudiant·e·s (enquête auprès des étudiant·e·s sur l'enseignement à distance et la situation COVID-19, mai 2020)

6.3 Politique des événements

Environ 400 manifestations sont organisées chaque année à l'UNIL, en conditions normales, d'envergures très variables. Il s'agit de colloques scientifiques, de la journée d'accueil des étudiant·e·s, de cérémonies de remises de diplômes, d'événements publics tels que les Mystères de l'UNIL, de conférences publiques, de « semaines » telles que celles de l'entrepreneuriat, ou de cérémonies institutionnelles telles que les ouvertures de cours dans les facultés ou le Dies academicus.

La suppression de toutes les manifestations a été une évidence pendant la période de fermeture du campus. Mais les perspectives d'un assouplissement dès le mois de juin ont très rapidement laissé espérer aux organisateur-trice-s la possibilité d'un report sur la seconde partie de l'année. Ce n'est que très progressivement qu'il leur est apparu qu'une telle option n'était pas réaliste et que les incertitudes planant sur les conditions sanitaires du semestre d'automne incitaient plutôt au choix de scénarios alternatifs, habituellement fondés sur le recours aux nouveaux outils de captation et de diffusion par les réseaux informatiques.

Le 8 juin, la Direction a exclu l'organisation de toute manifestation sur le campus, jusqu'en date du 31 août. Ceci en raison des conditions sanitaires qui rendaient trop aléatoire la tenue d'une manifestation, mais également de la mobilisation en faveur de l'enseignement des ressources habituellement allouées au bon déroulement des manifestations (captation, audiovisuel, services techniques, mise en place des auditoriums, etc.).

Pour anticiper une pléthore de manifestations pendant le semestre d'automne, en compensation de celles annulées au printemps, la Direction a validé le 23 juin la note « Priorités pour l'occupation des locaux de septembre à décembre 2020 » au regard des missions premières et des objectifs stratégiques de l'institution. Ce document a été complété le 25 août par le « Protocole d'application du Plan de protection sanitaire COVID-19 – UNIL dans le cadre de manifestations hébergées dans les locaux de l'UNIL- Dornoy ». Dans les faits, même pendant la période de relative ouverture qui a précédé la re-fermeture partielle du campus au 2 novembre, les conditions imposées ont fortement limité la tenue de manifestations.

6.3.1 Événements en ligne

En revanche, un effort important a été déployé par Unicom pour maintenir les deux manifestations significatives que sont le Dies academicus à la fin de la période de cours du semestre de printemps et la Journée d'accueil des étudiant-e-s, la semaine précédant la rentrée de septembre, organisée par le Service d'orientation et carrière (SOC).

6.3.1.1 *Dies academicus*

Le défi d'une production en ligne du Dies academicus, qui réunit chaque année 400 invité-e-s, a été de définir un format qui aille au-delà de la captation d'une cérémonie fictive : il n'aurait pu s'agir que d'une célébration au rabais du fait de l'impossibilité d'y faire participer les personnalités étrangères. La formule retenue a été la production d'un site <https://wp.unil.ch/diesacademicus/> donnant accès, dans un cadre visuel évoquant celui de la cérémonie traditionnelle et sous forme de modules autonomes, aux composantes de la cérémonie (discours, remises de doctorats honoris causa, remises de prix). Celles-ci ont été augmentées d'interviews en duplex de chacun des lauréat-e-s présentant la démarche scientifique lui valant les honneurs de l'UNIL. Le regret de n'avoir pas pu se réunir aura été compensé par le nombre accru de personnes qui ont accédé au contenu de la « cérémonie » (plus de 4'600 visiteur-euse-s différents ont consulté le site en 2020) et, pour les intervenant-e-s et lauréat-e-s, par la possibilité de diffuser leurs discours ou interviews sur leurs propres réseaux sociaux.

6.3.1.2 *Journée d'accueil des nouveaux étudiant-e-s*

La journée d'accueil réunit habituellement 1'500 étudiant-e-s. Elle permet de leur donner les premières informations nécessaires à un bon départ au sein de leur nouvelle institution de formation, avant qu'ils ne se dispersent chacun dans sa faculté pour y être reçu. Le format choisi pour la rentrée 2020, le 7 septembre, a été une diffusion en simultané. Les intervenant-e-s habituels se sont succédé dans un panel en format webinaire ou plateau TV, pour y répondre aux questions de l'animateur. Un service de « chat », assuré par deux collaborateur-trice-s, permettait un échange de questions et réponses immédiat. La manifestation a été suivie par 1'900 personnes au moment de sa plus grande affluence, puis rendue accessible en différé sur <https://wp.unil.ch/rentreeunil> qui a enregistré 11'100 vues. Cette

prestation a été appréciée des étudiant-e-s : 81.1 % des étudiant-e-s contactés lors de l'enquête « Comment allez-vous ? » se déclarent satisfaits des contenus proposés durant le Live YouTube.

6.3.1.3 Autres événements passés en ligne

Ces premières tentatives ont été les premiers pas dans le développement d'un nouveau savoir-faire, consolidé par celui du passage à l'enseignement en ligne qui mobilise souvent des compétences similaires. Avec cette difficulté que la mobilisation des ressources pour produire une manifestation en ligne peut entrer en concurrence avec l'organisation, toujours prioritaire, des enseignements. La réalisation de manifestations en ligne est devenue une option adoptée de manière croissante par les facultés et services de l'UNIL, en recourant aux ressources internes ou à des fournisseurs externes ; à titre d'exemple, la semaine de l'entrepreneuriat organisée par le HUB Entrepreneuriat et Innovation (gew-unil.ch), les cérémonies de remise de diplômes de la majorité des facultés (p. ex. [HEC](#)) ou le lancement de l'[OUVEMA](#) avec le soutien du Centre interdisciplinaire de la durabilité.

La leçon tirée de cette première expérience est qu'une manifestation en ligne est une manière de maintenir un contact avec un public déjà acquis et de lui transmettre une information, voire d'organiser un échange partiel avec lui. La formule présente aussi l'avantage qu'elle permet un suivi en différé et reste accessible sur la durée. En revanche les limites apparaissent rapidement lorsqu'il s'agit de mobiliser un public nouveau, déjà constamment sollicité sur tous les réseaux sociaux, pour lui proposer de passer encore quelques heures de plus derrière son écran... L'UNIL attend donc avec impatience l'occasion de réunir à nouveau les personnes dans ses auditoriums, autour de thématiques et circonstances partagées en groupes autres que virtuels, en appliquant peut-être à titre d'options complémentaires les savoirs nouveaux que la COVID l'aura contraintes à développer.

7 Gouvernance - Dispositif de conduite de la situation COVID à l'UNIL

7.1	CORONACELL ET CORONADIR.....	67
7.1.1	Composition de la Coronacell.....	67
7.1.2	Fonctionnement de la Coronacell	67
7.1.3	Secrétariat de la Coronacell.....	68
7.1.4	Chantiers.....	68
7.1.4.1	Chantier campus/sécurité.....	68
7.1.4.2	Chantier enseignement.....	68
7.1.4.3	Chantier communication.....	68
7.1.4.4	Chantier continuité	69
7.2	COORDINATION AVEC LES FACULTÉS.....	69
7.3	FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE L'UNIL.....	69
7.4	RELATION AVEC L'AUTORITÉ POLITIQUE	70
7.4.1	Canal de la DGES.....	70
7.4.2	Relation directe avec l'Office du Médecin cantonal	71
7.5	PÉTITIONS ET INTERPELLATIONS DIRECTES À LA DIRECTION.....	71
7.6	COORDINATION AVEC LES HAUTES ÉCOLES UNIVERSITAIRES	73

Alors que l'OMS proclamait l'état d'urgence de santé publique de portée internationale le 30 janvier 2020 et que le monde assistait à l'intrusion fulgurante dans l'actualité quotidienne du « COVID-19 », la Direction de l'UNIL a pris la décision de constituer une cellule de conduite dédiée, qui a siégé pour la première fois le 10 mars 2020. Le chef du service UniSEP de l'UNIL avait auparavant été intégré à la Cellule cantonale de crise dès début février.

7.1 Coronacell et Coronadir

L'objectif de cette cellule « Coronacell », était de réunir les cadres de l'UNIL que leur fonction rendait indispensables à la gestion de cette situation extraordinaire ; ceci afin de laisser à la Direction la disponibilité voulue pour la gestion générale de l'UNIL, tout en lui garantissant que toutes les questions requises seraient prises en compte. La Coronacell, animée par deux membres de la Direction répondait directement à celle-ci, elle-même mobilisée en séances « Coronadir » pour valider les propositions qui lui étaient remontées et décider des options stratégiques. Ainsi, la Coronadir était compétente pour les décisions sur les principes de gestion, tandis que la Coronacell prenait des décisions sur l'application de ces principes. Au cours des premiers mois la Coronacell s'est réunie à un rythme quotidien et la Coronadir trois fois par semaines ou sur demande, éventuellement pendant le weekend. La périodicité des réunions a ensuite évolué avec la situation. Entre le 13 mars et le 31 décembre, la Coronacell s'est réunie à plus de 120 reprises et la Coronadir à 45 reprises.

7.1.1 Composition de la Coronacell

La Coronacell a réuni le Vice-recteur Giorgio Zanetti (Enseignement & Affaires étudiantes), le Vice-recteur Benoît Frund (Durabilité & Campus), le Secrétaire général Marc de Perrot, ainsi que les chefs de services Pascal Baehler (UniSEP-Sécurité, environnement, prévention), Adriano Barenco (Centre informatique), Etienne Fivat (RH), Philippe Gagnebin (Unicom), Emmanuel Sylvestre (Centre de soutien à l'enseignement - CSE). Yann Jeannin (Unibat) a rejoint la cellule à l'automne. Enfin, le Vice-recteur François Bussy (Recherche & Relations internationales) y a participé à quelques reprises pour développer des réponses liées à l'organisation des activités de recherche.

7.1.2 Fonctionnement de la Coronacell

La présidence de séance, la gestion et la logistique de la cellule ont été assurées par le chef d'UniSEP. Son organisation initiale visait à répondre à un scénario de présence continue des personnes ayant une fonction managériale ou opérationnelle, dont le risque d'absentéisme élevé provoqué par la

pandémie serait pallié par la désignation d'un·e ou deux remplaçant·e·s d'office, immédiatement mobilisables. Le semi-confinement et passage au travail à distance du mois de mars ont fait que la Coronacell n'a pas eu à gérer des incapacités massives de participation ; les remplaçant·e·s n'ont officié qu'en période de vacances ou d'absence occasionnelle des membres de la cellule. Dans les faits la Coronacell s'est réunie physiquement à quatre reprises dans une salle assignée, puis n'a plus fonctionné que par visioconférence sur toute l'année 2020, à partir du 17 mars.

7.1.3 Secrétariat de la Coronacell

Le secrétariat a été assuré collectivement par quatre adjoint·e·s de la Direction, soit Delphine Douçot et Julien Meillard (Durabilité & Campus), Mathieu Gobet (Rectrice) et Léna Wenger rejointe après coup par Daniel Ruz (Secrétariat général). Deux de ces personnes ont assuré par tournus le suivi de chaque séance. Le cahier des charges était le suivant :

- planification, OJ et convocation des séances ;
- prise de notes des séances, avec transmission des décisions requises ;
- enregistrement de chaque action ou élément significatif dans un log dédié, avec lien vers la documentation y associée, collectée dans un fichier spécifique ;
- gestion de l'adresse info.covid@unil.ch :
 - o émission de toutes les newsletters et courriels relatifs à la question du Covid ;
 - o collection et remontée à la Coronacell des questions et réactions de membres de la communauté UNIL, puis rédaction et envoi des réponses convenues.

7.1.4 Chantiers

Pour organiser son travail, la Coronacell a mis sur pied plusieurs chantiers thématiques. Chacun était animé par l'un ou plusieurs de ses membres, dans le but de développer les actions ou plans nécessaires à répondre aux problématiques identifiées par la Coronacell. Chaque chantier réunissait les membres requis au sein des services ou facultés de l'UNIL. A l'inverse, les chantiers ont pu remonter à la Coronacell les requêtes ou besoins de validations émis dans le cadre de leurs travaux. Les propositions des chantiers étant approuvées in fine par la Coronacell, ou si requis par la Direction.

7.1.4.1 Chantier campus/sécurité

Ce chantier a été animé par le Vice-recteur Frund et le chef d'UniSEP. Il a consisté à faire intervenir divers responsables au moment de la fixation et publication des normes ou conditions de fonctionnement sur le campus : chef du service Unibat, groupe Accueil événements et gestion des salles, Centre informatique, Secrétaire général, restaurateurs, service des sports, etc. Le chapitre 5 présente plus en détails ces aspects.

7.1.4.2 Chantier enseignement

Ce chantier, le plus conséquent de l'organisation (jusqu'à une trentaine de personnes), a été animé par le Vice-recteur Zanetti, le chef du CSE et celui du Centre informatique. Il a réuni les spécialistes requis des services techniques et administratifs avec les membres académiques ou administratifs des facultés en charge des enseignements. Il s'est réuni au besoin (à 11 reprises en 2020), et a été l'instrument de coordination de la mise sur pied des modalités d'enseignements et d'exams spécifiques à chaque semestre ou session d'examen. Le chapitre 1.2.2 explique plus dans le détail la façon dont a fonctionné ce chantier.

7.1.4.3 Chantier communication

Ce chantier a été animé par le chef du service Unicom. Son organisation est décrite dans le chapitre 6.2.1. Il a réuni à un rythme quotidien des spécialistes de communication engagés dans la réalisation des newsletters, et animé une séance hebdomadaire de coordination avec les chargés de communication facultaires.

7.1.4.4 Chantier continuité

Ce chantier animé par le secrétaire général et le chef du SRH a été constitué au moment de la bascule subite en « tout à distance », pour assurer dans l'urgence la mise sur pied des dispositifs et plans de continuité des activités (PCA) nécessaires à assurer un fonctionnement des services de soutien de l'UNIL. Une fois passée la phase d'urgence, l'activité de ce chantier a progressivement été absorbée par le dicastère RH & finances dirigé par le Vice-recteur Martial Pasquier. Les questions relatives aux dispositions spécifiques à la gestion des collaborateurs et collaboratrices traitées par ce dicastère ont continué d'être rapportées au sein de la Coronacell par le biais du chef du SRH.

7.2 Coordination avec les Facultés

La LUL art.19 dit que [les Facultés] organisent l'enseignement et la recherche dans le cadre fixé par le Direction et le Conseil de l'Université et que la Direction est en outre compétente pour toutes les décisions relatives au fonctionnement de l'Université (art. 24 lit.2) [...].

Dans le fonctionnement quotidien de l'UNIL, la coordination entre la Direction et les facultés passe par :

- a) des réunions mensuelles « DiDo » (Direction-Doyen-ne-s) destinées au traitement de questions transverses relevant de la gouvernance institutionnelle ; il s'y ajoute un séminaire DiDo de planification de l'année, au début du semestre d'automne ;
- b) des contacts directs, périodiques ou ad hoc, entre la Rectrice et le ou la doyen-ne de chaque faculté ;
- c) des séances ou groupes de travail thématiques organisés par un vice-recteur-trice avec ses homologues vice-doyen-ne-s ou autres représentant-e-s au sein des décanats ;
- d) des séances mensuelles organisées par le dicastère RH & finances avec les chef-fe-s de services et adjoint-e-s ou administrateur-trice-s des facultés pour traiter des questions de gestion administrative.

La coordination de la gestion COVID avec les facultés a reposé sur ces dispositifs, sans demander d'ajustements autres que des réunions *ad hoc* dans certaines circonstances – une seule séance DiDo supplémentaire a été ajoutée au calendrier de l'année, dans l'urgence, le 17 mars – ou l'intégration d'un point COVID dans les OJ de séances, qui a parfois mobilisé la totalité de celles-ci. Il s'y est ajouté le travail de coordination des chantiers de la Coronacell, validé quand nécessaire par la Direction, si requis après consultation en séance DiDo.

La seule exception à l'organisation telle que définie dans la LUL et les règlements applicables a été la compétence dérogatoire exceptionnelle conférée à la Direction par décret du Conseil d'État en matière d'enseignement pour la période du 8 avril au 15 octobre (cf. chapitre 1.3.4).

La répartition légale des missions et tâches entre Direction et facultés, et les différences d'approches qui en ont découlé, tout particulièrement dans l'organisation des enseignements, ont pu donner l'impression parfois publiquement exprimée d'une faiblesse dans la cohérence interne. La situation COVID a en fait mis en évidence l'habituelle variété des pratiques entre facultés, revendiquées par celles-ci pour répondre aux spécificités de leurs domaines d'études respectifs, dans un cadre institutionnel établi.

7.3 Fonctionnement du Conseil de l'UNIL

Selon la LUL art. 20, la Direction et le Conseil de l'Université sont les organes centraux de l'Université. Selon la LUL art. 29, chaque membre du Conseil de l'Université a le droit de proposition et d'interpellation sur toute question relative à l'Université.

Le Conseil a régulièrement siégé en 2020 sous forme de visioconférence mais également en présentiel pendant les mois de septembre et octobre. Il a concentré son activité sur les travaux de sélection du recteur appelé à prendre les rênes de l'Université dès l'été 2021, qui ont pu être menés à bien dans les délais, en dépit des circonstances.

Les « communications de la Direction » qui figurent à l'ordre du jour des séances du Conseil de l'UNIL ont été des occasions pour la Direction de tenir le Conseil de l'UNIL informé de plusieurs aspects de la gestion de la situation.

Le 27 avril, dans le cadre d'une réunion d'information *ad hoc* et conformément à l'exigence posée par l'arrêté cantonal, le Conseil a entendu et discuté la présentation du projet de la Direction de « Règlement spécifique sur l'organisation des études et les modalités d'évaluation au cours du second semestre de l'année académique 2019-2020, dans le cadre de la pandémie COVID-19 ». Les séances ordinaires du Conseil des 14 mai et 4 juin ont également été l'occasion d'interpellation de la Direction relatives à la prolongation des contrats de durée déterminée des jeunes chercheurs (cf. 3.5).

Le Conseil s'est réuni dans un délai de 36h pour une séance extraordinaire le mercredi 9 décembre ; il s'agissait de modifier provisoirement l'art. 26 RGE et de permettre exceptionnellement l'organisation d'examens le dimanche 17, 24 et 31 janvier 2021, ainsi que le 7 février 2021 pour le cas où la session serait prolongée. Cette disposition exceptionnelle visait à répondre à la demande de la Direction de pouvoir élargir, au besoin, les plages-temps disponibles en session d'examens pour l'occupation d'auditoires clairsemés par les mesures sanitaires (cf. 1.7.3).

Un projet de Résolution du 14 septembre 2020 visant à faire part des préoccupations de membres du Conseil de l'Université quant à des dysfonctionnements constatés dans la gestion de la Direction apporté à l'OJ de la séance du Conseil du 24 septembre, a été retiré dans le courant de l'année.

7.4 Relation avec l'autorité politique

La LUL à son art. 5 « Autonomie » dit que l'Université s'organise elle-même dans le cadre de ladite loi et à son art. 11 que la gestion de l'Université est placée sous la surveillance de l'État, exercée par l'intermédiaire du Département de la formation et de la jeunesse (DFJC).

La gestion COVID a donc été assurée par l'UNIL dans le cadre de son autonomie. L'UNIL s'est très systématiquement conformée aux ordonnances et autres dispositions émises à l'échelle nationale ou cantonale, relatives à la protection de la population en général ou de manière plus spécifique à la situation des hautes écoles.

7.4.1 Canal de la DGES

La responsabilité de surveillance de l'État a été exercée par le biais de canal habituel de la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES), chargée d'assurer à l'UNIL les conditions cadres lui permettant de remplir sa mission de manière optimale, tout particulièrement dans les circonstances COVID. Les interactions les plus décisives de la Direction avec la DGES auront d'abord porté sur les compétences extraordinaires accordées en avril à la Direction pour définir les conditions d'études, puis auront consisté en des concertations sur les bases légales et réglementaires des décisions requises pour gérer les enseignements et les évaluations dans le contexte évolutif des deux semestres, et en particulier sur la base des compétences extraordinaires accordées pour le semestre de printemps (cf. 1.3.4). A quoi s'ajoute en octobre une intervention de l'autorité cantonale, coordonnée avec les autres cantons universitaires, auprès des autorités fédérales pour plaider en faveur des dérogations requises pour les activités d'enseignement puis pour les examens exigeant une présence sur le campus en période d'enseignement à distance.

La DGES a également fait transiter quantité de requêtes d'informations nécessaire dans ses réponses aux interpellations relatives à la gestion de l'UNIL ou aux conditions faites aux étudiant-e-s, adressées à la Conseillère d'État en charge du DFJC soit directement soit sous forme d'interpellations ou de questions au Grand Conseil. Certaines questions ont également été portées au DFJC par les associations universitaires faïtières, la FAE ou ACIDUL.

La DGES a de plus tenu la Direction de l'UNIL informée des décisions politiques et administratives prises ou en préparation.

En retour la Direction a régulièrement consulté la DGES sur la compatibilité des mesures planifiées avec les dispositions de santé publique ou la probabilité des scénarios pris en compte dans sa planification.

La Direction de l'UNIL a été interpellée directement par les membres d'une commission parlementaire du Grand Conseil à propos des conditions faite aux candidats à l'examen préalable d'amission, reporté cette année de la session du mois de juin à celle du mois d'août (cf. 1.4.3).

7.4.2 Relation directe avec l'Office du Médecin cantonal

Un canal direct et peu formel avec le Médecin cantonal adjoint a permis à la Direction de mettre en œuvre les dispositions de santé générales de manière adaptée aux particularismes du fonctionnement et de la population de l'UNIL. En retour, l'Office du Médecin cantonal a pu s'assurer que les dispositions ainsi adaptées préservent de manière adéquate la santé d'une population de plus de 20'000 personnes.

7.5 Pétitions et interpellations directes à la Direction

Outre les interventions au Conseil de l'UNIL ou au Grand Conseil, la Direction a été interpellée sur plusieurs sujets, par le biais de plusieurs pétitions en ligne, de lettres ouvertes adressées parfois à son sujet directement au DFJC. L'usage croissant du site web change.org a rendu difficile dans certains cas la réponse aux initiateurs de la démarche, restés anonymes ainsi que l'évaluation de la représentativité effective des signataires, au-delà du critère de leur nombre.

La réponse de la Direction a donc varié en fonction des situations, et selon le fait que les interpellant-e-s étaient identifiables. La réponse a le plus souvent consisté à relever que son action répondait aux préoccupations exprimées, d'une manière ou d'une autre et dans la mesure rendue possible par la loi ou la compétence de l'UNIL. La Direction a souvent eu à rappeler dans ses réponses les limites de sa compétence et la nécessité pour elle de se conformer au cadre légal, valide même en conditions extraordinaires.

La liste ci-dessous donne un échantillon des sujets de préoccupation exprimés auprès de la Direction, (qui ne prend pas en compte quelques centaines d'interpellations et réactions individuelles, adressées généralement par courriel) :

10 mars : Pétition en ligne lancée par une étudiante sur change.org : demande de suspension de tous les cours à l'UNIL (693 signataires).

27 mars : Courrier de SUD Etudiant-e-s et Précaires intitulé « Des conditions d'études par temps de pandémie », demandant : un élargissement des aides sociales du SASME / l'instauration d'une politique d'extrême souplesse du personnel enseignant envers les étudiant-e-s et de la Direction envers le personnel salarié / la validation automatique des séminaires / l'annulation pure et simple des sessions d'examens d'été et d'automne / la prolongation des cursus sur demande / le remboursement intégral de la taxe semestrielle.

31 mars : Lettre formelle du syndicat SSP demandant de privilégier les mesures générales à celles au cas par cas / de prévoir une prolongation de tous les CDD, de la durée du confinement / la garantie d'un retour à la situation antérieure au COVID au lieu d'une normalisation des dispositifs de crise mis en place / la revalorisation des salaires.

31 mars : Message de la FAE à la Cheffe du DFJC pour demander le remboursement partiel ou total des taxes d'immatriculation du semestre en cours et pour la sensibiliser à la précarité des étudiant·e·s.

1^{er} avril : Pétition change.org : « Egalité pour tous·te·x·s concernant les modalités d'examens » (2'541 signatures).

8 avril : Revendications de la FAE concernant les sessions d'examens des propédeutiques pour que tou·te·s les étudiant·e·s aient les mêmes modalités d'examen. Requête que la Direction réexamine sa décision concernant les propédeutiques, afin qu'ils/elles puissent bénéficier des mêmes ajustements que les autres étudiant·e·s (cf. chapitre 1).

29 avril : Pétition change.org : Session de rattrapage pour les étudiant·e·s de 1^{ère} année HEC Lausanne (174 signatures).

29 avril : Lettre à la Cheffe du DFJC de 12 signataires (avec référence à une pétition en ligne – 500 signatures) préparant l'examen préalable d'admission à l'UNIL, pour demander le maintien des conditions d'entrée telles que prévues avant le confinement, soit, des examens au mois de juin et des rattrapages permettant d'entrer à l'université cette année, dans un esprit de traitement équitable avec les conditions faites aux étudiants de l'UNIL (cf. 1.4.3).

5 mai : Lettre à la Rectrice, avec copie à la Cheffe du DFJC, des directeurs de trois écoles vaudoises de préparation à l'examen préalable d'admission, revendiquant une entrée conditionnelle en première année et l'instauration d'une session de rattrapage en janvier 2021 au lieu d'août 2021. Ceci en reprochant à l'UNIL une forte inégalité de traitement entre étudiant·e·s réguliers de l'Université et candidat·e·s aux examens préalables (cf. 1.4.3).

12 mai : Pétition en ligne du « Corps intermédiaire en colère » : pour une prolongation automatique de tous les contrats précaires (589 signatures), remise le 20 mai 2020 par courriel à la Direction (cf. 3.5).

13 mai : Interpellation de l'autorité de surveillance en matière de protection des données sur l'éventuelle utilisation du logiciel Zoom pour la surveillance pendant les examens.

14 mai : Lettre à la Rectrice du syndicat SSP-Vaud pour demander que tous les contrats de durée déterminée soient prolongés d'au moins la durée de fermeture du campus, sur simple demande, avec l'idée d'une durée de base de la prolongation d'un semestre.

8 juin : Pétition change.org : « Pour la réouverture des salles de lecture de la BCU » (362 signatures).

14 juin : Lettre ouverte du Collectif féministe de l'UNIL reprochant à la Direction une gestion de crise ne tenant pas suffisamment compte de la condition des membres féminins de la communauté de l'UNIL.

24 novembre : Revendications de la FAE adressées à la Direction avec copie à la Cheffe du DFJC, concernant la session d'examens d'hiver 2021. Parmi les neuf revendications : non comptabilisation d'échec à un examen, possibilité de désinscription tardive d'un examen sans pénalisation pour la durée

maximale des études, ouverture des sessions de sessions de juin et d'août 2021 aux rattrapages, y compris aux examens échoués ou non présentés lors de la session d'hiver 2021 (cf. chapitre 1).

9 décembre : Courrier de SUD Étudiant-e-s et Précaires UNIL à la Direction : Surveillance des examens de la session d'hiver 2021, pour demander une information aux étudiant-e-s sur la surveillance algorithmique et/ou humaine qu'elles/ils devront subir.

22 décembre : Mail de la FAE aux étudiant-e-s : refus de la Direction de laisser la possibilité de se désinscrire des examens (cf. chapitre 1).

7.6 Coordination avec les hautes écoles universitaires

L'acceptabilité des mesures mises en œuvre à l'UNIL a été plusieurs fois contestées en raison de leur différence avec celles appliquées dans d'autres hautes écoles romandes et suisses, dont le manque de cohésion dans la gestion de la crise a souvent été relevé. On peut trouver une raison à ce manque de cohérence dans l'urgence qu'imposait en mars une situation inédite exigeant des prises de décisions très rapides. Ceci s'explique plus encore par la dépendance de chaque haute école, cantonale ou fédérale, à une autorité politique différente. Au point que le 20 février les autorités fédérales et cantonales (OFSP et médecins cantonaux) invitent les institutions (publiques) de formation à s'aligner sur les recommandations officielles, en insistant qu'il convenait d'attendre qu'elles les décrètent pour introduire des mesures spécifiques (comme une interdiction d'assister à des événements).

Des échanges informels ont certes été favorisés par la relation de longue date développée par l'UNIL avec l'UNIGE et l'UNINE au sein du Triangle Azur, ainsi qu'avec l'EPFL, au sein d'un campus partagé. L'UNIFR a également été associée à ces échanges. Mais il s'est agi de transmission d'information sur des décisions déjà prises, et non d'une coordination interuniversitaire. L'expérience du printemps 2020 a amené à une meilleure concertation au cours du semestre d'automne, et la possibilité de s'assurer que des options choisies par une institution étaient confortées (ou non) par des options similaires au sein des autres écoles.

Relation avec l'EPFL

Les divergences d'approche les plus difficiles à comprendre pour les membres de la communauté auront été celles avec l'EPFL, voisine immédiate de l'UNIL. Une partie des populations respectives évolue d'un site à l'autre et se trouve soumise à des restrictions et dispositions différentes au passage d'un bâtiment à un autre, éloigné de quelques dizaines de mètres à peine. Cette situation a créé une certaine tension pendant les premiers jours de mars lorsque l'EPFL a annoncé la fermeture de son campus, alors que l'UNIL en restait aux dispositions émises par le médecin cantonal et maintenait ses enseignements sur le campus. Cette situation a été résolue le 13 mars, lorsque le Conseil d'État a décrété la fermeture du campus de l'UNIL, qui aura été effective 24 heures après celle de l'EPFL.

Université de Lausanne
Secrétariat général
Bâtiment Unicentre
1015 Lausanne
secretariat.general@unil.ch / 021 692 20 50